

RAPPORT ANNUEL DU DELÉGATÉ

2025

COMMUNTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL LES BAINS ET VILLE DE LUXEUIL LES BAINS ASSAINISSEMENT



Table des matières

EDITORIAL	4
NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME	6
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	16
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	16
LES CHIFFRES CLES	18
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE	19
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	20
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	20
VOTRE PATRIMOINE	22
LE RESEAU DE LUXEUIL+CCPLx	22
Répartition par matériau	22
Répartition par diamètre	22
VOS BRANCHEMENTS	24
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	24
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES	24
BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT	26
La charge hydraulique annuelle	26
La charge polluante annuelle	26
Les volumes d'effluents épurés	26
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	27
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	27
Production de boues	27
Evacuation des boues	27
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	27
Les sous-produits : Sables	27
Les apports extérieurs	27
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	29
Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement	29
Taux de conformité par système de traitement	29
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	31
Bilans des interventions d'exploitations	31
Les casses sur conduites et sur branchements	31
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	32
Répartition des interventions de maintenance selon leur type	32
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive	32
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	34
PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LA STEU :	38
PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LE RESEAU :	38
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G :	38
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT	39
LES INSTALLATIONS	41
Les stations d'épuration	41
Les postes de relevage	41
LE RESEAU	41
Répartition par diamètre et matériau	41
Les équipements de réseau	44
CONSOMMATION D'ENERGIE	44
LA GESTION CLIENTELE	46
Les branchements par commune	46
Les clients par commune	46
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune	46
Les consommations par tranche	47
LA FACTURE 120 M ³	48
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	52

LE CARE	67
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	68
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	72
Les opérations d'hydrocurage du réseau	72
Les casses ou fuites du réseau	73
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	74
Les interventions de maintenance 2ème niveau	74
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	75
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	75
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques	76
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	77
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :	92
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	95
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	96
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G	96
A. INFORMATIONS GENERALES - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	101
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	101
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	101
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	102
B.1. LES RACCORDEMENTS	102
B.1.1. Les raccordements domestiques	102
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	102
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	104
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	104
B.3.1. Les contrôles de raccordements	104
<i>Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	104
<i>Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	105
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	105
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	105
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	105
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	105
B.4.1. Les postes de relèvement	105
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	106
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	108
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	108
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie	110
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	111
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	123
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	124
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	129
B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement	129
B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur	129
B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement	129
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	130
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	130
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	130
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	131
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	131
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	133
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	133
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	135
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	137
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	140

C.2.5. Le calcul des rendements	144
C.2.6. Le suivi bactériologique	145
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	146
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	147
C.3.1. Les boues.....	147
C.3.2. Les autres sous-produits.....	150
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	150
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	150
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	150
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	150
C.4.3. Quantités d'eau potable consommée sur l'année.....	151
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	151
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	151
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	151
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	151
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	151
Paramètres physicochimiques.....	151
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	153
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	155
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	156
Attestation Dommages aux Biens.....	156
Responsabilité civile	157
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	158
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	162
Attestation Tous risques chantiers	163
LE GLOSSAIRE	164
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	169

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

ESTELLE GRELIER
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



NOTRE RAISON D'ÊTRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME

La raison d'être de notre entreprise est de militer pour que tous les acteurs (municipalités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine, gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes, nous nous engageons à agir et à convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète. »

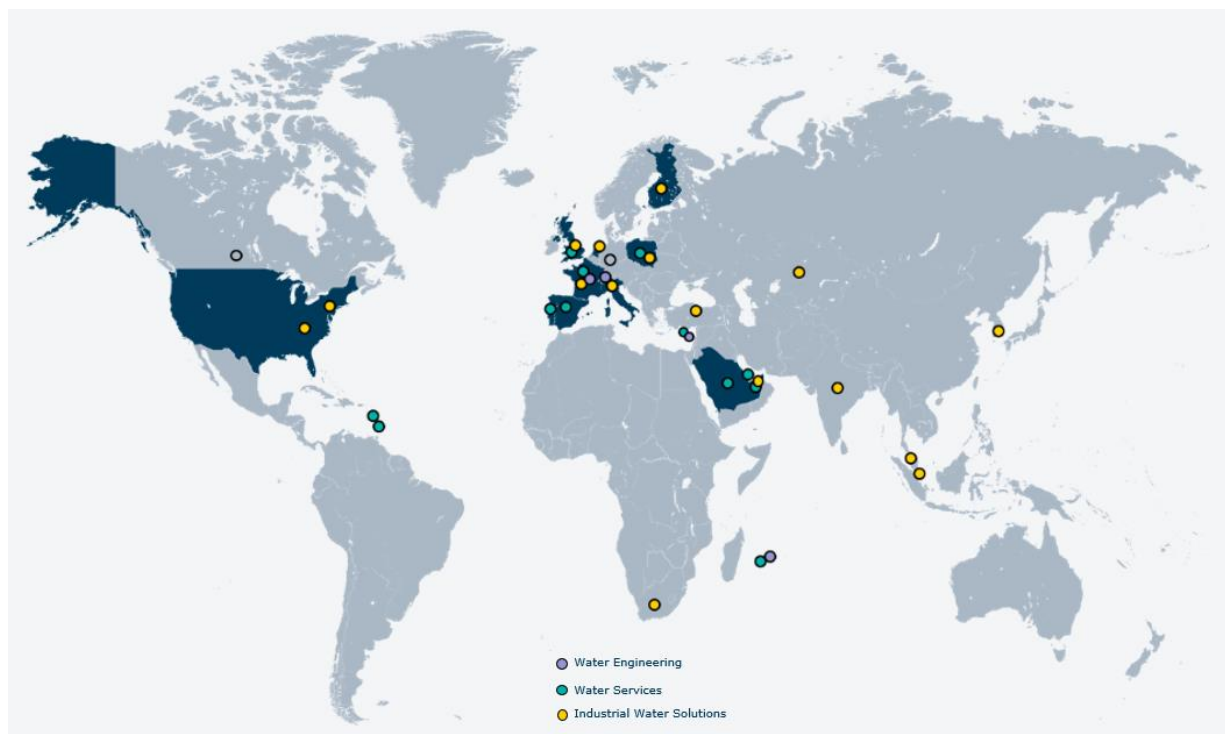
Lutter contre le stress hydrique mondial grâce à une approche client personnalisée

Les fortes précipitations, les cyclones, les sécheresses, les inondations, ou encore les variations de qualité de l'eau constituent autant de défis qui appellent des solutions adaptées.

Le Groupe Saur, acteur exclusif du secteur de l'eau en France et à l'international met son expertise au service de territoires très divers et contribue, sur plusieurs continents, à relever les défis du stress hydrique.

Doté d'une présence forte en **Péninsule ibérique, à Chypre, aux Antilles, au Moyen-Orient** et dans d'autres régions, Saur est un opérateur de pointe en infrastructures et en technologies hydriques. **En France**, Saur est le premier fournisseur d'eau des zones rurales confrontées à des enjeux majeurs de disponibilité et de qualité de la ressource.

En Amérique du Nord comme en Europe, le Groupe est un leader reconnu en solutions technologiques de pointe pour ses clients industriels.



4 POLES POUR AGIR SUR CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE L'EAU :

Municipal Water Services

- Gestion complète du service public de l'eau et/ou de l'assainissement, selon différents modèles contractuels (délégation, affermage, régie intéressée, PPP).
- Conception, entretien et modernisation des installations et systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Prise en charge de la relation avec les usagers et du suivi des abonnements, de la qualité de service et de la satisfaction client.

Water Engineering

- Conception et réalisation d'ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, en France et à l'international.
- Ingénierie technique, études, maîtrise d'œuvre et pilotage de projets clés en main.
- Développement de solutions innovantes et durables répondant aux enjeux climatiques et aux besoins locaux.

Industrial Water Solutions

- Solutions sur mesure pour la gestion et le traitement des eaux industrielles, adaptées aux spécificités de chaque secteur (agroalimentaire, chimie, énergie, etc.).
- Conception, exploitation et optimisation d'installations visant à améliorer la performance environnementale et opérationnelle des sites.
- Services contractuels flexibles (BOT, BOOT, O&M, etc.) intégrant innovation, conformité réglementaire et économie circulaire.

Saur Services

- Offre complémentaire aux activités cœur de métier, pour renforcer chaque étape du cycle de l'eau.
- Services spécialisés pour les collectivités, les industriels et les promoteurs : hydrocurage, valorisation des boues, réutilisation des eaux grises, gestion et traitement des déchets, etc.

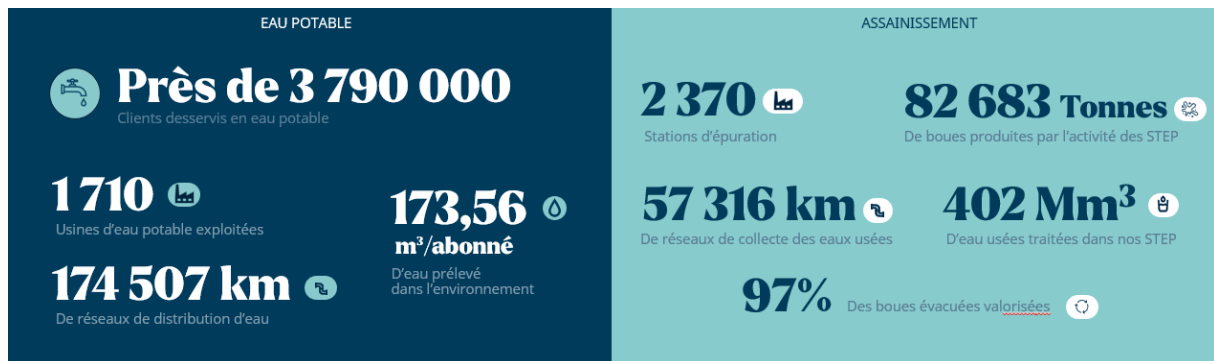
Solutions ciblées pour renforcer la résilience des territoires et accompagner la transition écologique.



ACCELERATEUR DE LA TRANSITION HYDRIQUE

Nous travaillons quotidiennement pour faire en sorte que ceux que nous desservons disposent de l'eau dont ils ont besoin, en quantité et en qualité adéquates.

Nous nous engageons pour la sobriété en amont et l'optimisation en aval, où chaque goutte d'eau prélevée est une goutte d'eau utile.



Nos forces pour une performance durable

Nos Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) sont présents sur tout le territoire pour faciliter, optimiser et moderniser la gestion de l'eau par les collectivités.

Le CPO, c'est tout d'abord des milliers de capteurs judicieusement installés qui vont récolter, qualifier et

détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations.

Toutes ces données sont alors centralisées au CPO, véritable cerveau garant de chaque opération menée sur les installations.



LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Pour un impact positif sur la société et l'environnement

Si notre raison d'être, #MissionWater, est la boussole qui guide nos choix stratégiques, notre feuille de route RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - en est son incarnation opérationnelle. Guidés par des engagements RSE concrets, nous accélérons notre transformation pour vous proposer des modèles plus durables et plus résilients de gestion et d'usage de la ressource en eau.

Preuve de son engagement Saur a **lié sa performance financière à sa performance RSE** : en réalisant l'émission d'obligations durables, via notamment l'émission des premières Obligations Bleues du marché privé tricolore qui lient le coût de financement de notre dette à l'atteinte d'objectifs RSE sur le climat, la diversité et la transition hydrique.



Auditée chaque année, notre expertise RSE est garantie par nos certifications ISO sur les 4 volets Qualité - Sécurité - Environnement - Énergie et par Ecovadis, Agence référente pour l'évaluation de la performance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.



Des enjeux environnementaux

Le cœur de notre savoir-faire

Améliorer les rendements et optimiser l'assainissement : deux priorités pour conjuguer performance opérationnelle et respect de l'environnement.

Agir pour le climat

Nous accompagnons la transition énergétique et climatique des territoires. Notre objectif : réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité (scopes 1 et 2) d'ici 2032. Pour atteindre cette ambition, nous activons neuf leviers majeurs, dont la décarbonation de la mobilité, le développement et l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, l'amélioration des rendements des usines et réseaux, l'optimisation des processus d'assainissement et la décarbonation de notre chaîne d'approvisionnement. À horizon 2050, nous visons le "net zero".

Décarboner la mobilité

Saur France a par exemple engagé une politique d'électrification de sa flotte de véhicules légers, avec l'objectif d'atteindre un taux de 40% du parc en véhicules électriques, d'ici 2030.

Décarboner la consommation d'électricité

En complément d'actions d'efficacité énergétique, depuis 2023, SAUR a déployé une stratégie de décarbonation de sa consommation d'électricité. Ainsi, 100% de la consommation du Groupe est couverte par l'achat de certificats de garantie d'origine renouvelable.

SAUR accélère également la mise en place de projets de production d'électricité in-situ, avec par exemple l'inauguration de 25 nouvelles centrales solaires en 2025, soutenue par la création d'une cellule interne dédiée. Ces solutions permettent de produire de l'électricité verte, locale, et de limiter l'impact de potentielles futures crises énergétiques.

Notre enjeu est de consommer moins mais également mieux. Grâce à l'effacement électrique et à la tarification en « spot », SAUR peut ajuster ses usages pour soutenir le réseau national en période de tension. En été, consommer en journée est plus avantageux, car l'électricité solaire y est plus abondante, moins chère et moins carbonée qu'en heures creuses nocturnes.

Des enjeux sociaux

Assurer la sécurité des collaborateurs



La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales chez Saur, avec un objectif unique : zéro accident. L'entreprise déploie une politique proactive incluant :

- **Formations et tests** sur les 10 règles vitales pour les équipes terrain.
- **Formation continue** et vigilance partagée : chaque collaborateur est acteur de sa sécurité et celle des autres.
- **Événements annuels** (*Safety Event*) et journées sécurité pour sensibiliser à la prévention, aux risques métiers, au bien-être et aux gestes de secours.
- **Intégration sécurisée des nouveaux arrivants** via un accompagnement structuré par des mentors pendant 6 mois.

Engagement fort : respect strict des procédures, management impliqué, traitement des presque-accidents et promotion d'une culture sécurité

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

Chez Saur, nous plaçons le développement et l'épanouissement de nos talents au cœur de nos priorités. Former, accompagner et faire grandir les jeunes générations, c'est aussi contribuer à l'ancrage territorial de notre entreprise. Nous facilitons l'accès à l'emploi pour tous, via le recrutement sans période d'essai, des partenariats avec des acteurs locaux, des missions auprès d'ESAT, et la participation régulière à des événements emploi.

Saur s'engage aussi pour la formation locale, en accueillant des jeunes en stage ou alternance, organisant des visites de sites et menant des actions de sensibilisation scolaire pour mieux faire connaître les métiers et les enjeux de l'eau.

Favoriser la mixité et l'égalité

Depuis 2009, Saur est signataire de la charte de la diversité de l'IMS. La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Saur favorise la diversité et la parité via des politiques actives et une démarche continue pour l'égalité professionnelle. Depuis plusieurs années, Saur obtient la note globale de **99/100 pour l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** défini par le ministère du travail.



Favoriser l'inclusion

Le Groupe SAUR a signé en 2025 une convention de partenariat avec l'Agefiph (Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des

personnes en situation de handicap), afin de renforcer son accompagnement en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de sensibilisation au handicap. Ainsi, par exemple, 100 % des recruteurs de Saur ont été sensibilisés au handicap.

Valoriser l'engagement professionnel

Un partenariat national avec le SDIS permet à nos collaborateurs de concilier leurs missions chez Saur et leur engagement comme sapeurs-pompiers volontaires, renforçant ainsi la sécurité des territoires et la solidarité au sein de nos équipes

Sensibiliser à la RSE

À l'occasion de la semaine du développement durable, plus de 1 700 collaborateurs ont participé à un challenge RSE collectif, via une application dédiée favorisant les éco-gestes, la mobilité douce et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Des enjeux sociétaux

Accompagner les clients fragiles et donner un accès équitable à l'eau

Nous veillons à garantir l'accès au service pour tous, en adaptant nos modalités d'accompagnement aux situations de fragilité, notamment par la possibilité de plans de paiement personnalisés et la généralisation de prélèvements mensuels pour mieux gérer le budget. Nous multiplions également les actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau.

Les conseillers clientèle sont également formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, par notamment l'application des pratiques recommandées dans le guide élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires « Bien accueillir les personnes handicapées ».

Réaliser des achats durables

Nous privilégions les achats locaux et responsables, en intégrant systématiquement des critères de développement durable et en favorisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans nos partenariats.



Solidarité & Engagement

Notre fonds Saur Solidarités soutient, via l'engagement de nos collaborateurs, des projets favorisant l'accès à l'eau, l'insertion et l'aide aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec les associations locales.



Éthique et conformité

Saur garantit la transparence et l'intégrité de ses pratiques via sa certification ISO 37 001 et des programmes de formation à l'éthique et à la lutte contre la corruption. Un dispositif de signalement sécurisé est mis à disposition de tous les collaborateurs et partenaires.



Neutralité & Service public

Conformément aux dispositions de la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, nous sommes tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. À cette fin, nos collaborateurs sont tenus lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, de s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, de traiter de façon égale toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité.

Dans le cadre du dispositif de signalement public de Saur, un processus spécifique a été ajouté pour remonter les manquements éventuels concernant la neutralité du service public.

GESTION ET COLLECTE DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES

La nouvelle Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) renforce les exigences d'exploitation des services d'assainissement, en élargissant la collecte et en encadrant la gestion des rejets par temps de pluie. Elle vise un assainissement universel et durable, garantissant la protection des milieux aquatiques.

Obligation de collecte : ce qu'en dit la DERU

La DERU abaisse le seuil d'application de la collecte à 1 000 équivalents-habitants, afin d'inclure les petites et moyennes agglomérations (article 3). D'ici 2035, 100% des agglomérations concernées devront disposer d'un réseau de collecte adapté ou, lorsque cela n'est pas possible, de systèmes individuels assurant un traitement équivalent.

Lorsque la topographie ou les coûts rendent un raccordement collectif impossible, des systèmes individuels appropriés pourront être mis en place, à condition d'assurer un niveau de traitement équivalent.

Réduction des rejets directs d'eaux usées par temps de pluie

Lors des épisodes pluvieux, les réseaux d'assainissement unitaires peuvent être saturés, entraînant le rejet direct d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel.

La DERU (article 5) fixe des seuils maximaux de pollution pour les rejets d'eaux usées lors des épisodes pluvieux. Les collectivités devront :

- identifier les zones à risque où ces rejets se produisent ;
- mesurer les charges polluantes (matières organiques, nutriments, micropolluants) émises par les systèmes d'eaux usées ;
- mettre en œuvre des actions correctives : création ou agrandissement de bassins de rétention, gestion optimisée des déversoirs d'orage, désimperméabilisation ou infiltration à la source.

Objectif : réduire la pollution diffuse en milieu urbain et renforcer la résilience des réseaux d'assainissement.

Suivi et performance environnementale

La DERU renforce également les exigences de surveillance et de transparence environnementale, imposant aux exploitants un suivi plus précis des volumes collectés, des rejets et des performances énergétiques. Ces données devront alimenter les plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, afin de permettre un pilotage plus efficace du service et une amélioration continue de sa performance environnementale.

Plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines (ERU)

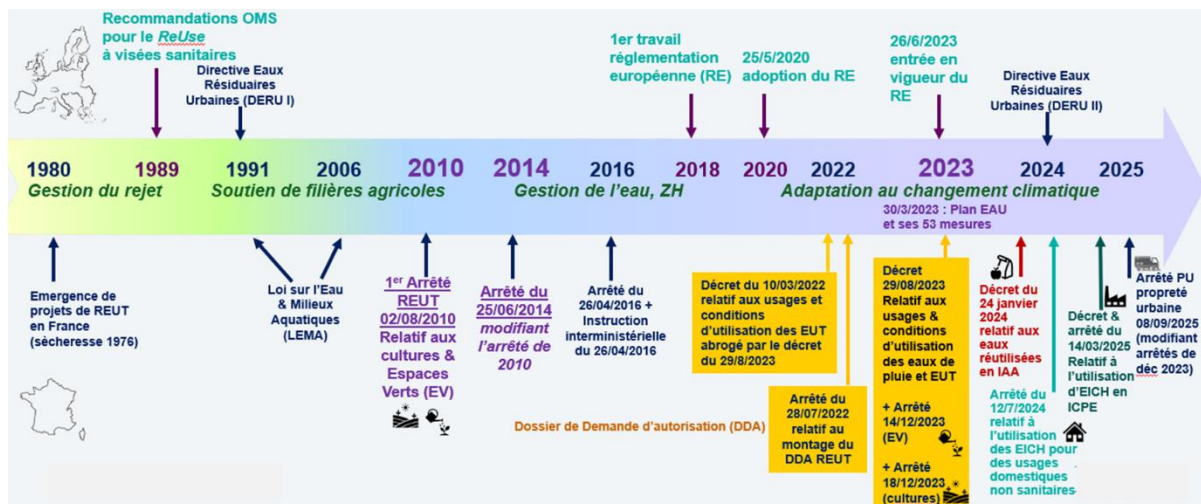
Les États doivent élaborer des plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, visant à réduire la pollution par temps de pluie (ruissellement, déversoirs d'orage).

Ces plans comportent :

- un diagnostic complet de la situation existante ;
- des mesures de prévention contre l'introduction d'eaux pluviales non polluées ;
- des actions d'optimisation des réseaux et de réduction des macroplastiques.

Les agglomérations de plus de 100 000 EH devront avoir établi leur plan avant 2033, celles de 10 000 à 100 000 EH avant 2039, avec une révision tous les 6 ans.

FOCUS REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES (REUT)



Frise historique de la législation européenne et française : cas du recyclage des EUT et des ENC pour des usages variés

La réglementation concernant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et le recours aux eaux non conventionnelles (ENC) au sens large, est en pleine évolution depuis ces dernières années, avec un Règlement Européen (RE) entré en vigueur le 25 juin 2023, ainsi que plusieurs décrets et arrêtés français publiés de 2022 à 2025, concernant tous types d'ENC pour de nombreux usages.

Historique des textes :

- 1^{er} arrêté REUT français du **2 août 2010 révisé le 25 juin 2014**, relatif au recyclage des EUT pour des usages « cultures » et « espaces verts EV ».
- Plan EAU gouvernemental du **30 mars 2023** et ses 53 mesures : *Réutiliser 10% des EUT d'ici 2030* (contre moins d'1% actuel)
- Arrêté du **28 juillet 2022** relatif aux modalités administratives de montage du DDA dossier de Demande d'Autorisation REUT
- Décret 2023-835 du **29 août 2023** (abrogeant le décret du **10 mars 2022**) relatif aux usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des EUT, pour des usages non domestiques, appuyé par l'arrêté DDA du **28 juillet 2022**.
- Arrêté du **14 décembre 2023** relatif aux conditions de production et d'utilisation des EUT pour l'arrosage d'espaces verts

- Arrêté du **18 décembre 2023** relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures
- Projets de décret et arrêté du **19 décembre 2023** relatifs à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques non sanitaires
- Décret no 2024-33 du **24 janvier 2024** relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire (IAA) et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)
- Arrêté du **12 juillet 2024** relatif à l'utilisation d'EICH pour des usages domestiques non sanitaires
- **Dernier texte** : l'Arrêté du **8 septembre 2025** (modifiant les arrêtés des 14 et 18 décembre 2023) fixant les prescriptions applicables à l'utilisation d'EUT pour les usages liés à la propreté urbaine (PU), qui visent à garantir la protection de la santé publique, humaine et animale, et de l'environnement.

Synthèse arrêtés 14 et 18 décembre 2023 et arrêté du 8 septembre 2025 (usages urbains)							
		Classes d'eaux	A+	A	B	C	D
Paramètres		unités					
Physico-chimiques	MES (mg/l)	mg/l	< 10	< 10	= valeurs arrêté de la lastep concernée (hors période irrigation)		
	DBO5 (mg/l)	mg/l	<= 10	<= 10			
	Turbidité (NFU)	NFU	<= 5	<= 5			
Bactério, viro, parasitologiques	Ecoli	Nb/100 ml	< 1	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>= 5	>= 5	>= 3	>= 2	>= 2
	Bactériophages ARN-f	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>=6	>=6	>= 3	>= 2	>= 2
	Clostridium Perfringens ou spores ASR	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>= 4 ou 5	>= 4 ou 5	>= 3	>= 2	>= 2
	CEufs d'Helminthe	Nb œufs/l	< 1 pour irrigation des pâturages et fourrages frais				
	Légionella spp	Nb/l	< 1000 si risque de formation d'aérosols				
Usages	Propreté urbaine :		Nettoyage des voiries avec aspersion Nettoyage d'ougrages d'art ouverts au public Nettoyages d'accottements ouverts au public	Nettoyage des voiries sans aspersion Nettoyage d'ougrages d'art fermés au public Nettoyages d'accottements fermés au public	Sans traitement complémentaire à celui de la step : - hydrocurage des réseaux EU - hydrocurage des réseaux eaux pluviales Opérations sur installations ANC Nettoyage des bennes à ordures Nettoyage des quais de déchetterie		
	Arrosage des espaces verts			EV ouvert au public	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	Interdit
	Irrigation agricole			Toute culture en contact avec eau	Toute culture en contact avec eau si barrière	Toute culture en contact avec eau si barrières renforcées	Cultures industrielles, énergétique et à semences

Exigences de qualité pour la REUT relative aux usages PU (arrêté septembre 2025), EV et cultures (arrêtés de décembre 2023)



Les niveaux de qualité exigés en 2023 et 2025 sont bien plus drastiques que les exigences initiales de l'arrêté EV et cultures de 2010 révisé en 2014. Pour atteindre de tels niveaux de qualité, il est souvent nécessaire de compléter la filière d'épuration par un procédé de désinfection qui peut être mis en place sous forme de skid ou d'unité REUT.

Le Groupe Saur développe donc des skids REUT afin de pouvoir répondre à ces exigences.

En région Sud Est, notamment le département de l'hérault (34) étant en souffrance hydrique depuis de longues années, des essais ont été menés sur deux stations d'épuration exploitées par Saur.

Ces tests ont mis en évidence une qualité B respectée sous conditions (doses UV...), un paramètre bactériologique déclassant (spores de BASR), et l'importance de l'hydraulique des réacteurs UV pour une efficacité maximale.

Des essais complémentaires sont en discussion afin d'atteindre les qualités B, A, voire A+.

Références du groupe Saur en France et à l'international

Le savoir-faire REUT de Saur date de plusieurs décennies, avec 3 références historiques notables :

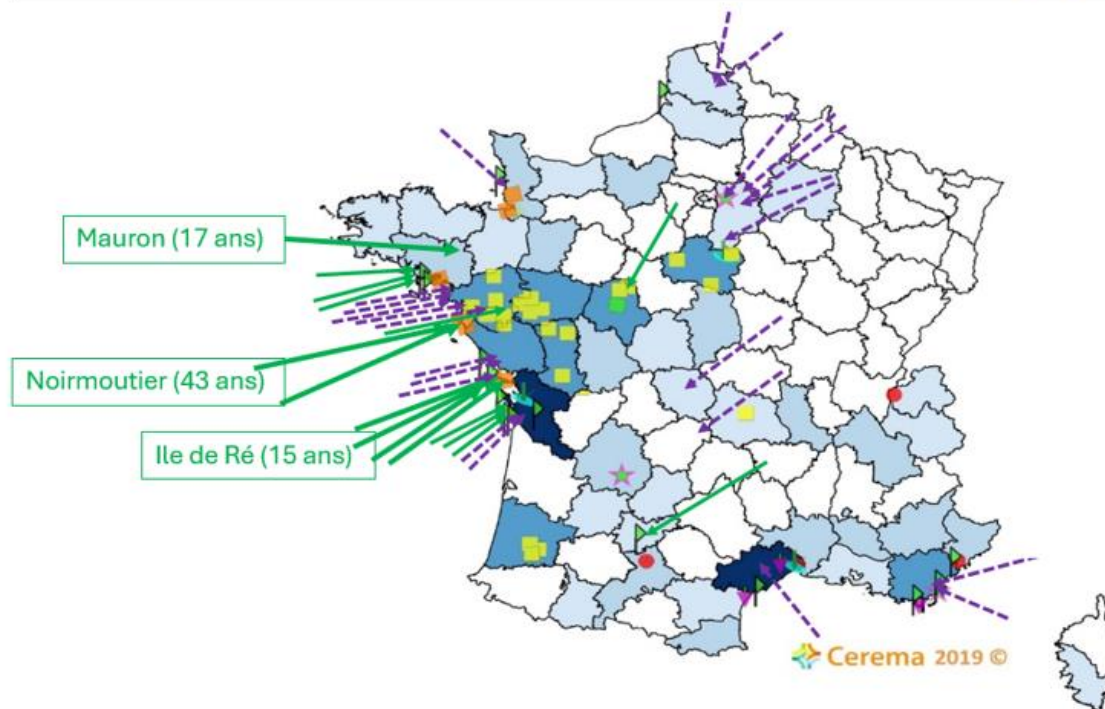
- **Noirmoutier (85)** avec ses 2 STEUs (La Salaisière et la Casie) pour irriguer ses pommes de terre primeurs « Bonnottes », depuis 43 ans
- **Mauron (56)** avec sa STEU du bois de la Roche pour irriguer de grandes cultures, depuis 17 ans

L'île de Ré (17) avec ses 4 STEUs (La flotte en Ré, Ars en Ré, St Clément des Baleines, Sainte Marie de Ré) pour pratiquer du multi-usages dont l'irrigation des pommes de terre primeurs, depuis 15 ans.

Les volumes REUT ont tendance à augmenter, mais dépendent des besoins, du nombre de sites et des conditions météorologiques, aussi bien en France qu'à l'international, avec des volumes plus conséquents en Europe du Sud et au Moyen Orient qu'en France :

- **2022 :**
 - 1.5 Mm3 en France concernant 18 réalisations
 - 6,8 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
 - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2024 :**
 - 1,7 Mm3 en France en 2024 concernant 18 réalisations
 - 9,5 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
 - 7.9 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2025 :**
 - 2.2 Mm3 en France concernant 16 réalisations
 - 9,4 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
 - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **Et bientôt en 2026 au Qatar :** 90 à 95 Mm3 de TSE (treated Sewage Effluent) estimés

Près de 40 références SAUR REUT en 2025 : 16 réalisations + 23 projets



A photograph of two Saur employees, a man and a woman, wearing green hard hats and orange high-visibility vests with the Saur logo. They are standing on a white metal platform or walkway at an industrial facility, possibly a water treatment plant. The man is pointing towards the background, which shows a body of water and a cloudy sky. The woman is looking in the same direction. The image is part of a document cover, with a white semi-circular overlay at the bottom containing the title and subtitle.

2 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat DSP LUXEUIL LES BAINS - EU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2023, arrivera à échéance le 30 juin 2030.

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

REGION NORD-EST



Elise LE VAILLANT
Vice-Présidente
Région Nord Est



DIRECTION DES EXPLOITATIONS NORD-BOURGOGNE GRAND-EST



Gilles POIROT
Directeur des Exploitations
Nord-Bourgogne Grand-Est



Delphine FISCHMEISTER
Chef de secteur
Haute-Saône & Doubs

TERRITOIRE NORD BOURGOGNE



Florent VINCENT
Responsable de Territoire
Nord Bourgogne



Laurent HISTLER
Chef de secteur
Côte d'Or



3 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLES



610 505 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 145 branchements raccordés

2,78 €TTC/m³ Au 1er janvier 2026 pour une facture de 120 m³



76,127 kmL de réseau dont :

- 57,039 kmL de réseau Eaux Usées
- 19,088 kmL de réseau Eaux Pluviales

1 922,7 ml hydrocurés avec moyens lourds

12 interventions de débouchage



1 station(s) d'épuration(s)

19 500 équivalent habitants (EH)

5 Poste(s) de relèvement



4% des bilans réalisés sont conformes



1 962 455 m³ d'effluents épurés

76,044 tMS de boues évacuées



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m³)	412 852	610 505	47,88%
Volumes épurés (m³)	2 162 759	1 962 455	-9,26%

Patrimoine	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de stations	1	1	-
Nombre de branchements raccordés	4 189	4 145	-1,05%
Linéaire de réseau total (kml)	76,127	76,127	0%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml)	57,039	57,039	0%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	19,088	19,088	0%

Interventions	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre d'interventions de débouchage	6	12	100%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	1 742	1 922,7	10,37%

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution N/N-1
Quantité de boues évacuées (tMS)	77,756 tMS	76,044 tMS	-2,2%
Nombre de bilans 24h réalisés	24	25	4,2%
Nombre de bilans 24h conformes	3	1	-66,7%
Taux de conformité du contrat	12,5%	4%	-68%

Prix de la facture	2024	2025	Evolution N/N-1
Prix de l'eau (€ TTC / m3)	2,70	2,78	2,96%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

>> Des réunions COPIL ont eu lieu les 20/02/2025 – 05/06/2025 et 24/09/2025.

>> La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteint pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables.

>> La commune de SAINT SAUVEUR a démarré en 2025 une étude Schéma Directeur d'Assainissement. Cette étude est confiée au cabinet ECA.

>> Lors du COPIL du 28/05/2025, SAUR a présenté les 3 études ci-dessous :

- ⇒ Eaux claires parasites : étude menée à l'échelle de la commune de LUXEUIL
- ⇒ L'étude milieu : étude menée à l'échelle du réseau de collecte CCPLx
- ⇒ Présentation du Diag Permanent 2024 : : étude menée à l'échelle du réseau de collecte CCPLx

>> Consultation de SAUR dans le cadre de projet de travaux Piscine, Rue Guynemer, rue Jean Moulin, Carrefour Messier, Rue Frères Montgolfier et Rue du Morbief.

>> Nouvelle réglementation (Arrêté du 3 septembre 2025) imposant trois campagnes annuelles d'analyses pFAS dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines de capacité supérieure ou égale à 10 000 équivalent-habitants.

>> Convention de déversement de l'abattoir dans le réseau de LUXEUIL finalisée et premières factures transmises.

>> Convention pour l'apport de lixiviat du service OM de la CCPLx, en cours de signature.

>> Effondrement de réseau identifié rue Labienus le 17/12/2025.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

>> Commune de LUXEUIL LES BAINS :

- Travaux rue Pierre Rimey (viabilisation lotissement)
- Travaux bas de l'avenue De Lattre de Tassigny croisement rue Anatole France
- Curage au coupe racine avenue De Lattre de Tassigny

>> Réseau Intercommunale CCPLx :

- Installation du débitmètre sur la sortie des effluents de la commune de SAINT SAUVEUR coté Eglise

>> Principaux travaux réalisés à la STEP :

- 4 février 2025 : travaux d'entretien de la cellule haute tension.
- 7 avril 2025 : changement automate file eau.
- 12 août 2025 : remplacement du préleveur eau traitée.
- 2 décembre 2025 : remplacement de la batterie de condensateur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



4 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	19 500
Poste(s) de relevage	5



Matériau	Valeur (%)
Béton	78,43
PVC	9,05
PP SN16	2,54
PVC CR8	2
Fonte	1,67
Autres	6,31



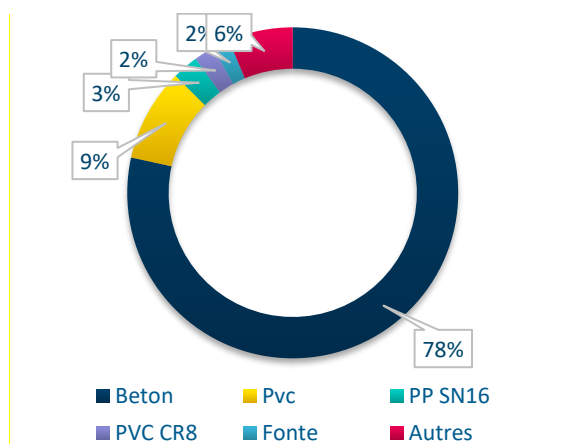
LE RESEAU DE LUXEUIL+CCPL_x

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

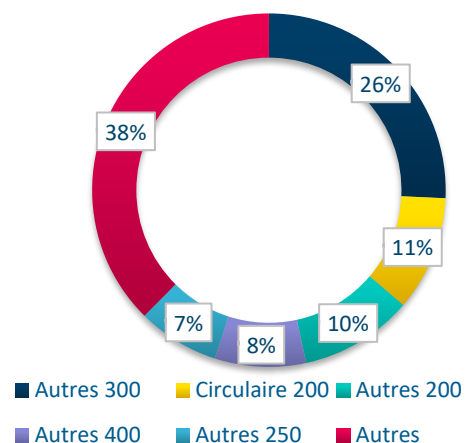
	2025
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	57,039
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	19,088

Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Autres 300	25,73
Circulaire 200	10,53
Autres 200	10,36
Autres 400	8,33
Autres 250	7,48
Autres	37,57



5 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Total	2024	2025	Evolution N/N-1
Branchements	4 189	4 145	-1,05%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

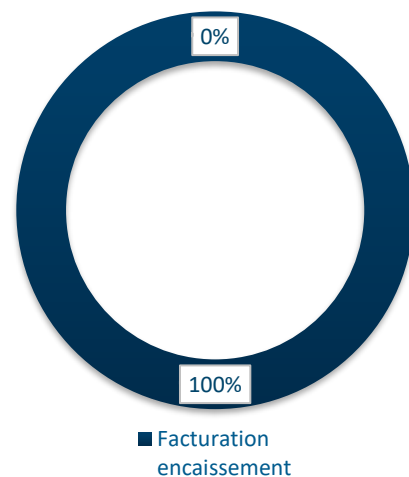
Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES

Motifs de réclamations (tous modes de transmission)	2024	2025
Facturation encaissement	4	2
Qualité de service	2	0



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2024	2025	Evolution
Total de la collectivité	412 852	610 505	47,88%



6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT

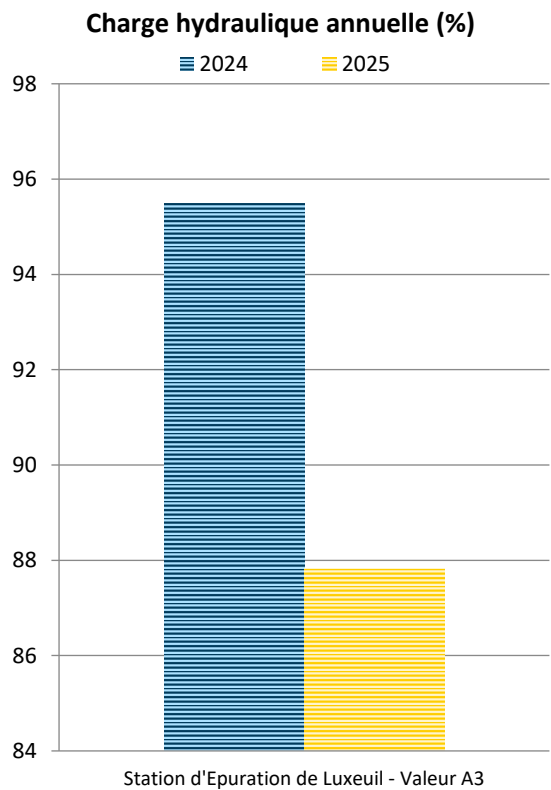
La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2024	2025
Station d'Epuration de Luxeuil	95,22%	87,84%

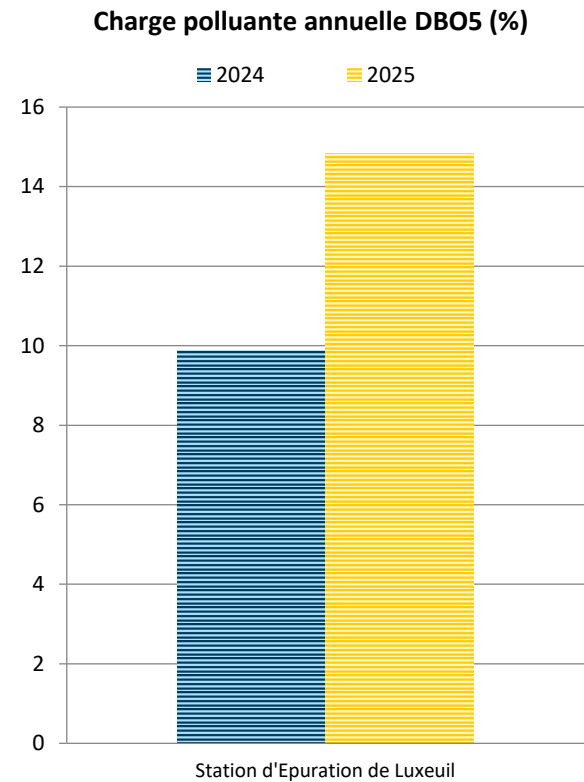


*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) /1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2024	2025
Station d'Epuration de Luxeuil	9,87%	14,83%



* Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station

Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2024 m³	2025 m³
Station d'Epuration de Luxeuil	Entrée	2 265 329	2 083 980
Station d'Epuration de Luxeuil	Sortie	2 162 759	1 962 455

LES CONSOMMATIONS

ENERGETIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Consommation en KWh	402 642	577 536

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

ComsEDF

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues

Libellé de l'installation	2024 (tMS)	2025 (tMS)
Station d'Epuration de Luxeuil	77,214	80,358

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2024 (tMS)	2025 (tMS)
Station d'Epuration de Luxeuil	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	77,756	76,044

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
Station d'Epuration de Luxeuil	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)	2 939	259

Les sous-produits : Sables

Libellé de l'installation	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
Station d'Epuration de Luxeuil	1 018	15 820

Les apports extérieurs

Libellé de l'installation	Origine	2024 (Mètre cube)	2025 (Mètre cube)
Station d'Epuration de Luxeuil	S12 - Apport extérieurs matières de vidange - Mètre cube (en m ³)	345,34	336,71
Station d'Epuration de Luxeuil	S13 - Matières de curage - Mètre cube (en m ³)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apport Boues extérieurs - KGMS (en kg matière sèche)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apport Boues extérieurs - M3 (en m ³)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apports extérieurs de boues - Kg (en kg)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S7 - Apports extérieurs huiles/graisses - Mètre cube (en m ³)	0	0



7 LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2024	2025
Station d'Epuración de Luxeuil	24	25

Un bilan supplémentaire a été réalisé au cours de l'opération de changement de l'automate le 7 avril afin d'analyser les rejets vers le milieu naturel pendant le fonctionnement en mode dégradé de l'installation.



Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuración de Luxeuil	12,5%	4%	Non Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables par système de traitement.

Le taux de conformité est très faible en raison du non-respect des rendement minimum à atteindre. Paramètre très restrictif en raison du taux de dilution des eaux collectées par un réseau vétuste soumis aux aléas météorologiques et aux phénomènes de nappe alluviale haute.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE

A man with a beard, wearing a green safety helmet with "#mission water" written on it and an orange high-visibility safety vest over a dark blue long-sleeved shirt, is leaning his arm on a metal railing. He is looking off to the side. The background is a blurred construction site with a crane and other structures under a cloudy sky.

8 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

	2025
Hydrocurage préventif sur réseau avec moyens lourds (ml)	1 922,7
Dont :	
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (ml)	1 922,7
Hydrocurage préventif non programmé sur réseau (nb intervention)	12

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

	2025
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	1 922,7
Nombre de débouchages du réseau	12
Nombre de nettoyage des postes de relevage et DO	14
Nombre de curage d'avaloirs et grilles	1842

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



Les casses sur conduites et sur branchements

	2024	2025
Nombre de casses sur conduites	1	0
Nombre de casses sur branchements	1	0

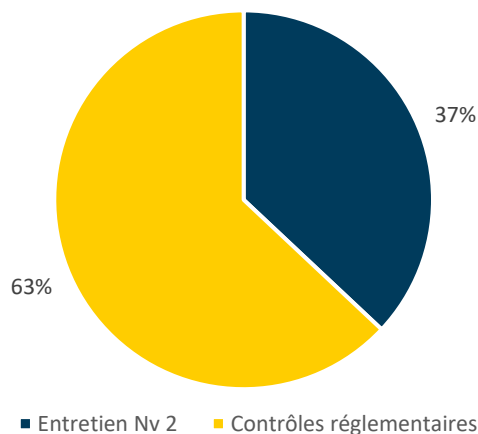


LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2024	2025
Entretien niveau 2	59	26
Contrôles réglementaires	49	45



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2024	2025
Curatif	48	19
Préventif	11	7

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative**: opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive**: opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2025

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans 24h acceptables	VP.210 : Nombre de bilans 24h acceptables et conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
4%	25	1	173,46 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	76,044 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
2 Autorisation de rejets	76,043 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
81/120 points	88,256 km	81/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
598,68 Kg/j	100%	4 921 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
0,01%	0,031 km	62,282 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	N.R	0	0 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permits de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
10 862 habitants	2,78 €	2,7 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2025	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
6,4 %	73 276,11 €	1 144 531 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	4 238 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usées consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
0,0000 €	610 505 m³	0 €
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE

10 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LA STEU :

>> Au regard des volumes conséquent by passés en entrée de la station, il serait judicieux d'installer un dégrilleur automatique sur la canalisation de by-pass pour piéger les matières grossières (lingettes, papiers, déchets, cailloux, ...) afin de préserver le milieu naturel.

>> Des travaux sont à prévoir pour permettre de réaliser l'entretien et la maintenance du dégrilleur des matières de vidange en toute sécurité.

PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LE RESEAU :

>> Renouvellement de réseau à prévoir en 2026 suite effondrement constaté rue Labienus

>> Un travail est à réaliser sur les nombreuses anomalies relevées lors des ITV.

>> La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteint pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables. Des études et des travaux doivent être engagé par les communes de FROIDCONCHE, LUXEUIL et SAINT SAUVEUR pour réduire les apports d'eaux parasites.

>> Le suivi ponctuel des déversoirs d'orage de la commune de LUXEUIL par notre personnel met en évidence qu'il serait judicieux de réfléchir à une Instrumentation de l'ensemble des déversoirs d'orages pour un meilleur suivi et une meilleure réactivité qui permettrait de limiter les rejets directs dans le milieu naturel et améliorer la connaissance des réseaux.

>> Suite à l'inspection des regards dans MORBIEF le 06/09/2024, des travaux d'étanchéité et de réhausse de tampons à traiter en urgence pour limiter l'apport d'ECP à la STEU.

ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G :

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève le cas échéant) **doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.**

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

La commune de LUXEUIL et la CCPLx sont concernées par cette problématique d'arrêt des réseau 2G/3G sur les sites ci-dessous qui nécessiteront un renouvellement complet des équipements de télésurveillance :

- Déversoir d'orage situé rue Jean Jaurès (2029)
- Déversoir d'orage Luxeuil Fontaine (2029)
- Poste de relevage Parc situé rue Jean Moulin (2029)
- Poste de relevage situé rue Anatole France (2029)

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

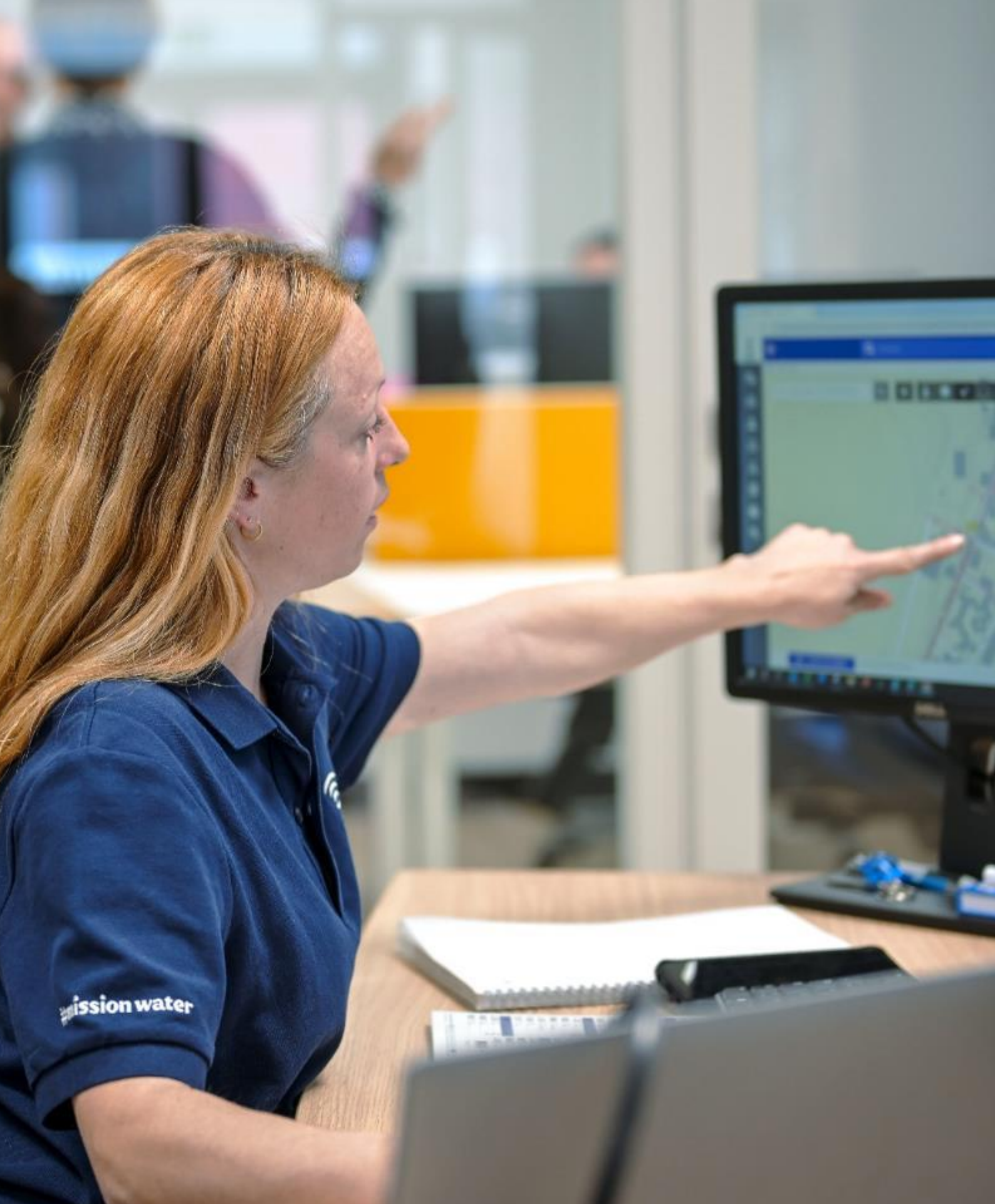
Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



11 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station d'Epuration de Luxeuil	2008	19 500	Domestique Industriel Unitaire Séparatif	Oui	Non	LUXEUIL-LES-BAINS

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	1999	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	2018	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	2000	Oui	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2025, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 57,039 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Autres 600	121,88	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres NC	213,16	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	130,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	10,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire NC	7,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 1100	50,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 2000	548,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1000	320,72	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1300	153,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 200	708,98	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 250	1134,15	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	5892,93	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 350	48,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	1261,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 450	63,59	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	747,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 600	1104,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	496,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres NC	777,31	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Béton	Circulaire 1000	265,76	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	32,75	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	1550,01	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	58,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	279,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	314,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	321,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire NC	30,97	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 110	26,21	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 200	35,27	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 300	319,62	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 315	291,14	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 400	412,77	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 250	73,88	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 315	93,75	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Rectangulaire 250	3,89	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres 315	24,53	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	16,7	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 315	1145,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 150	77,29	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 200	33,04	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres NC	93,85	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	126,56	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	46,98	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 100	22,97	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 110	22,41	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 150	1563,05	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 200	4048,46	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 250	742,78	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 300	1696,88	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 400	297,52	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres NC	776,92	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	3057,35	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 315	40,19	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 400	571,65	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire NC	369,7	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	906,82	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Rectangulaire 200	10,42	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Autres 200	3,76	Gravitaire	Eaux usées
PP SN12	Circulaire 200	1119,53	Gravitaire	Eaux usées
PP SN16	Circulaire 200	1932,83	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 150	19,49	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 200	1054,92	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 250	692,12	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 300	76,19	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 200	697,23	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC	Circulaire 300	378,4	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 315	279,1	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Rectangulaire 200	31,36	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 315	248,91	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire NC	20,5	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 250	42,75	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 300	12,33	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 500	79,79	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 530	20	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 600	53,13	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres NC	806,33	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 500	64,64	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire NC	4,38	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 100	27,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1000	23,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1050	1109,3	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 150	450,08	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 200	1637,36	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 250	3012,31	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	11580,47	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 350	69,73	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 400	3414,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 500	4184,36	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 570	32,68	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 600	1624,96	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 630	32,06	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 670	226,58	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 700	702,56	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 800	564,6	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 850	30,27	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 900	132,92	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 920	8,64	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres NC	17,56	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	28,55	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	176,7	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	71,83	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	1678,91	Gravitaire	Unitaire
Béton	Rectangulaire 300	96,45	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Autres 200	6,59	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 200	98,7	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 250	71,21	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 300	6,19	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 315	410,83	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 400	957,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 600	23,37	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 100	140,27	Gravitaire	Unitaire

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC	Circulaire 200	161,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 300	193	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 400	289,17	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 600	54,59	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 200	63,4	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres NC	67,24	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 80	1066,33	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 150	93,28	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 200	257,6	Refoulement	Eaux usées
Total		76127,06		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Avaloir	429
Avaloir à grille	662
Carré visitable	86
Carré visitable à grille	29
Rond borgne	3
Rond visitable	1873
Rond visitable à grille	28
Tampon/avaloir	1
Avaloir	1148
Bassin de rétention	2
Déversoir d'orage	21
Tampons	1963

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2023	2024	2025
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	13 184	32 588	30 035
PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	2 172	7 844	5 795
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	187	364	365
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	149	314	385
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	0	156	215
Station d'Epuration de Luxeuil	255 392	361 376	540 741
Total	271 084	402 642	577 536

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages, contrairement aux consommations électriques reportées dans le BASA (en annexe) qui sont relevées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



12 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée (1)	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2)/(1)
Froideconche	70 258	1 975	1 873	945	1 849	98,71%
Saint Sauveur	70 473	1 721	1 685	906	1 664	98,75%
Luxeuil les Bains	70 311	6 523	6 500	2 362	6 490	99,84%
Total		10 219	10 056	4 213	10 001	99,1%

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2023	2024	2025	Evolution
FROIDECONCHE	928	917	926	1%
LUXEUIL-LES-BAINS	2 441	2 394	2 367	-1,1%
SAINT-SAUVEUR	887	878	852	-3%
Total	4 256	4 189	4 145	-1,05%

Les clients par commune

	2023	2024	2025	Evolution
FROIDECONCHE	928	917	926	1%
LUXEUIL-LES-BAINS	2 451	2 433	2 445	0,5%
SAINT-SAUVEUR	887	868	841	-3,1%
Total	4 266	4 218	4 212	-0,14%

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2023	2024	2025	Evolution
FROIDECONCHE	106	598	75 646	12549,8%
LUXEUIL-LES-BAINS	196 529	411 400	469 008	14%
SAINT-SAUVEUR	0	854	65 851	7610,9%
Total	196 635	412 852	610 505	47,88%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2025	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDECONCHE	926	895	25	1	5
LUXEUIL-LES-BAINS	2 367	2 060	243	5	59
SAINT-SAUVEUR	852	802	45	0	5
Répartition (%)	-	90,64	7,55	0,14	1,66
Total	4 145	3 757	313	6	69

Les volumes consommés par tranche

Commune	2025	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDECONCHE	75 646	59 392	9 056	6 788	410
LUXEUIL-LES-BAINS	469 008	130 144	165 676	155 875	17 313
SAINT-SAUVEUR	65 851	49 552	15 605	0	694
Total de la collectivité	610 505	239 088	190 337	162 663	18 417
Consommation moyenne par TYPE de branchement	147,29	63,64	608,11	27 110,5	266,91

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 3 route de Rougemont
25110 AUTECHAUX
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

23

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	68,04 €
Consommation TTC	260,92 €
Total facture TTC	328,96 €

soit 0,0022 €/Litre

328,96 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 309379684. Siège social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISY-LES-MOULINSAUX TVA Intracommunautaire n° FR26336075686
Les informations qu'il se font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 36 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données. Toute information communiquée à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera consignée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LUXEUIL-LES-BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		289,46 € HT	318,40 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Abonnement Part Communale		Année 2026						10,00	10,00
Abonnement Part communautaire.		Année 2026						20,00	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Collecte		Année 2026						15,93	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Traitement		Année 2026						15,93	10,00
Consommation Consommation Part Communale		Année 2026			120	0,4200	50,40		10,00
Consommation Part communautaire.		Année 2026			120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Collecte		Année 2026			120	0,3278	39,34		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Traitement		Année 2026			120	0,6488	77,86		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	9,60 € HT	10,56 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Rhône	Année 2026			120	0,0800	9,60		10,00
Méditerranée, Corse, 70300102-VILLE DE LUXEUIL ET CC								

Total Facture	328,96 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 299,06 €
 TVA sur les débits : 29,90 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 3 route de Rougemont
25110 AUTECHAUX
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Référence à rappeler

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 09

23

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	68,92 €	
Consommation TTC	254,89 €	soit 0,0021 €/Litre
Total facture TTC	323,81 €	
	323,81 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LUXEUIL-LES-BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		293,18 € HT	322,49 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Abonnement Part Communale		Année 2025						10,00	10,00
Abonnement Part communautaire.		Année 2025						20,00	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Collecte		Année 2025						16,33	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Traitement		Année 2025						16,33	10,00
Consommation Consommation Part Communale		Année 2025			120	0,4200	50,40		10,00
Consommation Part communautaire.		Année 2025			120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Collecte		Année 2025			120	0,3360	40,32		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Traitement		Année 2025			120	0,6650	79,80		10,00

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Rhône					120	0,0100	1,20		10,00
Méditerranée Case 702001/02 VILLE DE LUXEUIL ET CC									

Total Facture	323,81 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 294,38 €
TVA sur les débits : 29,43 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L’EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR

Partenaire : VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Date : 14/02/2026

Produit : Assainissement		Type de contrat : Affermage		Type d'encaissement : Société				
Part SAUR Collecte LUXEUIL.								
Prix (HT) à compter du 01/01/2025		Redevance : Abonnement Part SAUR Collecte LUXEUIL.						
Devise : Euro		Date d'actualisation : 21/02/2025		K : 1,0887				
Prix révisé = [K=1,0887] * Prix de base								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : 0,1+(0,33xICHTE/ICHTEo)+(0,27xFSD2/FSD2o)+(0,11x0105347697030/0105347697030o)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010o)								
k = 0.10 + (0.33 * ICHTE/ICHTEo) + (0.27 * FSD2/FSD2o) + (0.11 * 010534769/010534769o) + (0.19 * TP10a2010/TP10a2010o)								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,0887								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2025				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			135,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	177,70000	01/11/2024	20/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			169,80000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-Moy 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024				203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000						128,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/10/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	128,90000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/ICHTEo)+(0,27xFSD2/FSD2o)+(0,11x0105347697030/0105347697030o)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010o)									
.	0,1							0,10000	
.	+	0,33	x	135,3 / 124,9				+ 0,35748	
.	+	0,27	x	169,8 / 177,7				+ 0,25800	
.	+	0,11	x	203,341667 / 125,7				+ 0,17794	
.	+	0,19	x	128,9 / 125,4				+ 0,19530	
.								-----	
.								1,08872	

K définitif : 1,0887									
CRITERES TARIFAIRES									
7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts :									
Localite sur point de fourniture : (FROIDECONCHE,ST SAUVEUR);(LUXEUIL)									

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 1 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	15,00	16,33						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 2 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	16,67	18,15						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 3 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	25,00	27,22						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 4 Logts



n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	33,33	36,29						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 5 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	41,67	45,37						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 6 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	50,00	54,44						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 7 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	58,33	63,50						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 8 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	66,67	72,58						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 9 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	75,00	81,65						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 11 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	91,67	99,80						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 12 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	100,00	108,87						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 13 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	108,33	117,94						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 14 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	116,67	127,02						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 16 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	133,33	145,16						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 17 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

LUXEUIL	141,67	154,24						
---------	--------	--------	--	--	--	--	--	--

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 18 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	150,00	163,31						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 19 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	158,33	172,37						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 20 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	166,67	181,45						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 21 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	175,00	190,52						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 22 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	183,33	199,59						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 24 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	200,00	217,74						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 25 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	208,33	226,81						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 30 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	250,00	272,18						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 32 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	266,67	290,32						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 33 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	275,00	299,39						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 38 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	316,67	344,76						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 40 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	333,33	362,90						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 41 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	341,67	371,98						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 43 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	358,33	390,11						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 50 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	412,67	449,27						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 52 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	433,33	471,77						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 56 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

LUXEUIL	466,67	508,06						
---------	--------	--------	--	--	--	--	--	--

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 68 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	566,67	616,93						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 80 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	666,67	725,80						

7030 - Asst - PF en fonction du nbre de logts 83 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	691,67	753,02						

SAUR

Date : 14/02/2026

Partenaire : VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement Type de contrat : Affermage Type d'encaissement : Société

Part SAUR Traitement

Prix (HT) à compter du 01/01/2025
 Devise : Euro
 Prix révisé = [K=1,0887] * Prix de base

Redevance : Abonnement Part SAUR Traitement
 Date d'actualisation : 21/02/2025 K : 1,0887

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0)$

$k = 0,10 + (0,33 * \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 * \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 * 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 * \text{TP10a2010} / \text{TP10a2010}_0)$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0887

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/01/2025

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			135,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	177,70000	01/11/2024	20/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			169,80000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-Moy 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024				203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000						128,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/10/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	128,90000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/ICHTEo)+(0,27xFSD2/FSD2o)+(0,11x0105347697030/0105347697030o)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010o)									
.		0,1						0,10000	
.	+	0,33	x	135,3 / 124,9				+ 0,35748	
.	+	0,27	x	169,8 / 177,7				+ 0,25800	
.	+	0,11	x	203,341667 / 125,7				+ 0,17794	
.	+	0,19	x	128,9 / 125,4				+ 0,19530	
.								-----	
.								1,08872	
K définitif : 1,0887									
CRITERES TARIFAIRES									

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	15,00	16,33						

SAUR

Date : 14/02/2026

Partenaire : VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement Type de contrat : Affermage Type d'encaissement : Société

Part SAUR Collecte LUXEUIL.

Prix (HT) à compter du 01/01/2025
 Devise : Euro
 Prix révisé = [K=1,0887] * Prix de base

Redevance : Consommation Part SAUR Collecte LUXEUIL.
 Date d'actualisation : 21/02/2025 K : 1,0887

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0)$

$k = 0,10 + (0,33 * \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 * \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 * 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 * \text{TP10a2010} / \text{TP10a2010}_0)$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0887

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/01/2025

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			135,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	177,70000	01/11/2024	20/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			169,80000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-Moy 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024				203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000						128,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/10/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	128,90000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/ICHTEo)+(0,27xFSD2/FSD2o)+(0,11x0105347697030/0105347697030o)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010o)									
.		0,1						0,10000	
.	+	0,33	x	135,3 / 124,9				+ 0,35748	
.	+	0,27	x	169,8 / 177,7				+ 0,25800	
.	+	0,11	x	203,341667 / 125,7				+ 0,17794	
.	+	0,19	x	128,9 / 125,4				+ 0,19530	
.								=====	
.								1,08872	

K définitif : 1,0887									
CRITERES TARIFAIRES									
Localite sur point de fourniture : (FROIDECONCHE,ST SAUVEUR);(LUXEUIL)									

Localite sur point de fourniture FROIDECONCHE,ST SAUVEUR

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

Localite sur point de fourniture LUXEUIL

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,3086	0,3360						



Date : 14/02/2026

SAUR

Partenaire : VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
---------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Part SAUR Traitement

Prix (HT) à compter du 01/01/2025	Redevance : Consommation Part SAUR Traitement
Devise : Euro	Date d'actualisation : 21/02/2025
Prix révisé = [K=1,0887] * Prix de base	K : 1,0887

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0)$
$k = 0,10 + (0,33 * \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,27 * \text{FSD2} / \text{FSD2}_0) + (0,11 * 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 * \text{TP10a2010} / \text{TP10a2010}_0)$
Applications des indices : Valeur connue
K Intermédiaire : 1,0887

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2025				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			135,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C, T)	177,70000	01/11/2024	20/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			169,80000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-Moy 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024				203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000						128,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/10/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	128,90000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/ICHTEo)+(0,27xFSD2/FSD2o)+(0,11x0105347697030/0105347697030o)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010o)									
.		0,1						0,10000	
.	+	0,33	x	135,3 / 124,9				+ 0,35748	
.	+	0,27	x	169,8 / 177,7				+ 0,25800	
.	+	0,11	x	203,341667 / 125,7				+ 0,17794	
.	+	0,19	x	128,9 / 125,4				+ 0,19530	
.								=====	
.								1,08872	
K définitif : 1,0887									
CRITERES TARIFAIRES									

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6108	0,6650						



13 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

LE CARE

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2025

COLLECTIVITE LUXEUIL LES BAINS ASST
 ACTIVITE Assainissement

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	1 039,8	1 006,2	-3,2
Exploitation du service	581,3	629,7	
Collectivités et autres organismes publics	373,3	282,0	
Travaux attribués à titre exclusif	6,5	6,1	
Produits accessoires	78,8	88,4	
CHARGES	1 065,7	1 025,0	-3,8
Personnel	152,7	159,4	
Energie électrique	92,7	71,7	
Produits de traitement	26,9	17,0	
Analyses	4,2	5,9	
Sous-traitance, matières et fournitures	87,8	96,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	10,0	9,1	
Autres dépenses d'exploitation	78,5	74,9	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	<i>1,9</i>	<i>2,3</i>	
<i>Engins et véhicules</i>	<i>28,8</i>	<i>30,5</i>	
<i>Informatique</i>	<i>29,0</i>	<i>25,0</i>	
<i>Assurances</i>	<i>1,8</i>	<i>2,6</i>	
<i>Locaux</i>	<i>9,8</i>	<i>13,4</i>	
<i>Divers</i>	<i>7,2</i>	<i>1,1</i>	
Contribution des services centraux et recherche	73,5	88,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	373,3	282,0	
<i>Part collectivité</i>	<i>341,0</i>	<i>250,0</i>	
<i>Autres organismes publics</i>	<i>32,3</i>	<i>32,0</i>	
Charges relatives aux renouvellements	116,3	141,6	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	<i>27,8</i>	<i>52,8</i>	
<i>Programme contractuel</i>	<i>65,4</i>	<i>65,7</i>	
<i>Fonds contractuel</i>	<i>23,0</i>	<i>23,1</i>	
Charges relatives aux investissements contractuels	34,0	42,9	
Charges relatives investissements du domaine privé	14,7	13,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	1,1	21,8	
RESULTAT AVANT IMPOT	-25,9	-18,8	-27,4
RESULTAT	-25,9	-18,8	-27,4

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf : 02703001

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
 d'occupation du domaine public de la collectivité.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
- La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
- La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
- Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE

A man with a beard, wearing a green safety helmet with "#mission water" written on it and an orange high-visibility safety vest over a dark blue long-sleeved shirt, is leaning his arm on a metal railing. He is looking off to the side. The background is a blurred construction site with a crane and other structures under a cloudy sky.

14 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé 2025 (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1922.7

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (mL)
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Avenue de Lattre de Tassigny	423
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Rue des frères Montgolfier	282
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Hoche et Clemenceau	61.5
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Jules Adler	67.5
LUXEUIL LES BAINS	21/03/2025	Rue Marquiset – Rue Nouvelle	143.7
LUXEUIL LES BAINS	30/06/2025	Rue des 7 chevaux	539
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue Jules Jeanneney	217
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des 7 chevaux derrière immeuble	76.5
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des Pâquerettes	51.5
LUXEUIL LES BAINS	17/12/2025	Rue Labienus	61

Opérations d'hydrocurage préventif non programmés et débouchages

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

LUXEUIL-LES-BAINS	Débouchage Hydro Branchement	Nombre d'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	Débouchage	12
Total		12

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	10/01/2025	7 rue Jules Cugnier
LUXEUIL-LES-BAINS	10/02/2025	10 rue du Morbief
LUXEUIL-LES-BAINS	10/03/2025	Rue des Lavois
LUXEUIL-LES-BAINS	18/03/2025	33 rue des Pâquerettes
LUXEUIL-LES-BAINS	06/06/2025	Rue Anatole France ZA Athelots
LUXEUIL-LES-BAINS	09/07/2025	63 rue Moulimard
LUXEUIL-LES-BAINS	02/09/2025	64/70 rue Gustave Courbet
LUXEUIL-LES-BAINS	24/09/2025	24 rue des Aubépines
LUXEUIL-LES-BAINS	13/10/2025	21bis Rue de Grammont
LUXEUIL-LES-BAINS	28/10/2025	21 rue du Haut Bourrey
LUXEUIL-LES-BAINS	13/11/2025	44 Rue Georges Moulimard
LUXEUIL-LES-BAINS	17/12/2025	Rue Labienus

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté 2025
LUXEUIL LES BAINS	1922,7

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (mL)
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Avenue de Lattre de Tassigny	423
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Rue des frères Montgolfiers	282
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Hoche et Clemenceau	61.5
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Jules Adler	67.5
LUXEUIL LES BAINS	21/03/2025	Rue Marquiset/Rue Nouvelle	143.7
LUXEUIL LES BAINS	30/06/2025	Rue des 7 chevaux	539
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue Jules Jeanneney	217
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des 7 chevaux derrière immeuble	76.5
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des Pâquerettes	51.5
LUXEUIL LES BAINS	17/12/2025	Rue Labienus	61

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
LUXEUIL-LES-BAINS	14

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC
LUXEUIL-LES-BAINS	03/07/25	Curage DO des Lumières
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	03/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	03/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	04/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	04/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux

Détail des interventions sur les grilles et avaloirs :

Commune	Date	Nombre
LUXEUIL LES BAINS	03/2025	Grilles et Avaloirs (512)
LUXEUIL LES BAINS	11/2025	Grilles et Avaloirs (1330)

Les casses ou fuites du réseau

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
LUXEUIL LES BAINS	5	0	5
ST SAUVEUR	14	7	21
Total	19	7	26

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LUXEUIL LES BAINS	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	25/02/25	Curatif
LUXEUIL LES BAINS	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	06/03/25	Curatif
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Support de Télétransmission	01/04/25	Curatif
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Support de Télétransmission	01/04/25	Curatif
LUXEUIL LES BAINS	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Télésurveillance	18/07/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Terminal de Supervision	23/01/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrillage Grossier	19/02/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Ventilateur Désodorisation	19/02/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Préleveur By Pass Entrée	06/03/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 1	11/03/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Station d'Epuration de Luxeuil	17/03/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande Local centrifugeuse	05/05/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande Relevage BA 116	21/05/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Fosse Consigne des Graisses	20/06/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Motoréducteur pont racleur	10/07/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Télégestion	23/07/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Trommel	29/07/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Trommel	31/07/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Soutirage	12/08/25	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 1 Bassin d'Aération	13/08/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 2 Bassin d'Aération	14/08/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 3 Bassin d'Aération	14/08/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 1 Lipocycle	14/08/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 2 Lipocycle	17/08/25	Préventif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur refroidissement retourneur	18/08/25	Préventif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Soutirage	22/09/25	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Date
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	21/05/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	21/05/25

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Potence de levage	21/05/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence amovible	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence fosse à flottants	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 4	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 3	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Anneau d'Ancrage - 2 - Matières de vidange	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 1	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 6	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence matière de curage	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence matière de vidange	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 3	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 2	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 7	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 1 Atelier	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 2	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 5	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil à bras Recirculation	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 5 Atelier	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 1	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence PR Saint-Sauveur BA 116	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Matières de vidange	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Anneau d'Ancrage - 1 Matières de vidange	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Fixe Fosse de curage	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 4 Atelier	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 1	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 2	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence passerelle BA	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Traitement des boues 2	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 3 Atelier	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Terrasse	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Traitement des boues 1	18/04/25



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Potence Fixe PR Saint-Sauveur BA 116	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Palan à bras 2 Atelier	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Treuil sur potence Fosse de curage	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 3	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Treuil sur potence Maintenance agitateurs	18/04/25

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Porte sectionnelle 1 benne à boues extérieures	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Porte sectionnelle 2 benne à boues extérieures	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Porte sectionnelle 1 prétraitement	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Porte sectionnelle 2 prétraitement	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Porte sectionnelle 3 prétraitement	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Portail principal motorisé	18/04/25
ST SAUVEUR	Station d'Epuraton de Luxeuil	Détecteur NH4 Salle Centrifugeuses	27/10/25

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :



Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station d'Epuraton de Luxeuil	Roue pont racleur	Remplacement de composants ou rénovation	22/09/2025	
Station d'Epuraton de Luxeuil	Terminal de Supervision	Renouvellement complet du matériel	20/08/2025	
Station d'Epuraton de Luxeuil	Cellule haute tension protection transfo 20KV	Remplacement de composants ou rénovation	15/09/2025	
Station d'Epuraton de Luxeuil	Centrifugeuse 2	Remplacement de composants ou rénovation	15/06/2025	
Total				25 430

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Mesure de Niveau US	Renouvellement complet du matériel						1 250			
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2026
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	Sonde de détection débordement	Renouvellement complet du matériel							850		2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2026
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		2024
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							2025
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel				375					
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel		1 875							2025
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							2025
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 1	Renouvellement complet du matériel			7 500						2025
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 2	Renouvellement complet du matériel					7 500				
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							2024
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel							375		
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel								3 500	2024
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel						3 500			
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 3	Renouvellement complet du matériel							3 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							2025
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel								375	
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel							1 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel							1 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Détecteur de niveau	Renouvellement complet du matériel								375	
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel								1 625	
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Aéro-Ejectrice	Renouvellement complet du matériel							5 000		
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel							2 250		
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel							2 500		
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel					2 500				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur 1	Renouvellement complet du matériel						7 500			
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur fosse à boues	Renouvellement complet du matériel					6 250				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					5 625				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur des Flottants	Renouvellement complet du matériel						2 500			2023
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Fosse à Flottants	Renouvellement complet du matériel					2 500				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur nutriments désodorisation	Renouvellement complet du matériel					1 000				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel					1 250				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel					1 000				
Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					1 250				
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 1	Renouvellement complet du matériel						1 500			2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 2	Renouvellement complet du matériel						1 500			2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Lessive de Soude	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Nutriments Désodorisation	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 1	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 2	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Préparation Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Polymère 1 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Polymère 2 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 1 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 2 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation					5 000				
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 3 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation						5 000			
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 1 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 2 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Épuration de Luxeuil	Ballon Anti-Bélier Eau de Process	Renouvellement complet du matériel					1 500				
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH Matières de Vidange	Renouvellement complet du matériel						2 125			2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Redox poste relèvement	Renouvellement complet du matériel						2 250			2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Turbidimètre bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel				3 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Oxygène Dissous bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel				2 437					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Rédox bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel						2 250			2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH Lipocycle	Renouvellement complet du matériel							2 125		2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Turbidimètre recirculation	Renouvellement complet du matériel				3 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de la Turbidité clarificateur	Renouvellement complet du matériel				3 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH	Renouvellement complet du matériel				2 125					2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde MES fosse à boues	Renouvellement complet du matériel				3 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel		1 250							2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel		1 250							2026

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Consigne Graisses	Renouvellement complet du matériel		1 250							2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Mélange Graisses	Renouvellement complet du matériel		1 250							2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	1 250								2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	1 250								2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	1 250								2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	1 250								2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste de relèvement	Renouvellement complet du matériel	1 250								2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Bassin Lipocycle	Renouvellement complet du matériel		1 250							2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Poste Toutes Eaux	Renouvellement complet du matériel						1 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau recirculation	Renouvellement complet du matériel		1 250							2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau fosse à boues	Renouvellement complet du matériel						1 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau tambour	Renouvellement complet du matériel		625							2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde anti débordement trémie pompe gaveuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau fosse à flottants	Renouvellement complet du matériel								850	
Station d'Épuration de Luxeuil	Appareil de Mesure Physique	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Haut Silo à Chaux	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Bas Silo à Chaux	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Niveau US Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel	1 250								

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau lessive de soude	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Nutriment Désodorisation	Renouvellement complet du matériel		625							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de niveau Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Ensemble mesure Voile de Boues Clarificateur	Renouvellement complet du matériel					4 250				2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de Niveau Poire	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau Bassin Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau recirculation	Renouvellement complet du matériel					312				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Niveau contre poids Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel		875							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de n niveau cuve polymère	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de surverse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre entrée station	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre extraction lipocycle	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Recirculation	Renouvellement complet du matériel						2 000			
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				2 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Centrifugeuse 1	Renouvellement complet du matériel				2 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre sur lame déversante	Renouvellement complet du matériel	1 500								
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Débit Trop Plein	Renouvellement complet du matériel	1 500								

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuraton de Luxeuil	Mesure de Débit Prétraitements	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Débitmètre Sortie	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Sonde de Conductivité fosse de consigne	Renouvellement complet du matériel				1 125					2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Sonde de température	Renouvellement complet du matériel			625						
Station d'Epuraton de Luxeuil	Compteur remplissage Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel								312	
Station d'Epuraton de Luxeuil	Préleveur Sortie	Renouvellement complet du matériel		4 500							2025
Station d'Epuraton de Luxeuil	Climatiseur local électrique	Renouvellement complet du matériel			4 375						
Station d'Epuraton de Luxeuil	Télégestion	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Chaudière	Remplacement de composant ou grosse réparation				3 000					
Station d'Epuraton de Luxeuil	Onduleur Armoires Electriques	Renouvellement complet du matériel							12 500		
Station d'Epuraton de Luxeuil	Onduleur	Renouvellement complet du matériel		3 750							2026
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 1 REL PS 01	Renouvellement complet du matériel		1 250							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 3 REL PS 03	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 1 REC PS 01	Renouvellement complet du matériel		1 250							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 3 REC PS 03	Renouvellement complet du matériel		1 250							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Surpresseur Lipocycle 1 CAI CS 04	Renouvellement complet du matériel		1 875							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe Soutirage tambour 1	Renouvellement complet du matériel		1 250							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe 1 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Variateur Pompe 3 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Démarrreur 1 Centrifugeuse 1	Renouvellement complet du matériel		937							
Station d'Épuration de Luxeuil	Démarrreur 1 Centrifugeuse 2	Renouvellement complet du matériel		937							
Station d'Épuration de Luxeuil	Démarrreur Surpresseur 1	Renouvellement complet du matériel		1 500							2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Démarrreur Surpresseur 3	Renouvellement complet du matériel		1 500							2026
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Rampe d'Aspersion	Renouvellement complet du matériel					1 875				
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 3 Eau de Process	Renouvellement complet du matériel			1 750						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de reprise boues épaissies	Renouvellement complet du matériel			7 500						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 1	Renouvellement complet du matériel			1 500						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 3	Renouvellement complet du matériel			1 500						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 1 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 2 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Lubrification	Renouvellement complet du matériel								1 687	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel			1 875						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel			3 250						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel			1 750						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel		3 125							2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel						3 125			
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction Vers Bassin d'Aération	Renouvellement complet du matériel			1 875						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Poste Toutes Eaux 2	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 1	Renouvellement complet du matériel			2 500						2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 2	Renouvellement complet du matériel			2 500						2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 3	Renouvellement complet du matériel					2 500				2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 1 Alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Soutirage	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe flottante réception des sables	Renouvellement complet du matériel			3 750						
Station d'Épuration de Luxeuil	Dilacérateur Réception des Graisses	Remplacement de composant ou grosse réparation			4 000						
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 2	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur fin 1	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur 2	Remplacement de composant ou grosse réparation					5 000				2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			7 000						2024
Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	Remplacement de composant ou grosse réparation				7 000					2024
Station d'Épuration de Luxeuil	tambour d'égouttage	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Trommel	Remplacement de composant ou grosse réparation			4 000						2025
Station d'Épuration de Luxeuil	Grappin fosse sable	Remplacement de composant ou grosse réparation						3 000			2024

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuraton de Luxeuil	Dévouteur	Renouvellement complet du matériel							3 750		
Station d'Epuraton de Luxeuil	Doseur	Renouvellement complet du matériel				4 375					
Station d'Epuraton de Luxeuil	Vis Convoyeuse Matières de Vidange	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							2025
Station d'Epuraton de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrilleur grossier	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrillage fin	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							2024
Station d'Epuraton de Luxeuil	Vis Convoyeuse Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Convoyeur Intérieur/Extérieur	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Epuraton de Luxeuil	Détecteur NH4 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuraton de Luxeuil	Détecteur H2S Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuraton de Luxeuil	Détecteur NH3 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuraton de Luxeuil	Disconnecteur sur arrivée eau potable	Renouvellement complet du matériel		437							
Station d'Epuraton de Luxeuil	Motoréducteur trommel	Renouvellement complet du matériel							1 875		

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2025	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)	30 424	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	29 928	422 464

Coefficients en Programme au : 31/12/2025	2023	2024	2025
Coefficient de la dotation	1,000000	1,084400	1,088700
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2025	2023	2024	2025	Total (€)
Dotation actualisée (€)	30 424	65 446	65 705	161 575
Report de solde actualisé (€)	0	24 799	- 19 632	
Programmé au contrat	PARTIEL	43 376	13 064	56 440
	TOTAL	5 625	45 695	117 821
Total renouvellement(€)	5 625	109 877	58 759	174 261
Solde(€)	24 799	- 19 632	- 12 686	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date de réalisation	Montant
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel	10/10/2025	680
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel	23/10/2025	2 041
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	925
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 1	Renouvellement complet du matériel	20/08/2025	8 165
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel	10/10/2025	680
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 1	Renouvellement complet du matériel	19/02/2025	1 633
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 2	Renouvellement complet du matériel	19/02/2025	1 633
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel	02/01/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Consigne Graisses	Renouvellement complet du matériel	02/01/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	29/09/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	29/09/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	29/09/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	29/09/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau tambour	Renouvellement complet du matériel	21/10/2025	678
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde anti-débordement trémie pompe gaveuse	Renouvellement complet du matériel	23/10/2025	1 361
Station d'Epuration de Luxeuil	Préleveur Sortie	Renouvellement complet du matériel	12/08/2025	4 899
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de reprise boues épaissies	Renouvellement complet du matériel	17/11/2025	8 165
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 1	Renouvellement complet du matériel	02/10/2025	1 633
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 3	Renouvellement complet du matériel	10/12/2025	1 633
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2 BA 116	Renouvellement complet du matériel	06/06/2025	3 402
Station d'Epuration de Luxeuil	Tambour d'égouttage	Remplacement de composants ou rénovation	11/05/2025	5 444
Station d'Epuration de Luxeuil	Trommel	Remplacement de composants ou rénovation	31/07/2025	4 355
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis Convoyeuse Matières de Vidange	Remplacement de composants ou rénovation	27/05/2025	3 266
Total				58 760

15 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
DSP LUXEUIL LES BAINS - EU			
Délégation de service public			
Début contrat : 1 juillet 2023 Fin contrat : 30 juin 2030			

D204.0 Tarification du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	30,00	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,9200	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	140,40	€HT/120m ³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	31,86	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au délégataire	0,9766	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)	149,05	€HT/120m ³
Taxes des organismes publics			
VP.347	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau)	0,0800	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0,0000	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ (VP.347+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	39,51	€TTC/120m ³
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	328,96	€TTC/120m ³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2,78	€TTC/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	2	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	40,094	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	21,02	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	62,282	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	0	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0,031	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,01%	%

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20 points/120 points	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	598,68	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 à l'échelle du contrat. <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	173,46	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	25	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel*	0	%

*Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Données exploitation par installation			
Station d'Epuraton de Luxeuil			
VP.176	Charge entrante en DBO5	173,456	
VP.208	Boues évacuées en tMS	76,044	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	76,044	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	25	

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	76,04	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	76,04	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	76,04	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	4 238	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	68	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2,56	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	10 862	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100	Donnée à titre indicatif 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N.R.	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Donnée à titre indicatif N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2025	610 505	m³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2025	0	€HTVA
VP.207.0	Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).	Donnée à titre indicatif 0,0000	€HTVA/m³
VP.182	Encours total de la dette	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP.183	Epargne brute annuelle	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	73 276,11	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	1 144 531	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	6,4	%

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	97,08%	15 points
Sur 15 points	Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		60,47	Km
	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	63,5%	11 points
Sur 15 points	Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		39,55	Km
Pour évaluer	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		62,282	Km
Total Partie B :			26 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	38,21%	0 points
Sur 15 points	Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		23,8	Km
Pour évaluer	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		62,282	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :			40 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B		VALEUR DE L'INDICE		81 points / 120 points

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

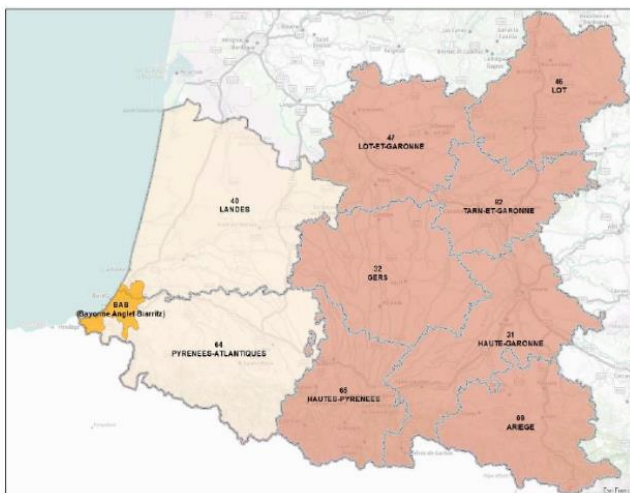
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici Fin 2029.

Dès cette année, en 2026, la 2G s'arrête définitivement.

- ➔ Chez Orange l'extinction de la 2G commence au printemps dans le Sud-Ouest pour se généraliser en septembre 2026 sur tout le territoire national :

Les vagues d'arrêt du réseau 2G d'Orange France



31 mars 2026

VAGUE 1

Unité Urbaine de la Côte Basque, Bayonne / Anglet / Biarritz (64)

12 mai 2026

VAGUE 2

Départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)

9 juin 2026

VAGUE 3

Départements de l'Ariège (09), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Hautes-Pyrénées (65) et Tarn-et-Garonne (82)

A partir de fin septembre 2026 : généralisation sur l'ensemble du territoire métropolitain

- ➔ Chez Bouygotél l'extinction de la 2G se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2026

Modernisation du réseau de Bouygues Telecom Planification de l'extinction de la 2G

- **Vague préparatoire** : la première vague d'extinction de la 2G commencera le 15 novembre 2026 sur 4 villes : BREST (29200), GUIPAVAS (29490), NANCY (54000 et 54100) et VANDOEUVE-LES-NANCY (54500)
- **Généralisation** : la généralisation de l'extinction de la 2G sur tout le territoire métropolitain s'étalera sur la période du 1^{er} au 15 décembre 2026



CONFIDENTIEL

Orange Vague préparatoire (15 au 30 novembre 2026)
 Bouygues Télécom Généralisation (1^{er} au 15 décembre 2026)

- ➔ Chez SFR l'extinction de la 2G est annoncé au 15 novembre 2026

Vous êtes concernés par cette rupture technologique que nous impose les fournisseurs de téléphonie mobile, et une partie de vos équipements sensibles de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève (le cas échéant) doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.

Depuis 2 ans, nous avons lancé un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition, en 2025, **vous avez dû être contacté par votre interlocuteur SAUR** qui vous a expliqué en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Si vous avez des interrogations, ou des besoins de compléments d'informations sur ce sujet sensible pour la continuité de services des fonctionnement et données de fonctionnements de vos installations et de vos réseaux d'eau potable, d'assainissement, ou d'eaux pluviales, **prenez contact très rapidement avec votre interlocuteur SAUR habituel afin de vous apporter toutes les informations nécessaires.**

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

2025

DSP LUXEUIL LES BAINS – EU



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	101
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	101
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	101
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	102
B.1. LES RACCORDEMENTS	102
B.1.1. Les raccordements domestiques	102
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	102
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	104
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	104
B.3.1. Les contrôles de raccordements	104
<i>Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	104
<i>Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	105
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	105
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	105
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	105
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	105
B.4.1. Les postes de relèvement	105
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	106
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	108
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	108
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	110
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	111
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	123
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	124
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	129
B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement	129
B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur	129
B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement	129
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	130
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	130
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	130
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	131
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	131
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	133
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	133
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	135
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	137
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	140
C.2.5. Le calcul des rendements	144
C.2.6. Le suivi bactériologique	145
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	146
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	147
C.3.1. Les boues	147
C.3.2. Les autres sous-produits	150
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	150
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	150
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	150
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	150
C.4.3. Quantités d'eau potable consommée sur l'année.....	151
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	151
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	151
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	151
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	151



C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	151
Paramètres physicochimiques	151
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	153
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	155

A. INFORMATIONS GENERALES – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre	060000170311
Communes	LUXEUIL-LES-BAINS, FROIDECONCHE, SAINT SAUVEUR			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			Code Sandre	060870311001
Nom	Communes de Luxeuil, Froideconche et Saint Sauveur			
Type(s) de réseau	Unitaire, Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	060970311001
Nom	Station d'Epuration de CCPLx			
Lieu d'implantation	SAINT SAUVEUR			
Date de mise en œuvre	2008			
Maître d'ouvrage	DSP LUXEUIL LES BAINS - EU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 170	6 500	380	19 500
Temps pluie		6 500		
Débit de référence	13 655 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			603,5 kg/jour	10 058 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Traitement secondaire SE	
	Filière de traitement		Boues activées, Déphosphatation secondaire, Clarification	
File Boue	Type de traitement		Epaississement mécanique, Déshydratation mécanique	
	Filières de traitement		Centrifugeuse - Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône			
Milieu récepteur				
Nom	Le Breuchin			
Masse d'eau	FRDR689			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU))	Date de zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Froideconche	2010	1999	Pas de zonage effectué	Pas de zonage effectué	
Saint Sauveur	2011	2011	2013		
Luxeuil les Bains	2021 (OXYA Conseil)	2021	2021		
CCPLx	2020 (BC2I)	2020	2020		

La commune de SAINT SAUVEUR a démarré en 2025 une étude Schéma Directeur d'Assainissement. Cette étude est confiée au cabinet ECA.

Lors du COPIL du 28/05/2025, SAUR a présenté les 3 études ci-dessous :

- ⇒ Eaux claires parasites : étude menée à l'échelle de la commune de LUXEUIL
- ⇒ L'étude milieu : étude menée à l'échelle du réseau de collecte CCPLx
- ⇒ Présentation du Diag Permanent 2024 : : étude menée à l'échelle du réseau de collecte CCPLx

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
FROIDECONCHE	70258	1 996	926
LUXEUIL-LES-BAINS	70311	6 917	2 367
SAINT-SAUVEUR	70473	1 949	852
Total		10 862	4 145

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
Base Aérienne 116	Aéronautiques militaires, industrielles aéronautiques	Saint Sauveur	-	18/10/2024
Fonderie de Saint Sauveur	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
France Bronze	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
SARL Fonderie du Bois d'Emery	Fabrication d'articles métalliques	Froideconche		
Jeandesboz	Mécanique Industriel	Froideconche		
Enseignes Monnier	Activité de pré-presse	Froideconche		
Fonderie de Luxeuil	Fonderie de métaux légers	Froideconche		
Société d'Abattage du Val de Saône	Industriel alimentaire	Luxeuil les Bains	Macropolluants et micropolluants	16/07/2025
Centre hospitalier de Luxeuil	Santé	Luxeuil les Bains	Macropolluants et micropolluants	-
Hypermarché Auchan	Commerce	Luxeuil les Bains	-	-
LEP Bâtiment	Établissement d'enseignement	Luxeuil les Bains	-	-
Cafétéria ERIS	Restauration	Luxeuil les Bains	-	-
DISA CATTINAIR	Industriel	Luxeuil les Bains	-	-

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
Fonderie de Bronze et d'Art Lamberta	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Luxeuil les Bains		
Scierie Genet	Sciage et rabotage de bois, hors impregnation	Luxeuil les Bains		
Profilux	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Luxeuil les Bains		
EDIMAG SARL	Activité de pré-presse	Luxeuil les Bains		
ESCALUX F.D	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
IKONA	Activité de pré-presse	Luxeuil les Bains		
SARL FOURRIER ELECTRICITE	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Luxeuil les Bains		
Société nouvelle d'impression Luxovienne	Imprimerie	Luxeuil les Bains		
Beauregard automobile	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL Garage Couval et Fils	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
Nedey Lure	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL G.L CAR	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ADDAX	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
RACHALEX	Transformation du Thé et du Café	Luxeuil les Bains		
2CVP	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SAS BOURDENET	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ESPRIT CHOCOLAT'HE	Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie	Luxeuil les Bains		
SAS Garage Tuillon	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
NORAUTO France	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
GARAGE LUXO	Commerce de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL PSL	Blanchisserie - teinturerie	Luxeuil les Bains		
Maison du pneu Mariotte	Commerce en gros d'équipements automobile	Luxeuil les Bains		

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
CCPLx	Collecte de produits non dangereux	Luxeuil les Bains		
Cobra Europe	Fabrication d'articles en caoutchouc	Luxeuil les Bains		
SARL DU GARAGE BOSCHUNG	Transport routiers régulier de voyageurs	Luxeuil les Bains		
SARL TRANSPORT JACQUELINE GROSJEAN	Transport routier de fret de proximité	Luxeuil les Bains		
TARD MICHEL ET FILS	Transport routier de voyageur	Luxeuil les Bains		
MAGISAC SERVICE	Fabrication d'emballage en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
BIO-CITY	Laboratoire d'analyse médicale	Luxeuil les Bains		
SEMA SA	Fabrication de plaque, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
MON TRI A LA SOURCE	Collecte des déchets non dangereux	Luxeuil les Bains		
MY CERAM	Fabrication de carreaux en céramique	Luxeuil les Bains		
CLEMENT LAROCHE	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
LABORATOIRE DENTAIRE MANTION	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Luxeuil les Bains		

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

>> Commune de LUXEUIL LES BAINS :

- Travaux rue Pierre Rimey (viabilisation lotissement)
- Travaux bas de l'avenue De Lattre de Tassigny croisement rue Anatole France
- Curage au coupe racine avenue De Lattre de Tassigny

>> Réseau Intercommunale CCPLx :

- Installation débitmètre SAINT SAUVEUR Eglise

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL

Commune	Nombre de contrôle 2025
LUXEUIL-LES-BAINS	116

Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL

Contrôles de raccordement dans le cadre des cessions immobilières 2025	Nombre	Taux de conformité
Nombre de branchements contrôlés conformes	70	60%
Nombre de branchements contrôlés non conformes	46	40%

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra commune de LUXEUIL

Commune	Linéaire inspecté 2025
LUXEUIL LES BAINS	1922,7

Détail des passages caméra commune de LUXEUIL

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (mL)
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Avenue de Lattre de Tassigny	423
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Rue des frères Montgolfiers	282
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Hoche et Clemenceau	61.5
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Jules Adler	67.5
LUXEUIL LES BAINS	21/03/2025	Rue Marquiset/Rue Nouvelle	143.7
LUXEUIL LES BAINS	30/06/2025	Rue des 7 chevaux	539
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue Jules Jeanneney	217
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des 7 chevaux derrière immeuble	76.5
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des Pâquerettes	51.5
LUXEUIL LES BAINS	17/12/2025	Rue Labienus	61

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Lors du COPIL du 28/05/2025, SAUR a présenté l'étude menée en 2024 sur le diagnostic des eaux claires parasites du réseau de collecte de la commune de LUXEUIL.

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	1999	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	2018	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	2000	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif programmées

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Linéaire curé 2025 (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1922.7

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (mL)
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Avenue de Lattre de Tassigny	423
LUXEUIL LES BAINS	06/02/2025	Rue des frères Montgolfier	282
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Hoche et Clemenceau	61.5
LUXEUIL LES BAINS	17/02/2025	Rue Jules Adler	67.5
LUXEUIL LES BAINS	21/03/2025	Rue Marquiset – Rue Nouvelle	143.7
LUXEUIL LES BAINS	30/06/2025	Rue des 7 chevaux	539
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue Jules Jeanneney	217
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des 7 chevaux derrière immeuble	76.5
LUXEUIL LES BAINS	25/08/2025	Rue des Pâquerettes	51.5
LUXEUIL LES BAINS	17/12/2025	Rue Labienus	61

Opérations d'hydrocurage préventif non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

LUXEUIL-LES-BAINS	Débouchage Hydro Branchement	Nombre d'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	Débouchage	12
Total		12

Détail des interventions d'hydrocurage préventif non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	10/01/2025	7 rue Jules Cugnier
LUXEUIL-LES-BAINS	10/02/2025	10 rue du Morbief
LUXEUIL-LES-BAINS	10/03/2025	Rue des Lavois
LUXEUIL-LES-BAINS	18/03/2025	33 rue des Pâquerettes
LUXEUIL-LES-BAINS	06/06/2025	Rue Anatole France ZA Athelots
LUXEUIL-LES-BAINS	09/07/2025	63 rue Moulimard
LUXEUIL-LES-BAINS	02/09/2025	64/70 rue Gustave Courbet
LUXEUIL-LES-BAINS	24/09/2025	24 rue des Aubépines
LUXEUIL-LES-BAINS	13/10/2025	21bis Rue de Grammont
LUXEUIL-LES-BAINS	28/10/2025	21 rue du Haut Bourrey
LUXEUIL-LES-BAINS	13/11/2025	44 Rue Georges Moulimard
LUXEUIL-LES-BAINS	17/12/2025	Rue Labienus

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
---------	--------



LUXEUIL-LES-BAINS	14
-------------------	----

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	27/02/25	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC
LUXEUIL-LES-BAINS	03/07/25	Curage DO des Lumières
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	28/07/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	03/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France
LUXEUIL-LES-BAINS	03/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	04/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers
LUXEUIL-LES-BAINS	04/12/25	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux

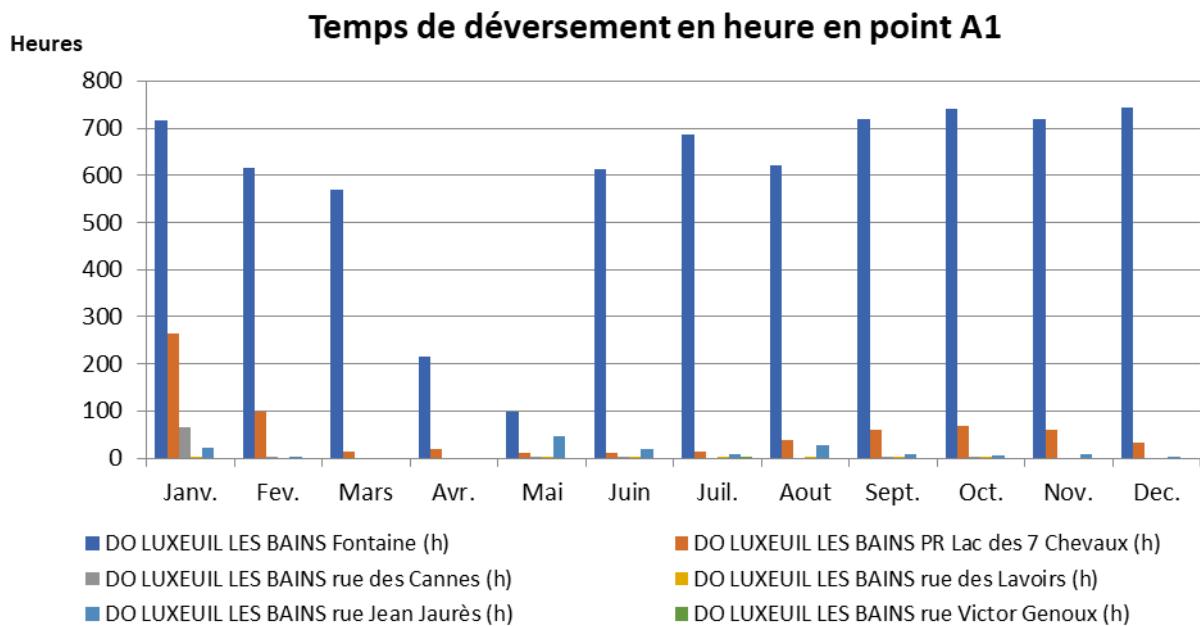
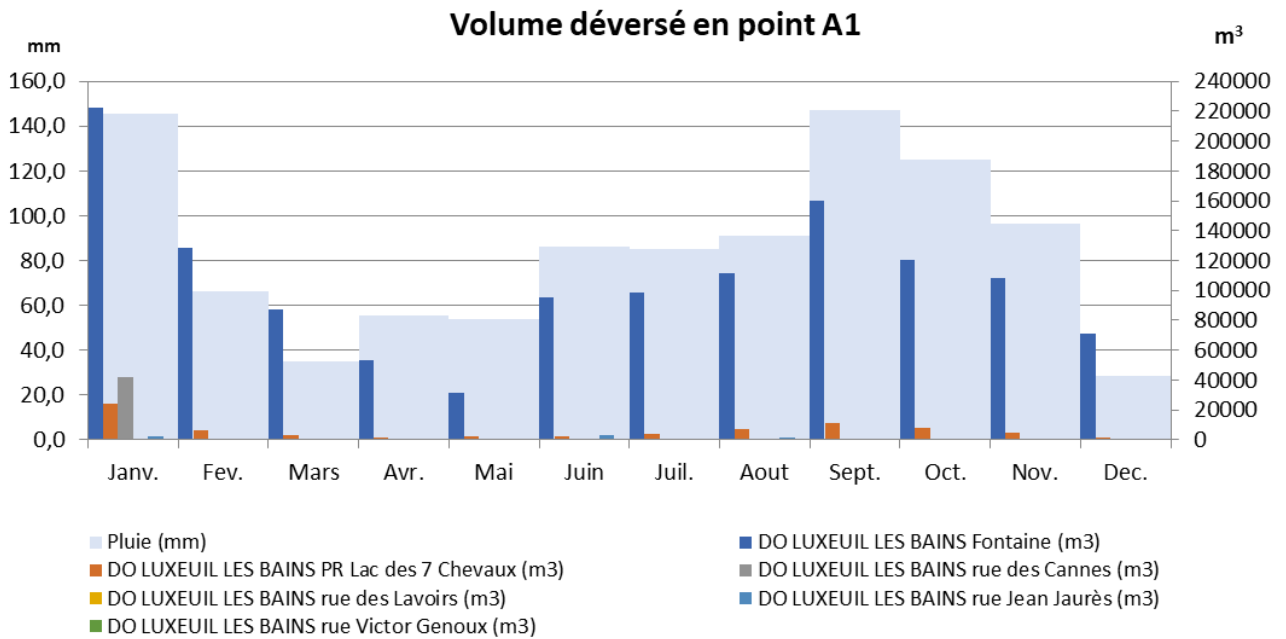
Détail des interventions sur les grilles et avaloirs :

Commune	Date	Nombre
LUXEUIL LES BAINS	03/2025	Grilles et Avaloirs (512)
LUXEUIL LES BAINS	11/2025	Grilles et Avaloirs (1330)

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

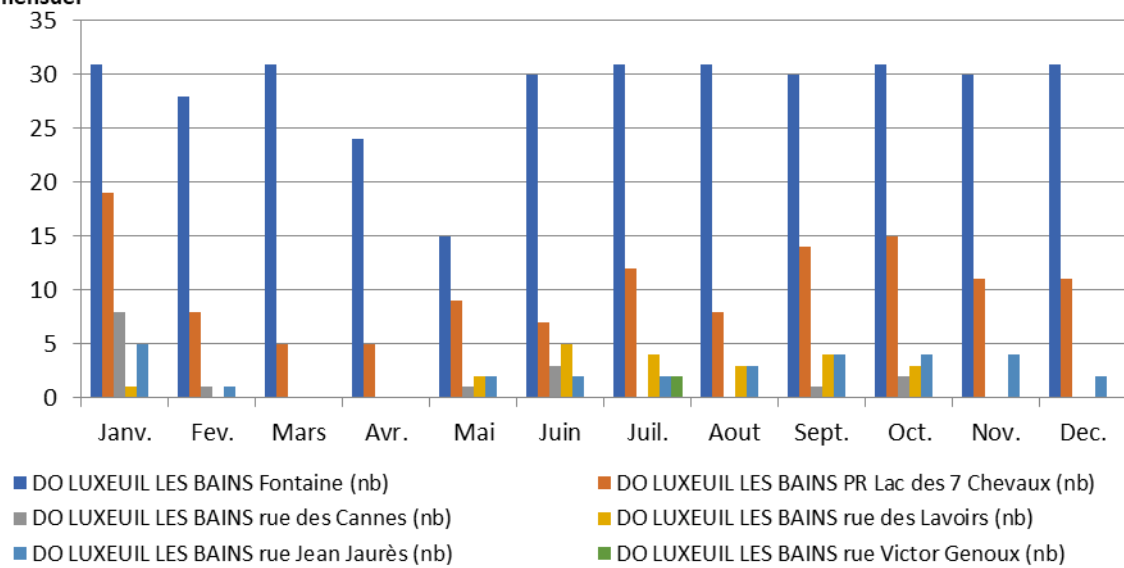
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :



Nb déversements
mensuel

Nombre de déversement mensuels en point A1



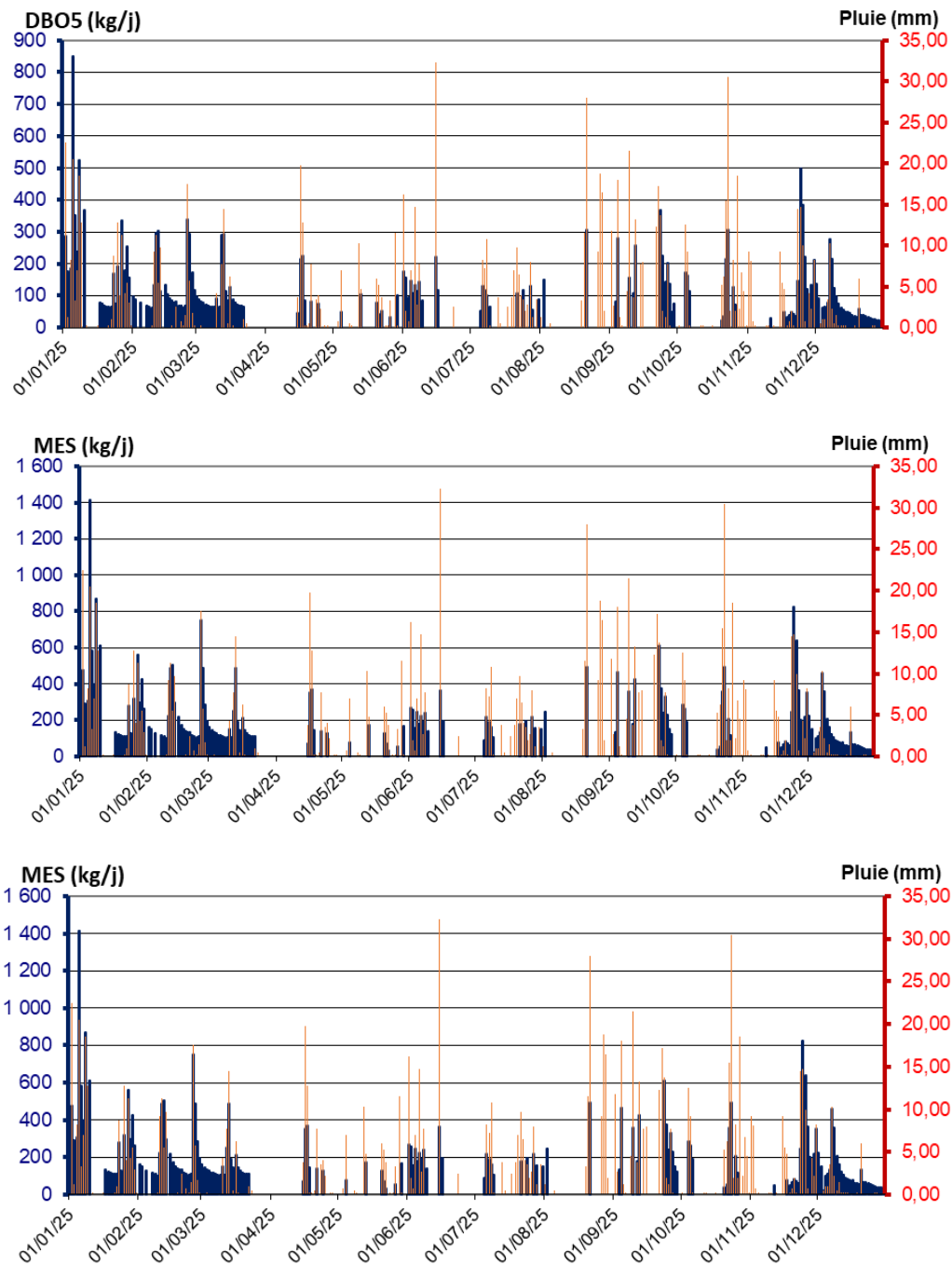


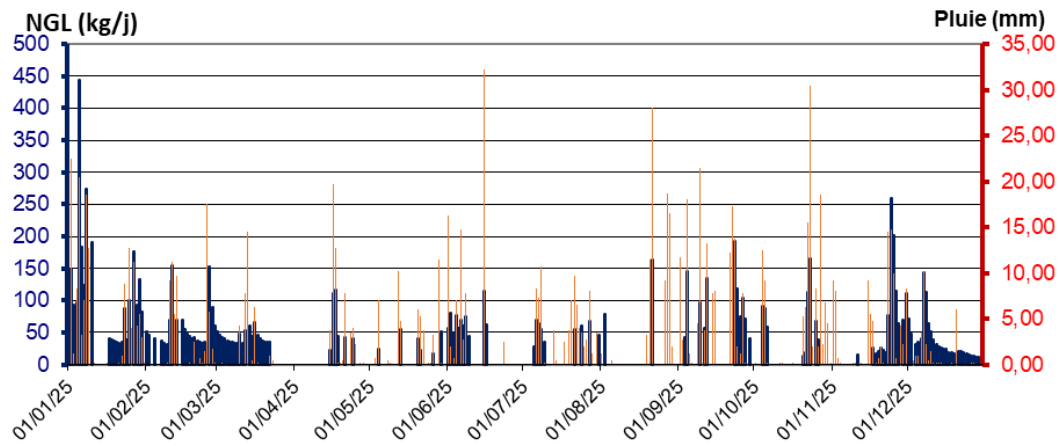
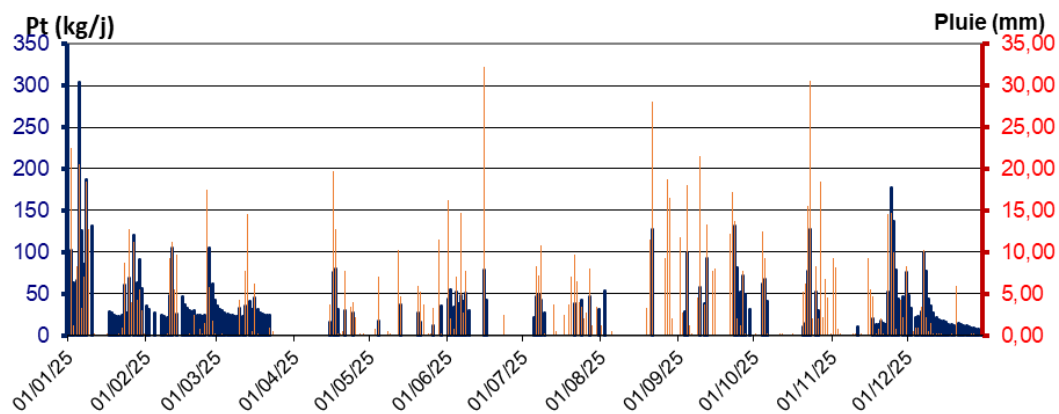
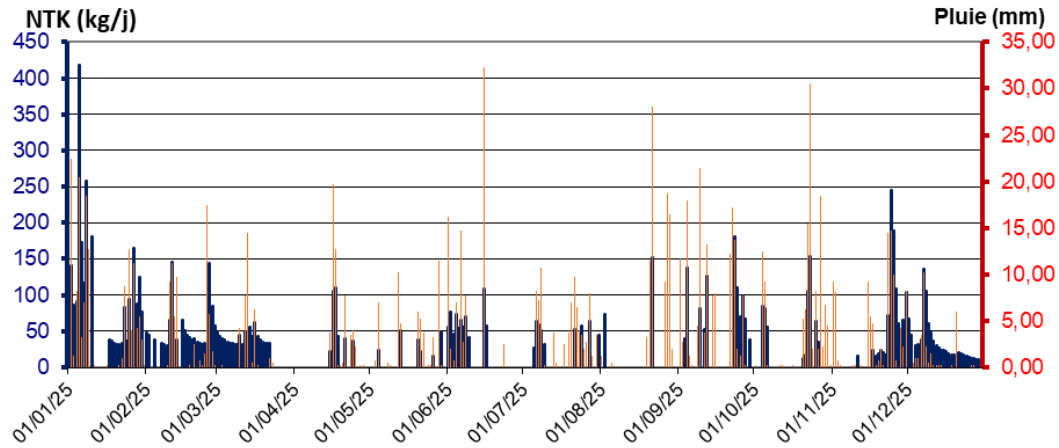
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	222 229	128 329	87 249	53 374	31 181	95 314	98 384	111 894	160 436	120 586	108 095	71 065	1 288 136
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	24234	6255	2771	1814	2593	2219	4218	7006	11299	8181	4957	1642	77 189
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	42216	277	0	0	19	170	0	0	20	201	0	0	42 903
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	104	0	0	0	72	416	171	328	228	117	0	0	1 436
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	2406	11	0	0	244	2748	74	1160	186	409	695	70	8 003
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	6,86
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	25811 09	22167 05	20460 65	77862 0	34944 0	22046 95	24667 80	22350 16	25860 00	26689 39	25920 00	26783 85	25811 09
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	95212 5	35424 0	49740	67860	43260	39780	48420	13290 0	21600 0	24339 1	21923 0	12048 0	95212 5
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	23496 0	864	0	0	180	4380	0	0	1800	4140	0	0	23496 0
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	2340	0	0	0	1560	5820	2040	5100	5880	2280	0	0	2340
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	79185	1800	0	0	16560 0	68405	25205	10259 5	27000	16375	33540	2700	79185
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	0	0	0	0	0	0	540	0	0	0	0	0	0
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavois	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8
PLUIE (mm)	Station d'Epuration de Luxeuil	145,5	66,5	35,3	55,3	54,0	86,0	85,3	91,0	147,2	125,0	96,6	28,3	1015, 8

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

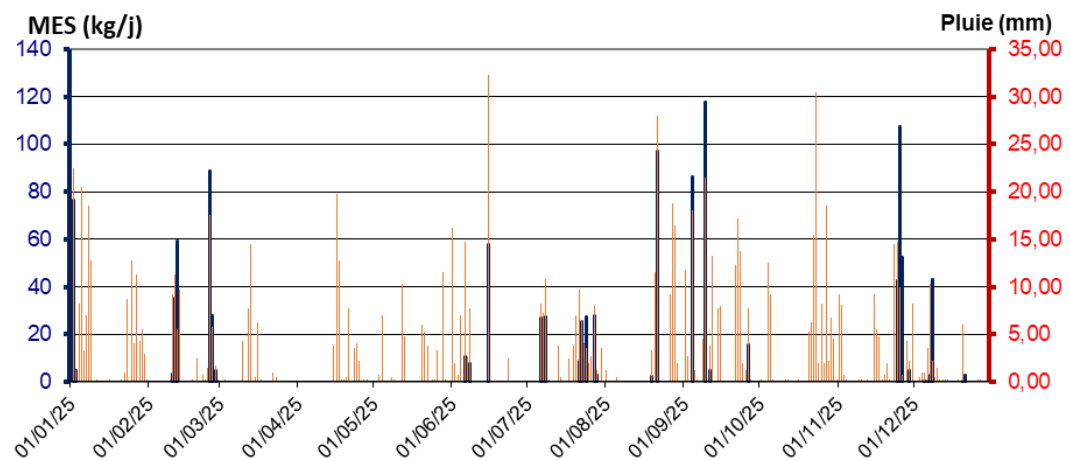
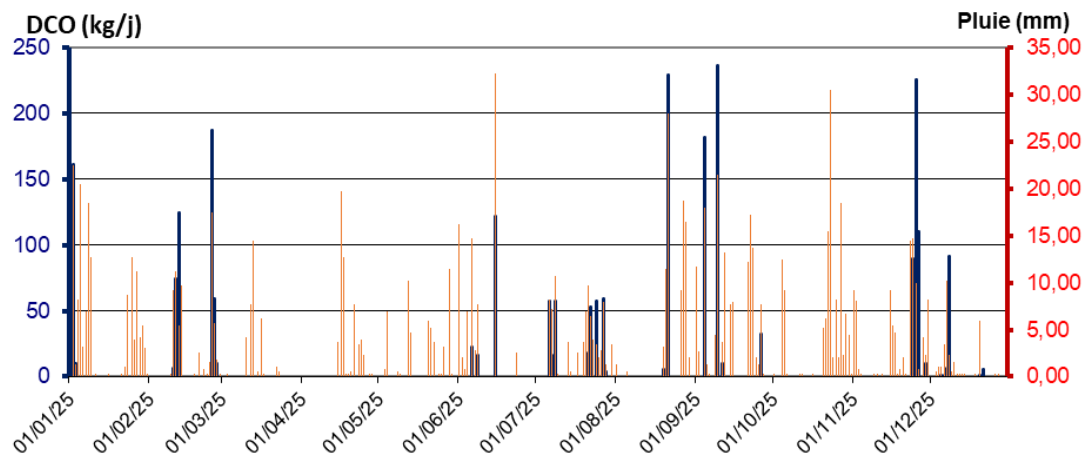
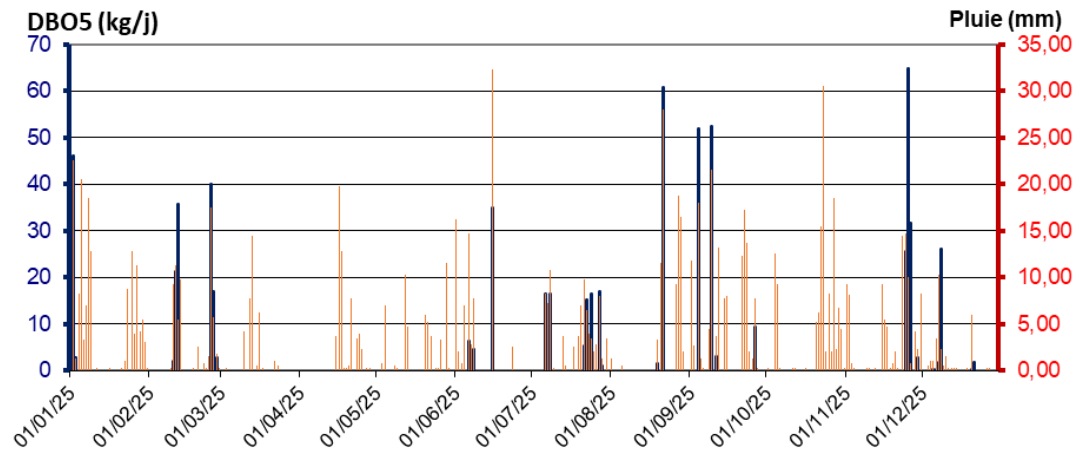
- DO LUXEUIL LES BAINS FONTAINE

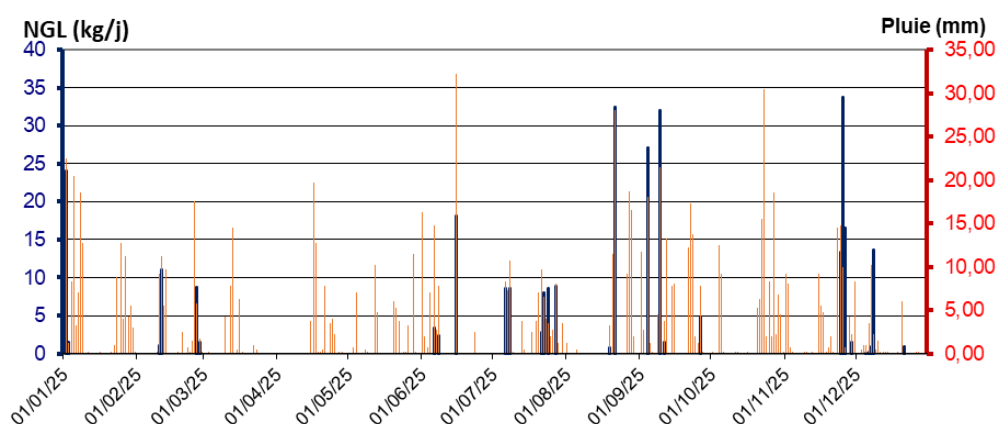
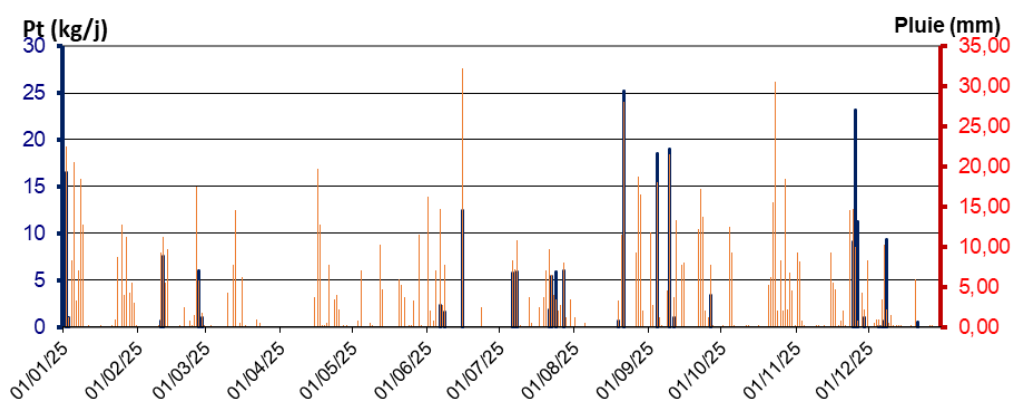
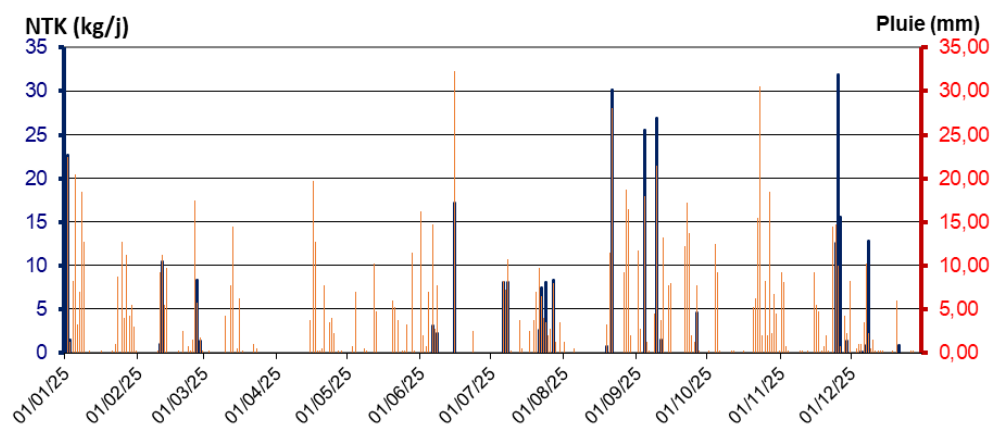




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)
Janvier	222229	4857,7	17104,1	8130,4	2383,4	2528,9	1732,7
Février	128329	3085,0	11762,1	5418,8	1183,0	1284,6	857,7
Mars	87249	2202,1	7513,7	3426,8	844,4	897,2	613,6
Avril	53374	730,7	2547,7	1212,6	359,2	381,1	261,1
Mai	31181	461,1	1625,6	711,0	201,6	213,9	146,5
Juin	95314	1505,1	4987,1	2470,7	709,3	749,3	519,3
Juillet	98384	975,4	3544,5	1664,7	453,6	483,9	348,1
Août	111894	457,2	1680,4	741,8	226,7	242,8	181,3
Septembre	160436	2088,2	7584,3	3627,0	1006,4	1078,9	734,2
Octobre	120586	1235,9	4514,3	2010,6	612,1	654,9	484,4
Novembre	108095	2058,2	7211,6	3482,6	984,4	1045,2	720,1
Décembre	71065	1967,8	6753,3	3304,3	933,7	990,7	678,8
Total	1288136,0	21624,4	76828,6	36201,3	9897,8	10551,3	7278,0

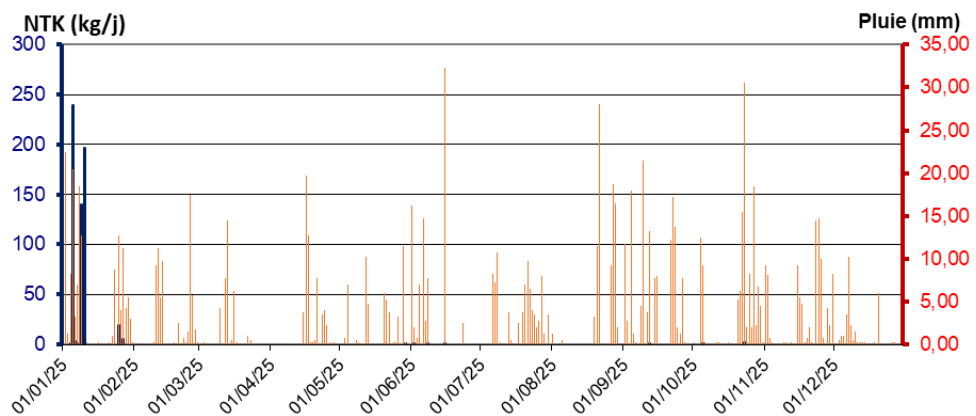
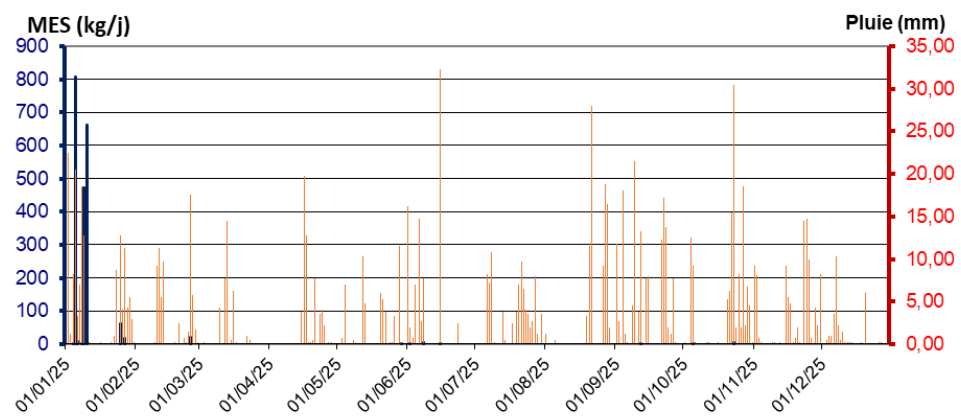
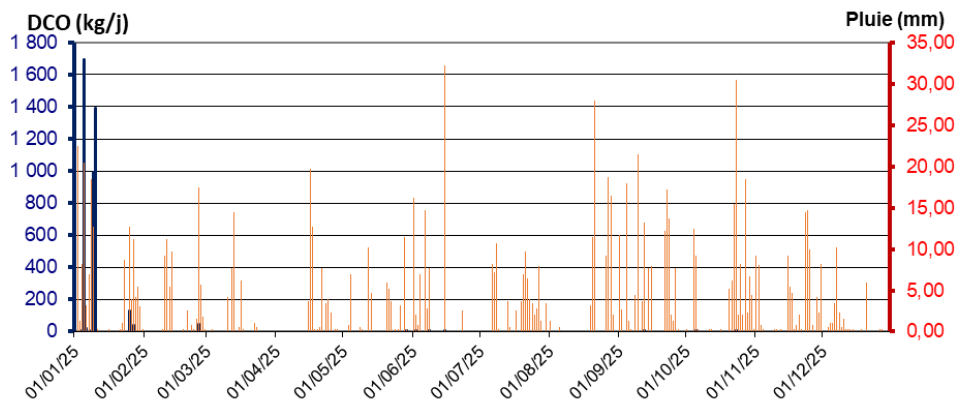
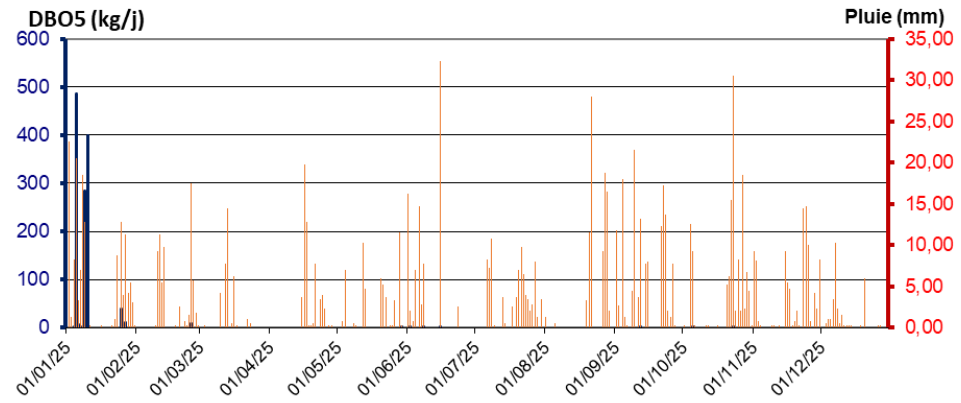
- DO LUXEUIL LES 7 CHEVAUX

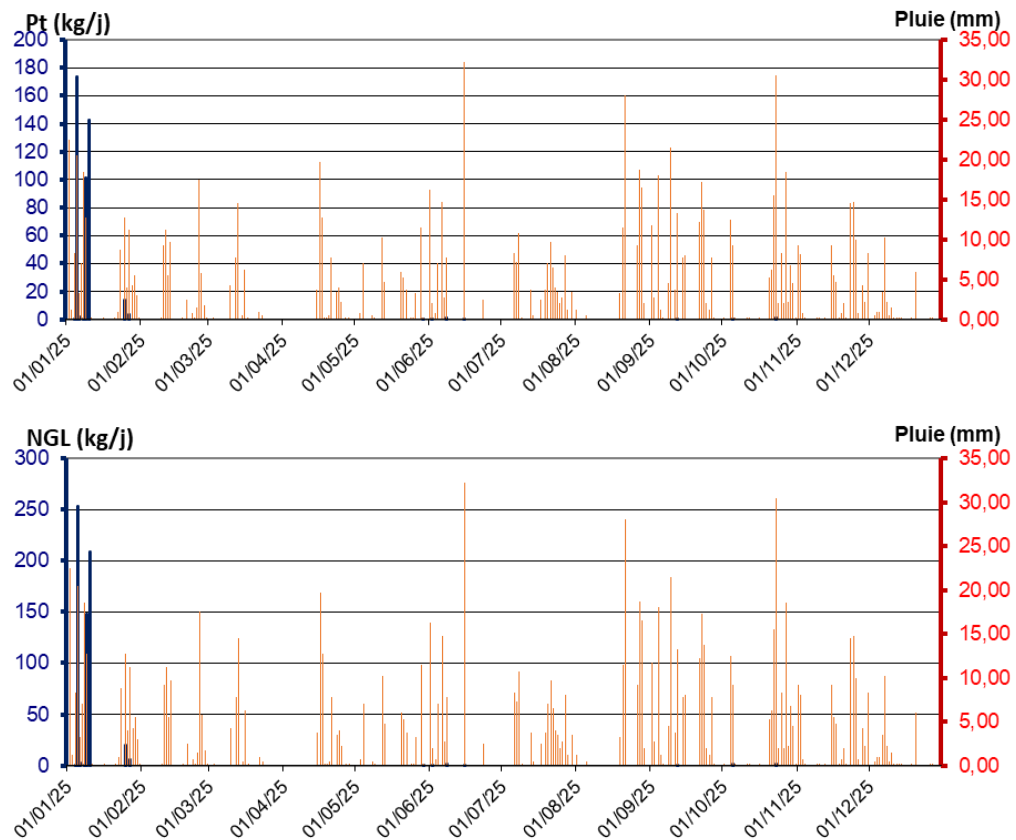




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	24234,2	49,1	171,3	81,5	24,2	25,6	17,6	145,5
Février	6255,3	118,9	462,6	219,7	21,2	22,5	15,4	66,5
Mars	2770,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
Avril	1813,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,3
Mai	2593,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,0
Juin	2218,9	46,0	160,4	76,3	22,6	24,0	16,4	86,0
Juillet	4218,4	92,9	324,7	155,2	45,2	47,9	32,8	85,3
Août	7005,6	62,3	234,7	100,0	31,0	33,4	25,9	91,0
Septembre	11299,4	116,9	460,8	225,0	58,6	65,6	42,1	147,2
Octobre	8180,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	125,0
Novembre	4958,6	125,2	436,5	207,8	61,5	65,3	44,7	96,6
Décembre	1640,2	30,2	105,4	50,2	14,9	15,8	10,8	28,3
Total	77188,9	641,6	2356,4	1115,8	279,1	300,1	205,7	1015,8

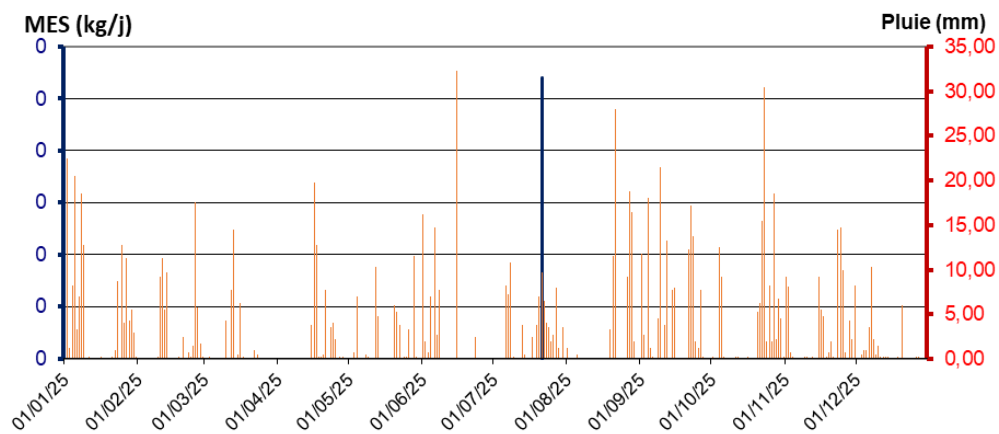
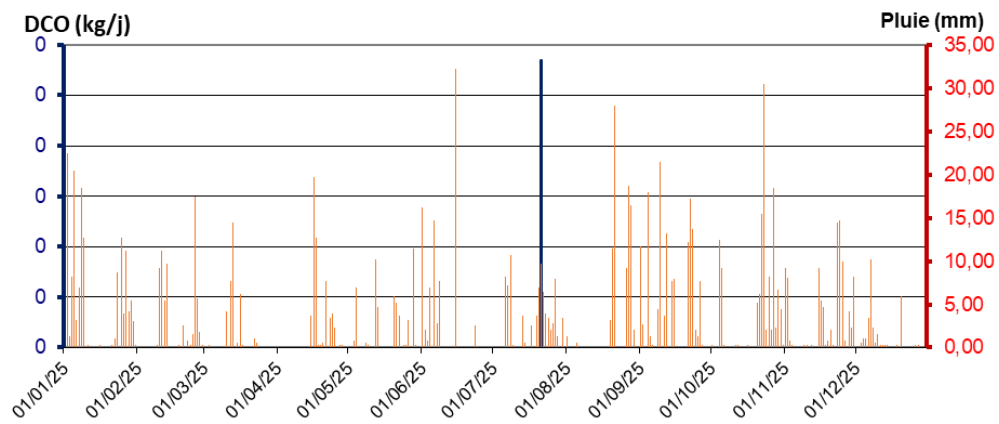
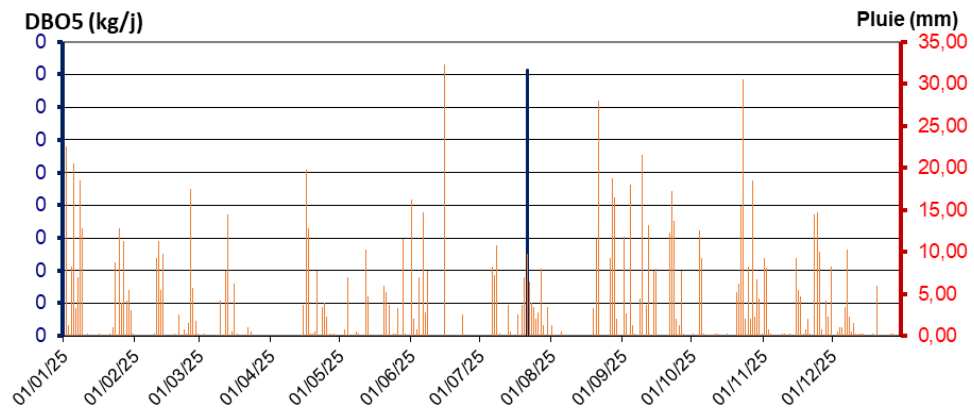
• DO RUE DES CANNES

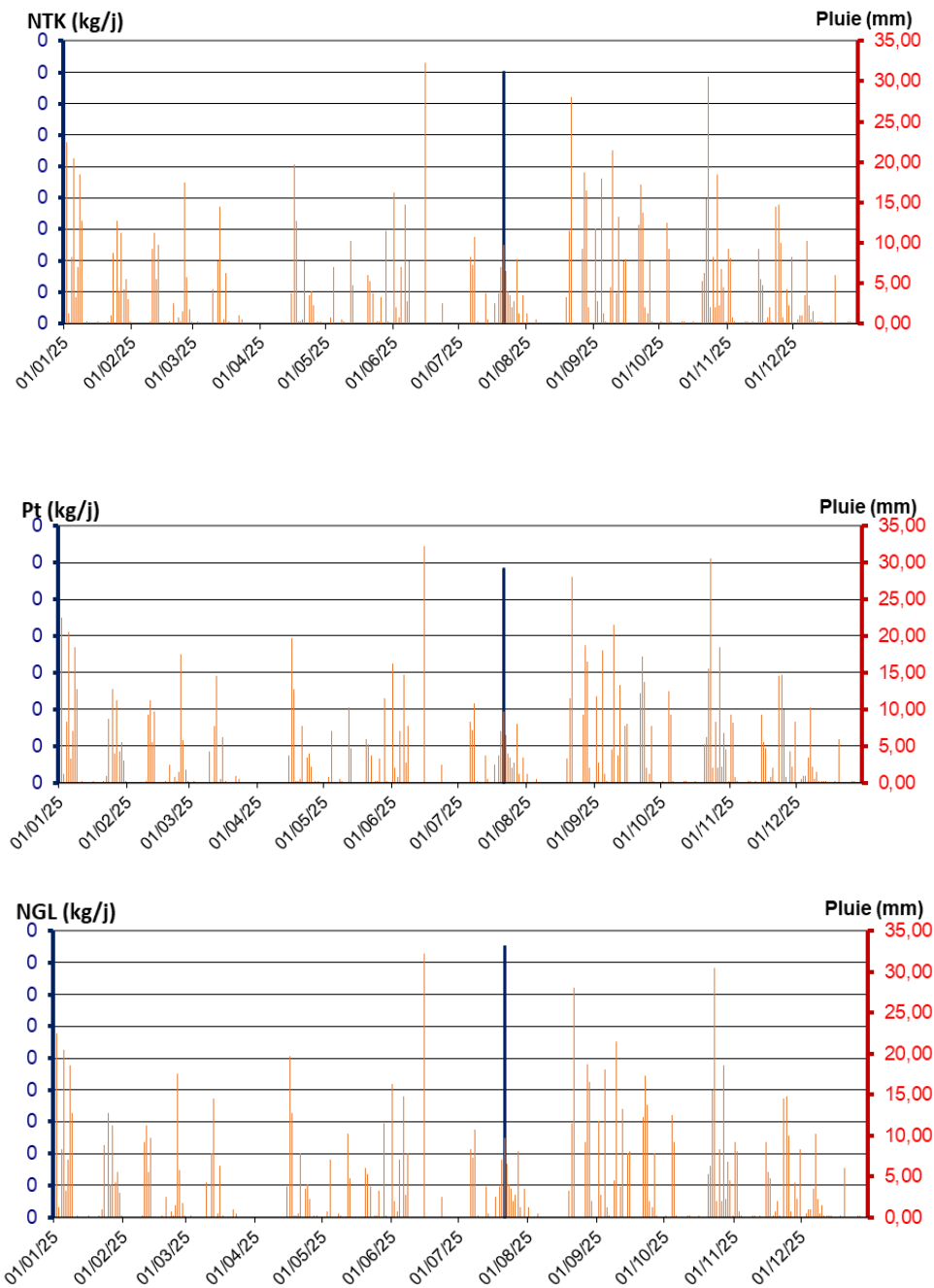




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	42216,0	1229,5	4286,7	2040,3	604,4	641,3	439,4	145,5
Février	277,1	10,1	47,4	22,4	0,0	0,0	0,0	66,5
Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
Avril	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,3
Mai	18,7	0,5	1,9	0,9	0,3	0,3	0,2	54,0
Juin	169,6	4,9	17,2	8,2	2,4	2,6	1,8	86,0
Juillet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	85,3
Août	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	91,0
Septembre	20,3	0,6	2,1	1,0	0,3	0,3	0,2	147,2
Octobre	201,3	5,9	20,4	9,7	2,9	3,1	2,1	125,0
Novembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,6
Décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,3
Total	42903,0	1251,6	4375,7	2082,5	610,3	647,5	443,7	1015,8

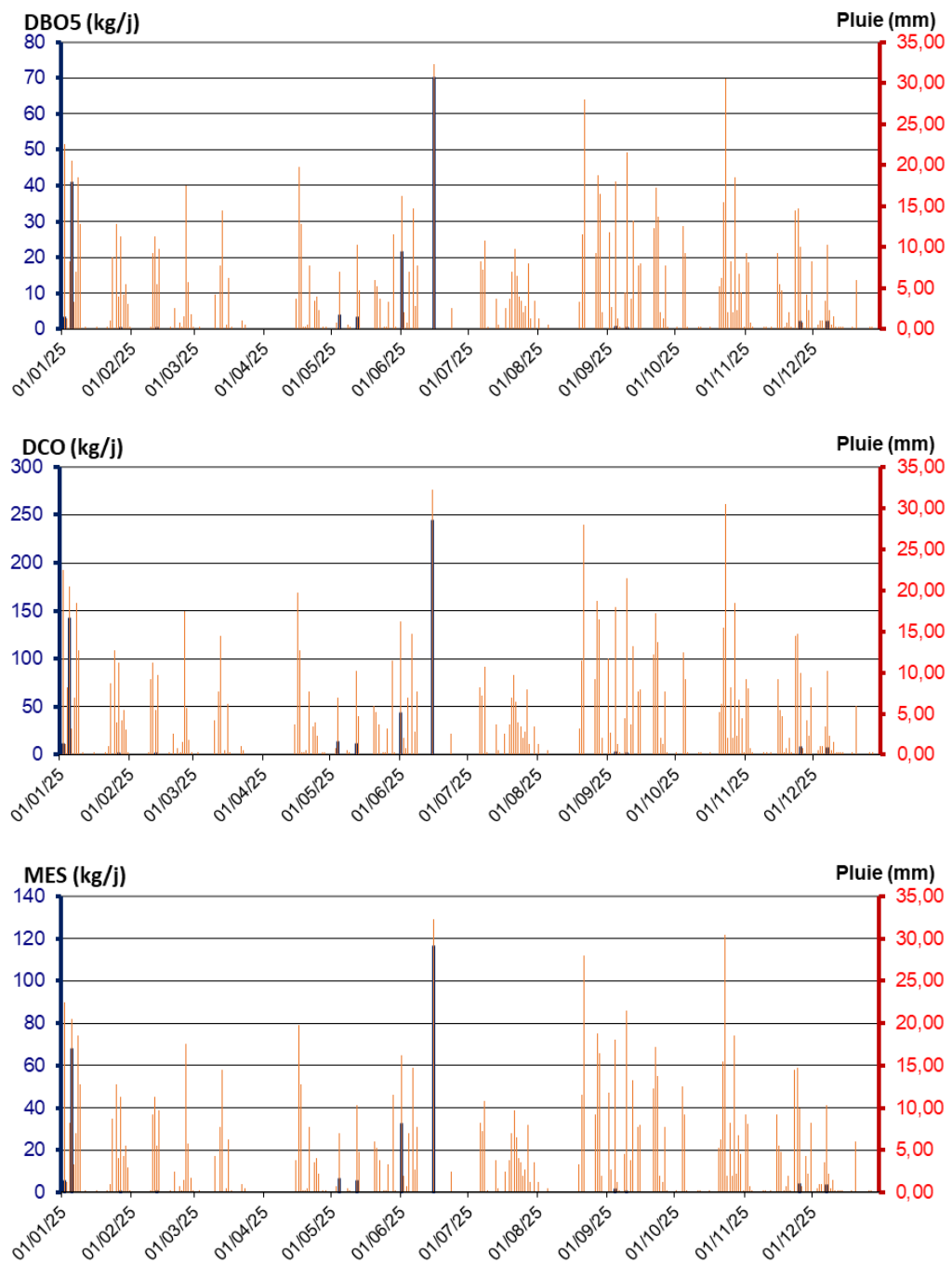
- DO RUE VICTOR GENOUX

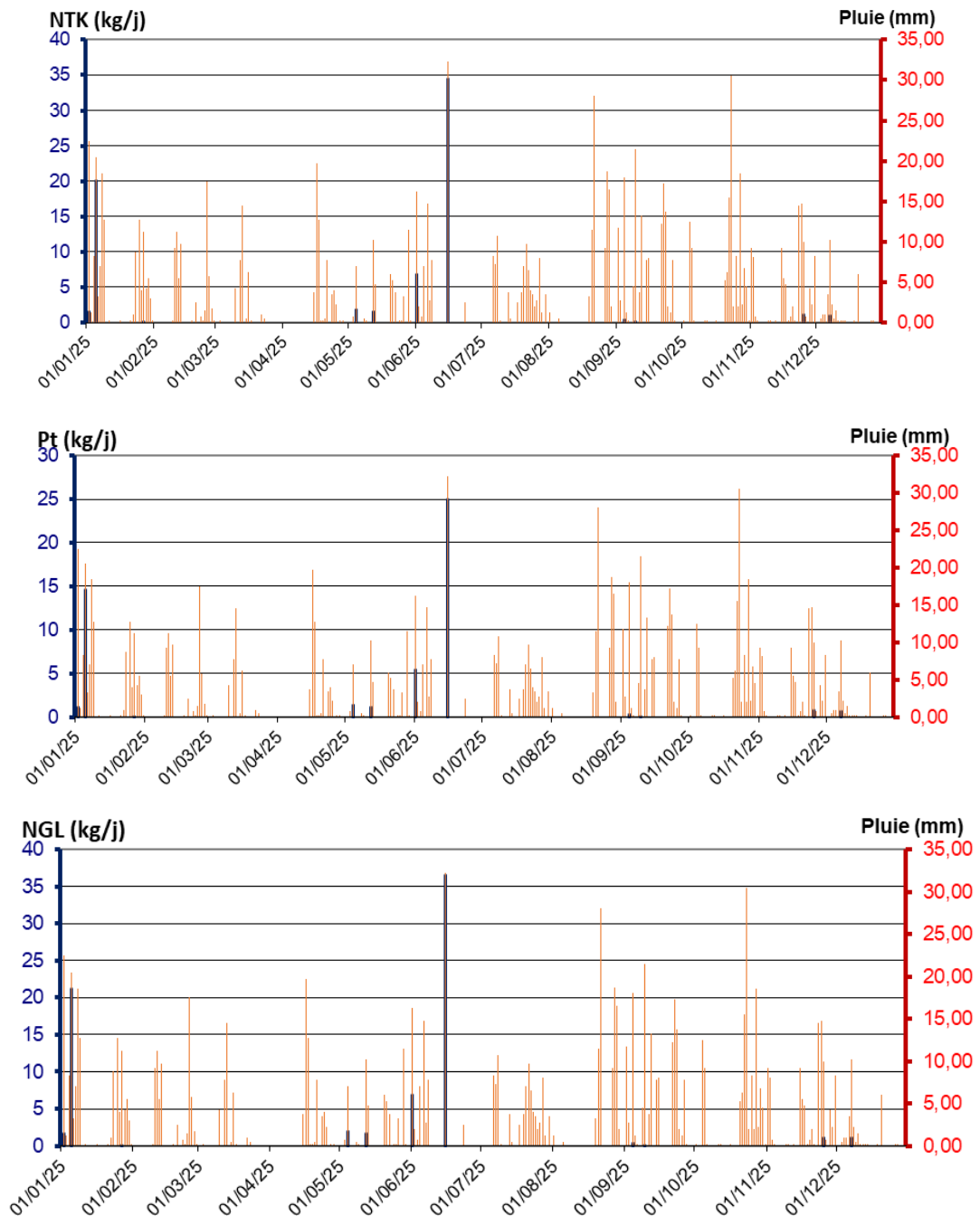




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	145,5
Février	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,5
Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
Avril	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,3
Mai	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,0
Juin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	86,0
Juillet	6,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	85,3
Août	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	91,0
Septembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	147,2
Octobre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	125,0
Novembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,6
Décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,3
Total	6,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1015,8

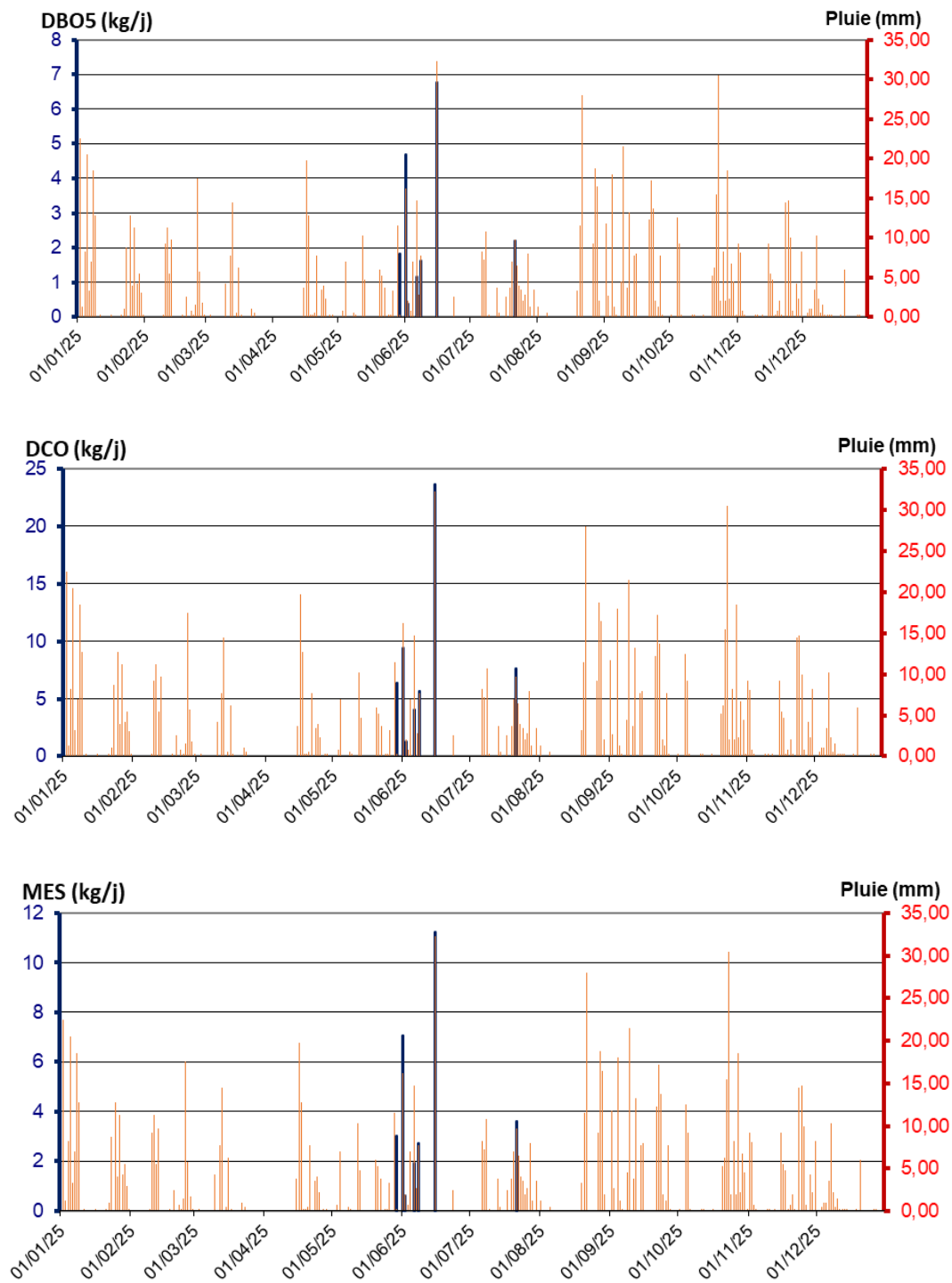
- DO LUXEUIL RUE JEAN JAURES

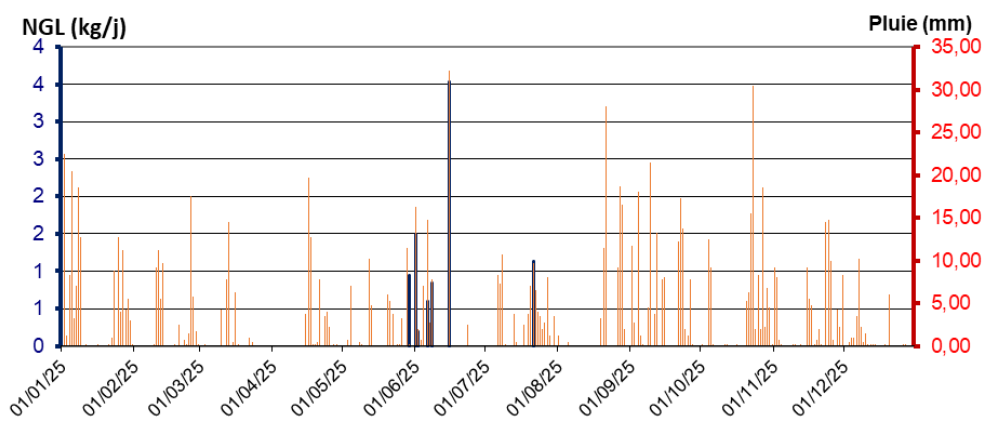
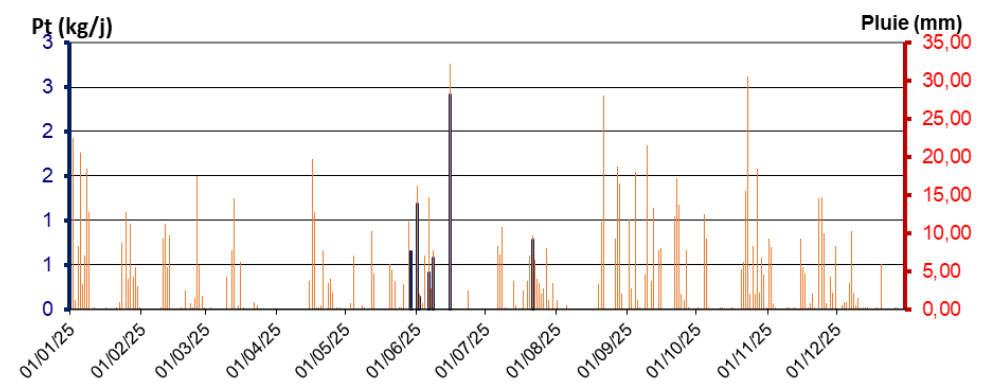
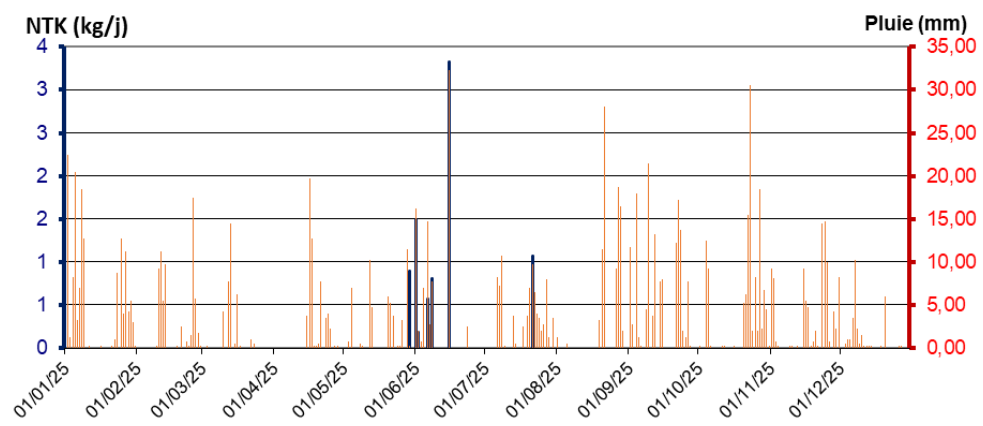




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	2405,8	44,0	153,3	73,0	21,6	22,9	15,7	145,5
Février	11,3	0,3	1,1	0,5	0,0	0,0	0,0	66,5
Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
Avril	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,3
Mai	243,6	7,1	24,7	11,8	3,5	3,7	2,5	54,0
Juin	2748,4	91,6	287,8	148,8	41,3	43,4	30,5	86,0
Juillet	73,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	85,3
Août	1159,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	91,0
Septembre	186,1	1,0	3,7	1,8	0,5	0,5	0,4	147,2
Octobre	409,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	125,0
Novembre	695,1	2,2	7,7	3,7	1,1	1,2	0,8	96,6
Décembre	70,1	2,0	7,1	3,4	1,0	1,1	0,7	28,3
Total	8002,9	148,3	485,5	242,9	69,0	72,8	50,6	1015,8

- DO LUXEUIL RUE LAVOIR





Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)
Janvier	103,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Février	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avril	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mai	72,3	1,8	6,3	3,0	0,9	0,9	0,7
Juin	416,4	14,6	44,2	23,6	6,4	6,7	4,7
Juillet	171,4	2,2	7,6	3,6	1,1	1,1	0,8
Août	327,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Septembre	227,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Octobre	116,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Novembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1436,2	18,7	58,2	30,3	8,4	8,8	6,2



B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	291188,9	6180,4	21715,4	10325,2	3033,5	3218,8	2205,4	145,5
Février	134872,7	3214,3	12273,2	5661,5	1204,2	1307,1	873,1	66,5
Mars	90019,7	2202,1	7513,7	3426,8	844,4	897,2	613,6	35,3
Avril	55187,9	730,7	2547,7	1212,6	359,2	381,1	261,1	55,3
Mai	34108,8	470,6	1658,6	726,7	206,2	218,8	149,9	54,0
Juin	100867,2	1662,3	5496,7	2727,6	782,1	826,0	572,7	86,0
Juillet	102854,4	1070,5	3876,8	1823,6	499,9	533,0	381,8	85,3
Août	120386,8	519,5	1915,2	841,7	257,7	276,2	207,3	91,0
Septembre	172169,7	2206,7	8050,8	3854,7	1065,8	1145,4	776,8	147,2
Octobre	129493,8	1241,7	4534,7	2020,3	615,0	658,0	486,5	125,0
Novembre	113748,6	2185,6	7655,9	3694,1	1047,1	1111,6	765,6	96,6
Décembre	72775,3	2000,1	6865,7	3357,9	949,5	1007,5	690,3	28,3
Total	1417674	23685	84104	39673	10865	11581	7984	1015,8

L'estimation des charges organiques déversées sur le réseau de collecte est calculée à partir des concentrations moyennes annuelle mesurées sur l'effluent brut au cours des bilans 24 h de la STEP.

La charge organique déversée sur le réseau de collecte pour l'année 2025 est estimée à la pollution équivalente de 1 081 habitants, sur la base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour, alors que la charge hydraulique déversée par le réseau de collecte représente la pollution équivalente à 25 893 habitants sur la base de 150 l par habitants et par jour.

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Conclusion rapport audit CDA du 24/06/2025

VI-1 Point 1 DO Fontaine

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 1 DO Fontaine	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.
 Des déversements étaient en cours lors du cda.

 Beaucoup d'ecp donc de déversements

CDA-R-2025-N° 06 08 25411 001-Réseau d'assainissement de Morteau -RI
 VI-2 Point 2 DO 7 chevaux

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 2 DO 7 chevaux	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.

 RAS

CDA-R-2025-N° 06 08 25411 001-Réseau d'assainissement de Morteau -RI
 VI-3 Point 3 DO Jaures

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 3 DO La tanche	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.

 Point 0 à remonter

CDA-R-2025-N° 06 08 25411 001-Réseau d'assainissement de Morteau -RI
 VI-4 Point 4 DO Lavoir

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 4 DO Lavoir	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Non	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.

 RAS

CDA-R-2025-N° 06 08 25411 001-Réseau d'assainissement de Morteau -RI
 VI-5 Point 5 DO Genoux

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 5 DO Genoux	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique Q(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.



RAS

CDA-R-2025-N° 06 08 25411 001-Réseau d'assainissement de Morteau -RI
 VI-6 Point 6 DO Cannes

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		Point 6 DO Cannes	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique Q(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
11	Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

COMMENTAIRES : DISPOSITIF CONFORME

Les simulations de hauteurs sont cohérentes.
 Le report en supervision s'effectue correctement.



RAS

Contrôle interne SAUR :

Verification ECM



Contrat	703001 - Luxeuil	Site	DO02 rue de la fontaine	Date	15/10/2025				
Affectation	Niveau DO amont seuil	Type	hauteur ultrason	Nom	HUREAUX				
Marque	Sofrel LT-US sn: 41-911-27061	Résultat	Mesure=OK - Débit=OK						
Méthode	Tripled Mire Cible mobile Laser pour seuil Telemetre Niveau, Contrôle des valeurs de débits, PC+ Softools								
EMT	5 mm	Zéro= sol tampon = zéro telemetre	Z/Fond [mm]	1580					
GPS	47.809826, 6.367605	Z/Bas Cap	785	PE Maxi	875 1587				
Points	Mesure	% PE	Cible brut	Talon	Cible cor	Ecart	Débit [m3/h]	PE	M + C
1	434	48,8	1153	1587	434	0	164,254	890	1587
2	480	53,9	1108	1587	479	1	399,119	890	1588
3	531	59,7	1058	1587	529	2	751,514	890	1589
4	581	65,3	1005	1587	582	-1	1154,143	890	1586
5	681	76,5	905	1587	682	-1	1321,3	890	1586
6	733	82,4	853	1587	734	-1	1321,3	890	1586

Sofrel LT US fonctionnel
 Capteur ultrason fonctionnel. Respecte l'EMT
 Débits OK
 Seuil surv. avec laser= impossible ouvrage en charge
 Seuil surv. programmé = 380mm
 PE =890 mm (dépasse la PE maxi 875 mm)
 LT US retrouvé tombé à l'eau.



Alt - Débit 1

Information d'entrée: Ext - Alt (mm)

Hauteur maximale: 3000

	Hauteur	Débit (heures)
1	740	2765,803
2	720	2538,551
3	700	2317,888
4	680	2104,018
5	660	1887,163
6	640	1697,570
7	620	1505,513
8	600	1321,300
9	580	1145,262
10	560	977,899
11	540	819,497
12	520	670,748
13	500	532,279
14	480	404,918
15	460	289,796
16	440	188,189
17	420	102,437
18	400	36,217
19	390	12,805
20	380	0,000



Calcul de l'index du compteur



18	0	0.000
19	0	0.000



Verification ECM



Contrat	703001 - Luxeuil	Site	DO07 rue Genoux	Date	05/11/2025				
Affectation	Niveau DO amont seuil	Type	hauteur US	Nom	HUREAUX - DUJARDIN				
Marque	Sofrel DL4W-HP/LT-US	sn:01-818-05313		Résultat	Mesure=OK - Débit=OK				
Méthode	Trépied Mire Cible mobile Laser pour seuil, Telemetre Niveau, Contrôle des valeurs de débits, PC+ Softools								
EMT	5 mm	Zéro= sol - tampon = zéro telemetre	Z/Fond [mm]		3500				
GPS	47.815709, 6.380990		Z/Bas Cap	1000	PE Maxi	2500		2889	
Points	Mesure	% PE	Cible brut	Talon	Cible cor	Ecart	Débit [m3/h]	PE	M + C
1	637	32,7	2251	2889	638	-1	0	1950	2888
2	650	33,3	2239	2889	650	0	0	1950	2889
3	701	35,9	2189	2889	700	1	0,039	1950	2890
4	752	38,6	2135	2889	754	-2	1,687	1950	2887
5	847	43,4	2042	2889	847	0	72,77	1950	2889
6	921	47,2	1970	2889	919	2	212,684	1950	2891

Sofrel DL4W fonctionnel
 capteur ultrason fonctionnel. Respecte l'EMT
 Calcul de débit fonctionnel - pas de référence disponible
 Capteur surverse CSV en défaut
 Seuil surv. programmé = 650 mm = pt 2
 PE =1950 mm
 Impact vérification sur infos surverse: + 1 surverse / 1195 sec / 21 m3



Alt - Débit 1

Information d'entrée

Ext - Alt (mm)

Hauteur maximale

3000

Hauteur	Débit (heures)
1340	939,690
1330	947,130
1290	904,240
1180	790,080
1080	521,370
1070	506,090
1060	488,560
1050	466,300
1040	451,900
1030	435,900
980	331,150
930	230,410
880	132,150
830	39,310
780	10,200
760	3,220
750	1,310
740	0,070
650	0,000
600	0,000

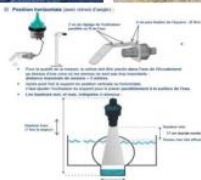
Calcul de l'index du compteur

Verification ECM



Contrat	703001 - Luxeuil	Site	DO08 rue des Cannes		Date	05/11/2025			
Affectation	Niveau DO amont seuil	Type	hauteur US + equerre		Nom	HUREAUX			
Marque	Sofrel DL4W-HP/L-T-US	sn:01-818-23128			Résultat	Mesure=OK - Debit=OK			
Méthode	Triépied Mire Cible mobile Laser pour seuil.Telemetre Niveau. Contrôle des valeurs de debits. PC+ Softtools								
EMT	5 mm	Zéro= sol tampon = zéro telemetre			Z/Fond [mm]	3137			
GPS	47.815675, 6.380593			Z/Bas Cap	350	PE Maxi	2787	3013	
Points	Mesure	% PE	Cible brut	Talon	Cible cor	Ecart	Debit [m3/h]	PE	M + C
1	1645	62,1	1368	3013	1645	0	0	2650	3013
2	1675	63,2	1338	3013	1675	0	16,95	2650	3013
3	1700	64,2	1312	3013	1701	-1	49,609	2650	3012
4	1750	66,0	1264	3013	1749	1	75,002	2650	3014
5	1801	68,0	1211	3013	1802	-1	92,793	2650	3012
6	1851	69,8	1161	3013	1852	-1	119,275	2650	3012
7	1937	73,1	1075	3013	1938	-1	317,353	2650	3012

Sofrel DL4W fonctionnel
capteur ultrason fonctionnel. Respecte l'EMT
Calcul de débit fonctionnel - courbe corrigé - nouvelle config écrite à distance
Capteur surverse CSV en défaut
PE = 2650 mm - Seuil surv. programmé = 1645 mm = pt 1
Impact vérification sur infos surverse: + 1 surverse / 2000 sec / 60 m3



AI - Débit 1	
Information d'entrée	Ext - AI (mm)
Hauteur maximale	3000
Hauteur	Débit (heure)
1	2165 1142,860
2	2155 1095,980
3	2135 1005,060
4	2125 961,020
5	2105 875,770
6	2085 794,950
7	2065 716,540
8	2045 642,520
9	2025 572,230
10	2005 505,690
11	1905 228,720
12	1885 184,690
13	1865 144,560
14	1845 108,450
15	1715 62,180
16	1685 37,000
17	1675 16,950
18	1665 9,160
19	1655 3,210
20	1645 0,000

Verification ECM



Contrat	703001 - Luxeuil		Site	DO 09 Rue des lavoirs		Date	15/10/2025		
Affectation	Niveau DO amont seuil		Type	hauteur ultrason		Nom	HUREAUX		
Marque	DL4W-HP/L.T.-US		sn:01-818-05296			Résultat	Mesure=OK - Debit=OK		
Méthode	Triépied Mire Cible mobile Laser pour seuil.Telemetre Niveau. Contrôle des valeurs de debits.								
EMT	5 mm		Zéro = sol tampon = zéro telemetre			Z/Fond [mm]	1935		
GPS	47.815063, 6.383013			Z/Bas Cap	629	PE Maxi	1306		1983
Points	Mesure	% PE	Cible brut	Talon	Cible cor	Ecart	Debit [m3/h]	PE	M + C
1	696	53,5	1286	1983	697	-1	0	1300	1982
2	775	59,6	1207	1983	776	-1	0	1300	1982
3	781	60,1	1202	1983	781	0	3,775	1300	1983
4	800	61,5	1184	1983	799	1	16,572	1300	1984
5	841	64,7	1142	1983	841	0	60,426	1300	1983
6	879	67,6	1104	1983	879	0	114,828	1300	1983
7	941	72,4	1042	1983	941	0	225,639	1300	1983
8	1020	78,5	965	1983	1018	2	398,944	1300	1985

Sofrel DL4W fonctionnel
Capteur ultrason fonctionnel. Respecte l'EMT
Calcul de débit fonctionnel - courbe corrigé - nouvelle config écrite à distance
PE = 1300 mm
Seuil surv. avec laser= 775mm = point 2
Capteur surverse CSV à l'état actif sans surverse.

Impact vérification sur infos surverse: + 1 surverse / 1900 sec / 73 m3



AI - Débit 1	
Information d'entrée	Ext - AI (mm)
Hauteur maximale	3000
Hauteur	Débit (heure)
1	1110 1050,040
2	1090 961,020
3	1070 875,770
4	1050 794,290
5	1030 723,540
6	1010 642,520
7	990 572,230
8	970 505,660
9	950 442,800
10	920 355,480
11	880 252,180
12	840 164,130
13	820 126,000
14	800 91,950
15	780 62,180
16	760 37,000
17	740 16,950
18	730 9,160
19	720 3,210
20	710 0,000

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement

Pour la partie collecte du système d'assainissement, les rejets ayant pour origine les déversoirs d'orage ou trop plein de poste peuvent survenir sur les cours d'eau suivants :

- Le Breuchin

B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur

Pas d'événements majeurs enregistrés sur le réseau au cours de l'année 2025.

Aucune plainte relative particulière n'a été recensée au cours de l'année 2025.

Aucun impact visuel sur le milieu n'est observé au cours de l'année 2025.

B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement

Rappel : L'article L211-1 du code de l'environnement précise les points suivants :

I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;

4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Un décret en Conseil d'État précise les critères retenus pour l'application du 1°.

II. - La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

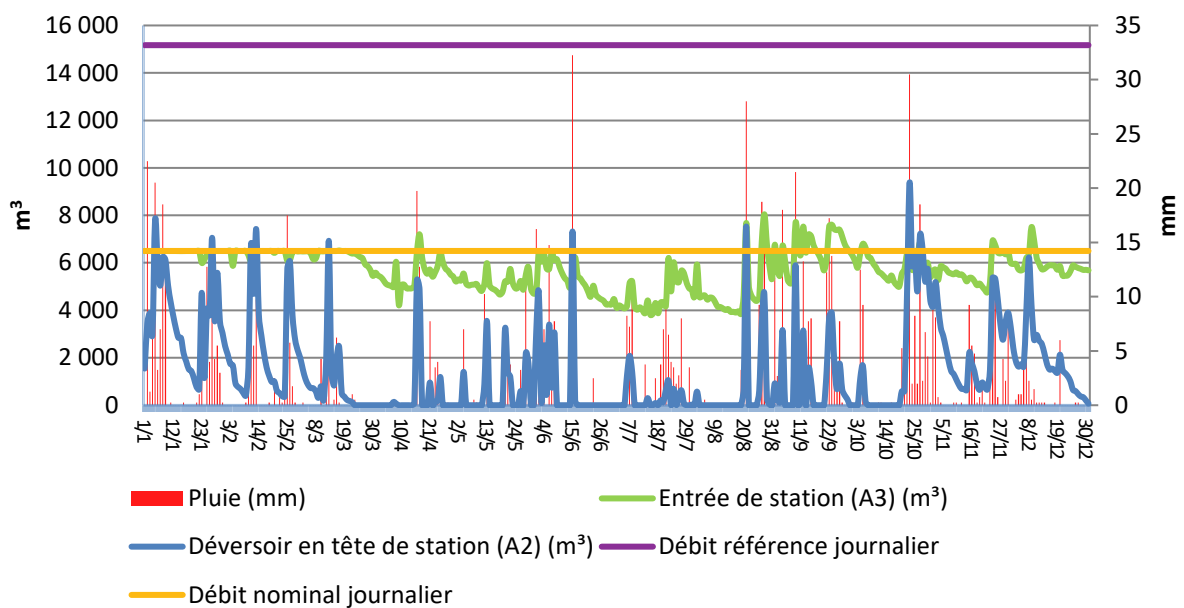
>> Au cours de l'année 2025, aucun événement de déversements au milieu naturel d'eau non traitée n'a atteint les intérêts de l'article L211-1.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

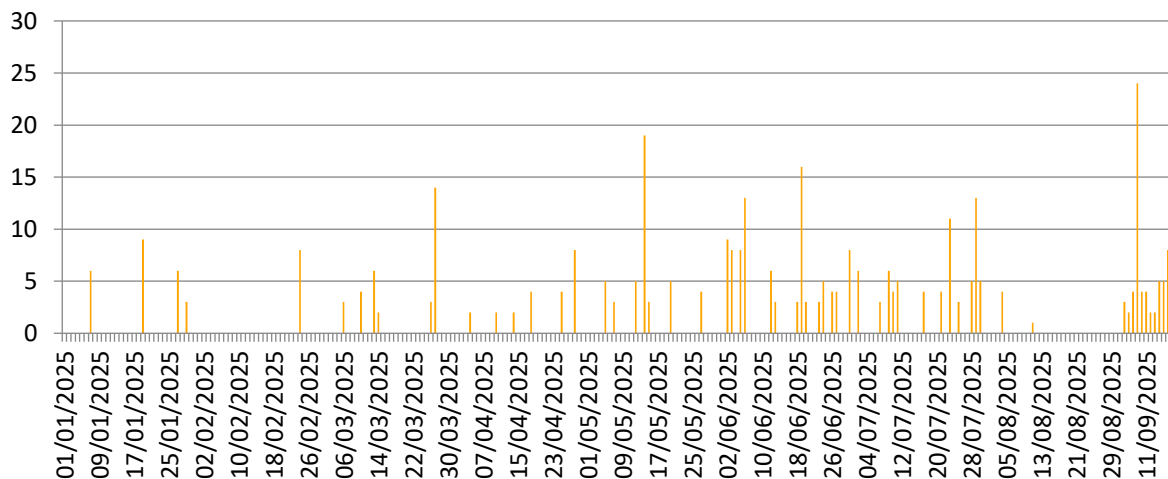
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



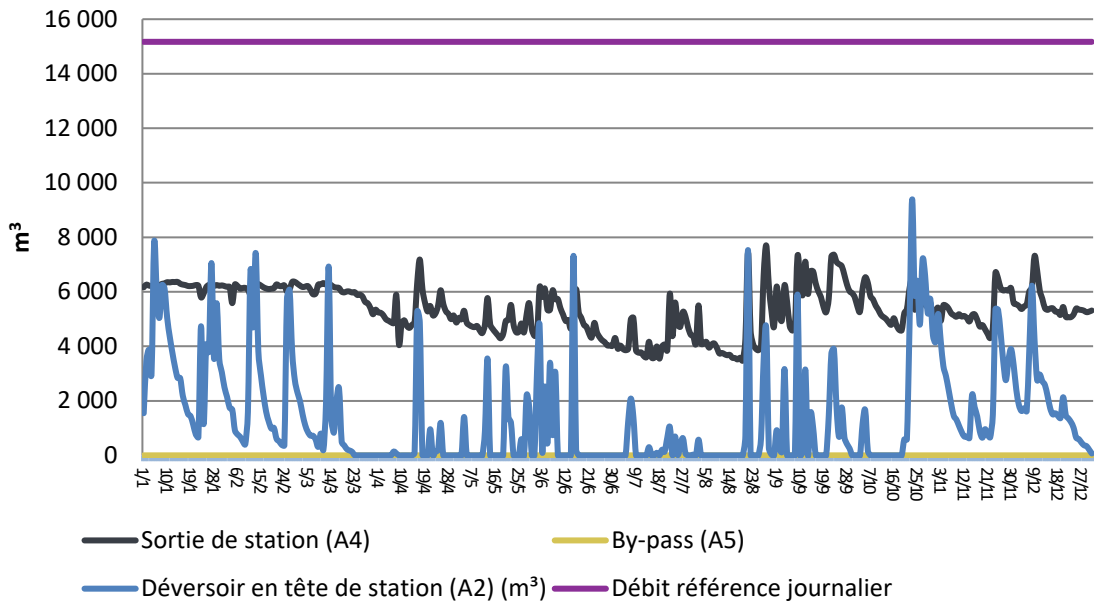
Volume journalier au niveau des Apports Extérieurs (A7) en m³/j

Apports Extérieurs



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

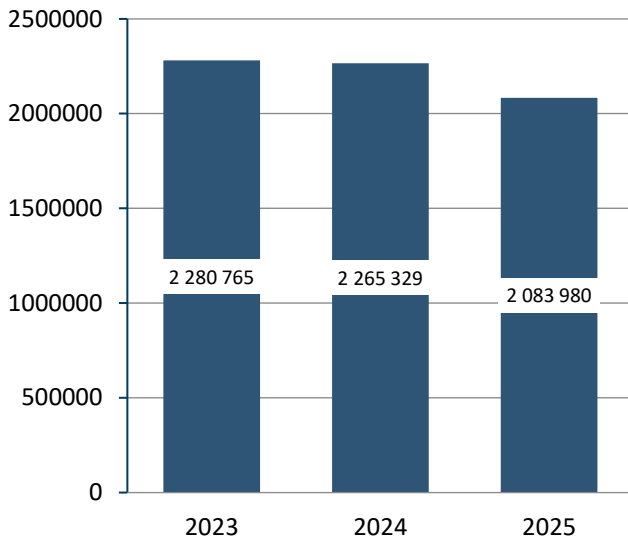
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de la sortie (A4) et du Bypass (A5) en m³/j



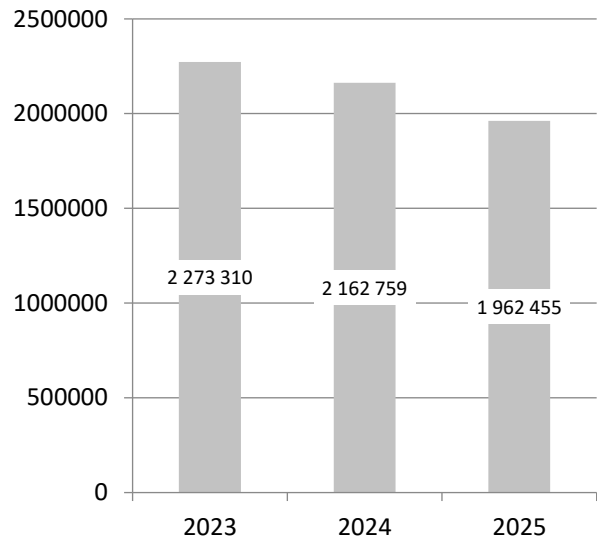
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2023	238 306	190 524	200 159	213 685	203 200	155 068	166 205	191 651	141 087	168 555	210 895	201 430	2 280 765
Entrée de station (A3) (m3)	2024	201 431	183 355	200 435	194 682	201 354	194 701	196 935	166 911	151 530	196 855	172 536	204 604	2 265 329
Entrée de station (A3) (m3)	2025	200 396	179 753	195 627	165 120	158 848	158 610	142 405	150 350	197 221	182 813	169 660	183 177	2 083 980
Sortie de station (A4) (m3)	2023	236 762	192 095	196 332	211 824	206 772	164 976	164 050	192 902	141 199	168 752	206 421	191 225	2 273 310
Sortie de station (A4) (m3)	2024	187 620	171 782	185 278	179 574	190 213	185 233	191 217	163 115	147 993	192 276	171 380	197 078	2 162 759
Sortie de station (A4) (m3)	2025	193 168	172 538	185 856	158 134	149 158	149 939	132 642	136 965	183 490	170 071	159 198	171 296	1 962 455
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	112 047	10 217	58 319	89 827	32 348	5 286	16 911	23 651	4 878	44 971	187 069	178 547	764 071
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	126 883	105 941	67 270	79 475	100 786	68 311	86 897	15 914	47 122	76 204	46 604	119 340	940 747
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2025	111 206	65 877	28 034	12 939	16 272	25 651	8 929	17 901	30 786	64 419	70 342	57 612	509 968
Apports extérieurs (A7) (m3)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apports extérieurs (A7) (m3)	2024	51	28	21	43	40	46	23	28	27	62	0	65	434
Apports extérieurs (A7) (m3)	2025	24	8	32	22	44	93	69	5	63	0	0	0	360
Pluie (mm)	2023	100	17	127	90	50	39	28,25	18,75	22,75	40	46	124	702,75
Pluie (mm)	2024	67,8	91	96,3	93,4	152,4	126	102,4	78,8	58,75	117	83,25	99,7	1 167
Pluie (mm)	2025	145,5	66,5	35,25	55,25	54	86	82,25	91	147,2	125	96,6	28,25	1 016

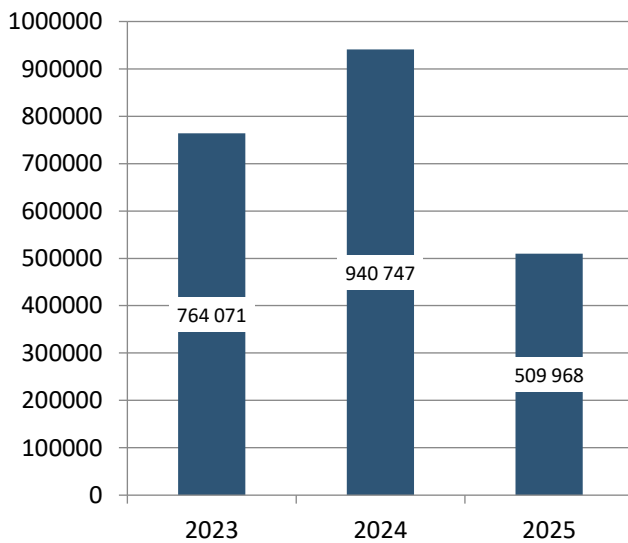
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



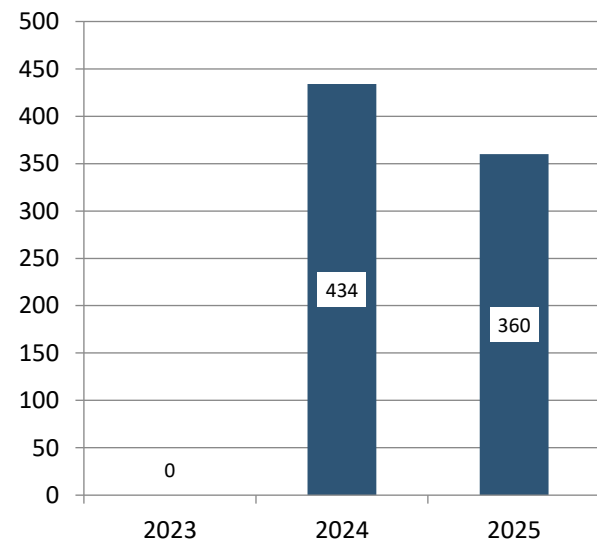
**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



**Evolution du volume annuel
Apport Extérieurs (A7) en m³**



La charge hydraulique reçue en 2025 équivaut à la pollution de 38 063 habitants sur la base de 150 l. hab. j ce qui représente 195 % de la capacité nominale (Cn) avec un volume journalier maximum de 8 046 m³/ j soit près de 1,2 fois la capacité nominale.

Le volume déversé en tête de station représente quasiment 19,7 % du volume annuel collecté.

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

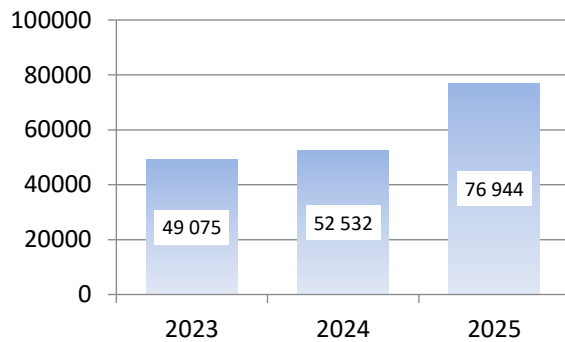
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

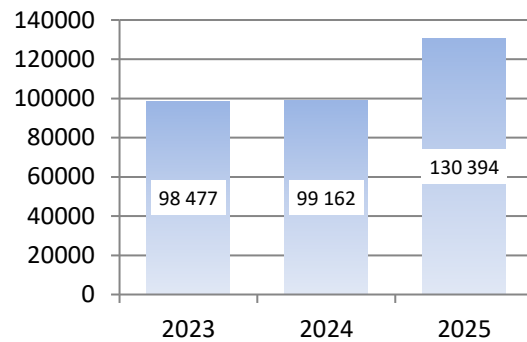
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 /1000

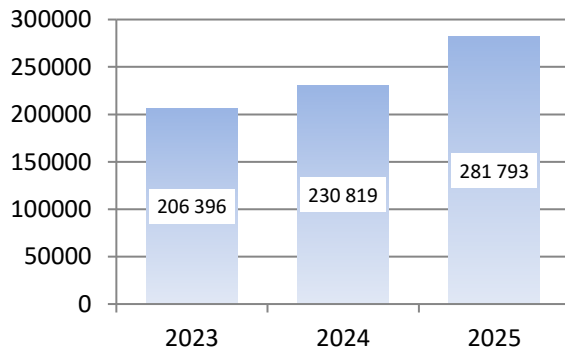
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DBO5 en kg/an**



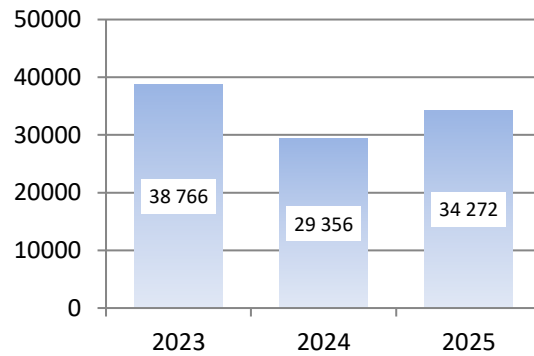
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



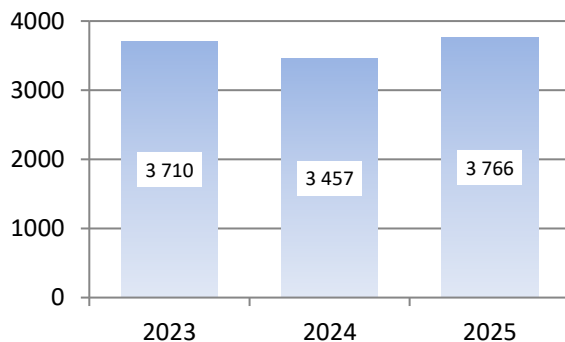
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



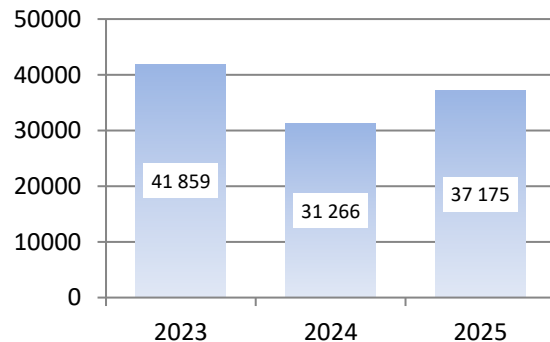
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



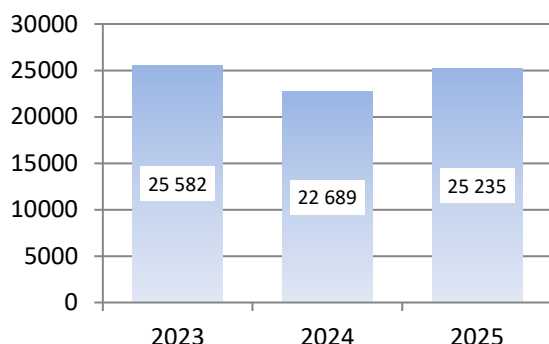
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



La charge organique reçue en 2025 équivaut à la pollution de 3 513 habitants sur la base de 60 g de DBO5 par habitants et par jour, avec une CBPO de 603,5 kg/ j qui équivaut à la pollution de 10 058 habitants.

La charge organique moyenne représente 18 % de la capacité nominale de la station. La CBPO représente 51 % de la capacité nominale de la station.

La charge organique des apports extérieurs équivaut à 1 713 kg pour l'année soit une pollution journalière équivalente à 78 habitants par jours.

La grande différence entre la charge hydraulique et la charge organique met en évidence la propension du réseau de collecte à drainer des eaux claires parasites vers le système de traitement en période pluvieuse ou de nappe haute.

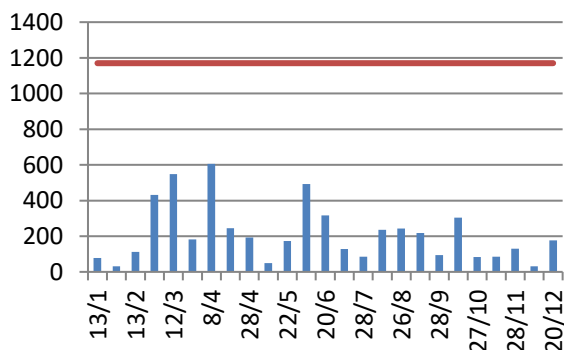
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

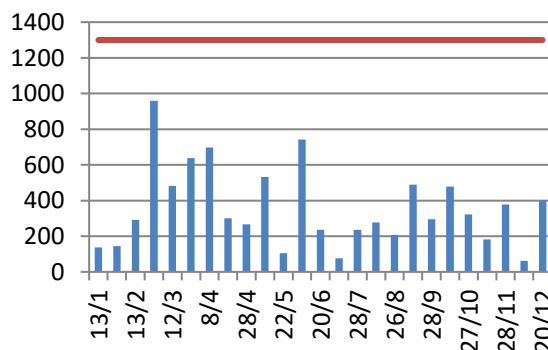
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

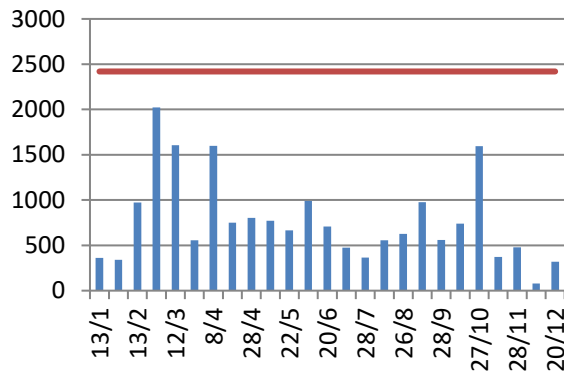
Charge entrante DBO5 en kg/j



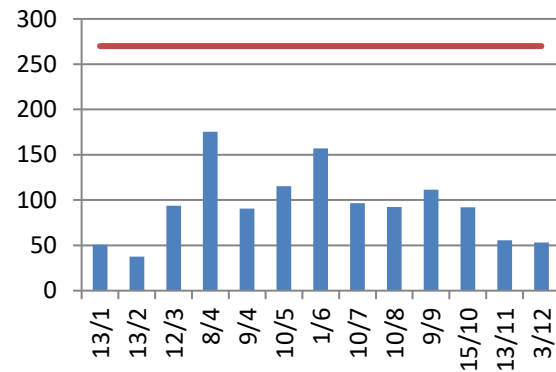
Charge entrante MES en kg/j



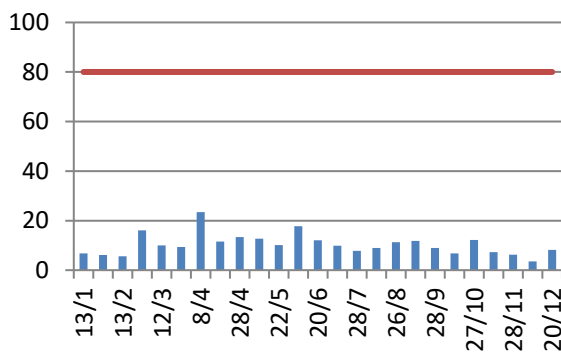
**Charge entrante
DCO en kg/j**



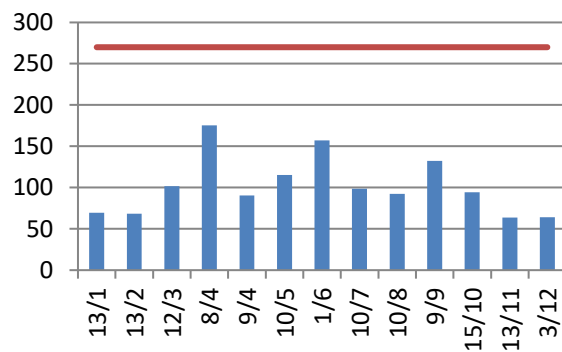
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



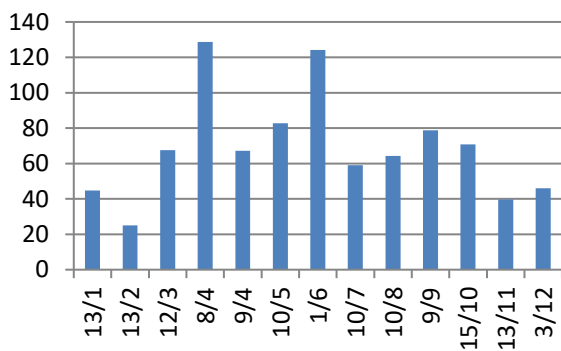
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**

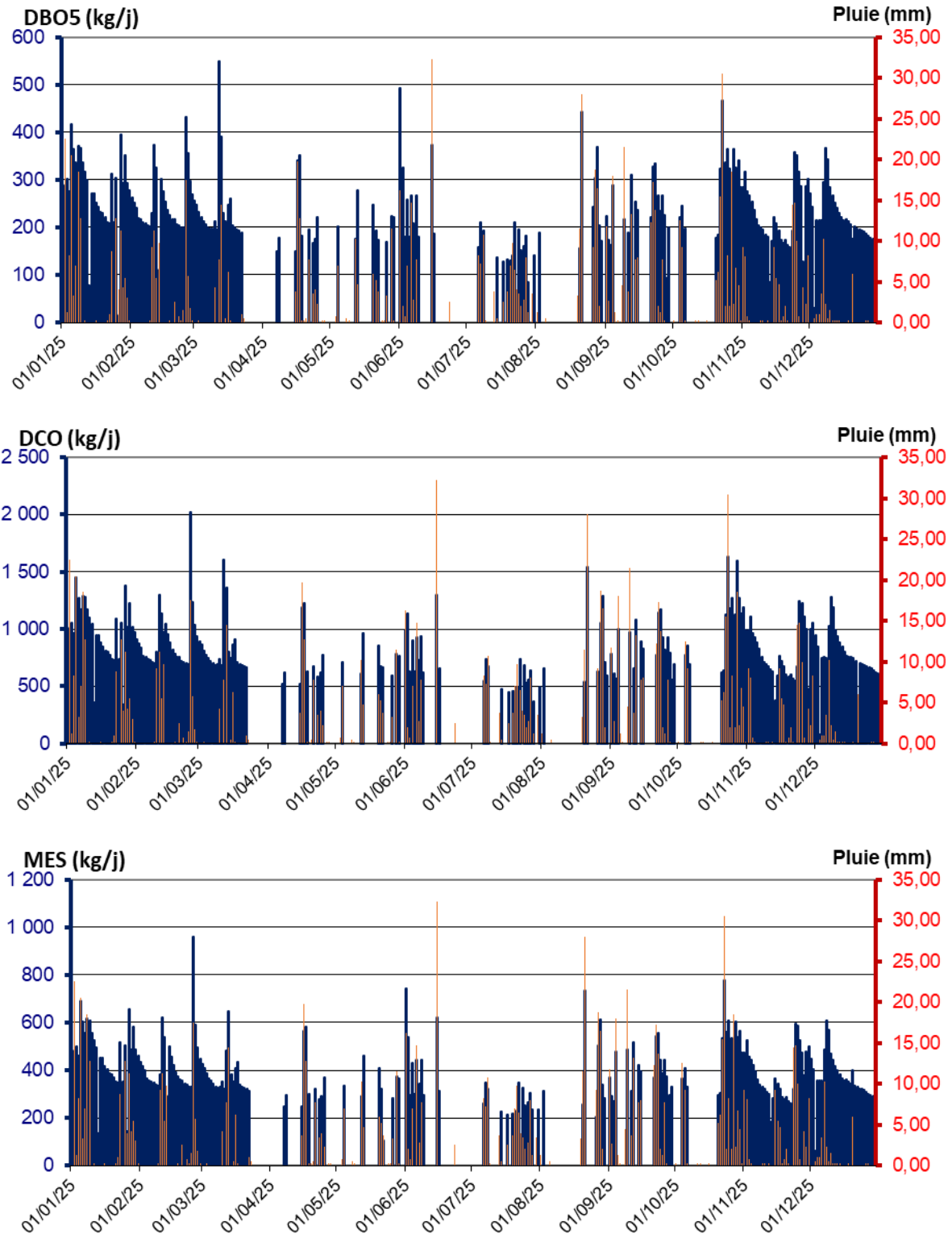


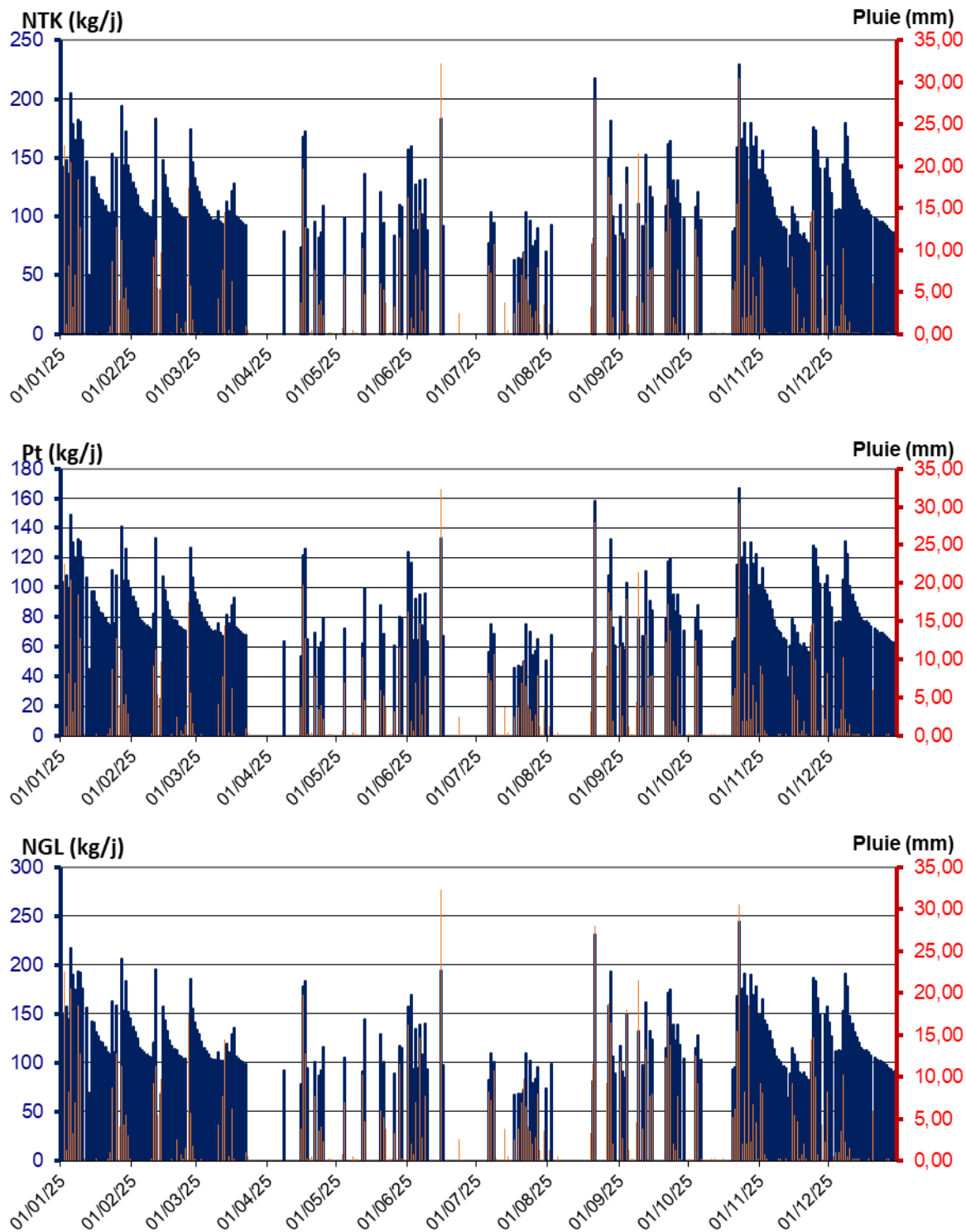
**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000





Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	111206,0	8585,0	30305,7	14371,4	4069,5	2966,5	4333,7	145,5
Février	65877,0	6947,2	25324,7	11877,3	3025,2	2197,1	3238,6	66,5
Mars	28034,0	5253,0	18004,9	8287,2	2213,9	1608,9	2351,3	35,3
Avril	12939,0	2112,4	7364,7	3505,3	965,0	701,5	1023,9	55,3
Mai	16272,0	1883,5	6628,1	2941,6	840,5	611,1	891,9	54,0
Juin	25651,0	2918,9	9453,3	4769,1	1350,0	991,5	1423,1	86,0
Juillet	8902,0	2217,2	7801,4	3775,3	980,8	713,1	1040,7	85,3
Août	17928,0	2221,8	7524,7	3490,5	972,8	707,2	1032,2	91,0
Septembre	30786,0	4230,2	15203,5	7287,5	2037,9	1479,4	2176,8	147,2
Octobre	60019,0	3960,2	15109,4	6753,9	1905,4	1385,2	2021,7	124,8
Novembre	70840,0	6741,3	23606,8	11391,5	3263,8	2372,1	3468,1	88,6
Décembre	61446,0	6895,0	23714,5	11559,2	3287,5	2390,0	3488,2	36,5
Total	509900,0	53965,7	190041,5	90009,9	24912,2	18123,7	26490,1	1015,8

La charge organique déversée en tête de station, calculée par rapport à la moyenne des concentrations mesurées au cours de 24 bilans 24 h réalisés en 2025, équivaut à la pollution de 2 464 habitants.

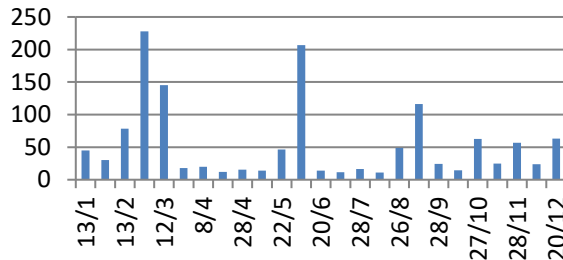
41 % de la charge organique collectée par le réseau de collecte n'est pas traitée en raison des surcharges hydraulique de ce dernier en période pluvieuse ou de nappe haute.

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

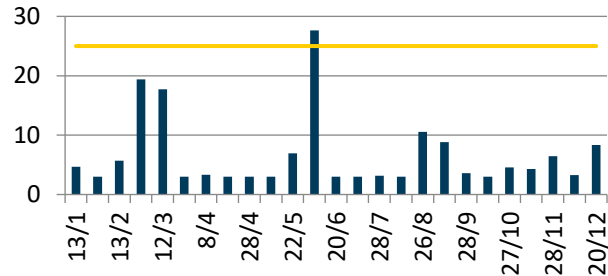
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**

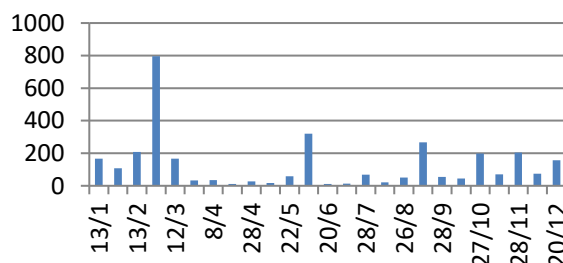


Le bilan 24 h du 1^{er} juin dépasse la concentration maximale en DBO5 en raison d'un dépassement en tête de station. La concentration de l'effluent traité de 3 mg/l respectait la concentration maximale de 25 mg/l.

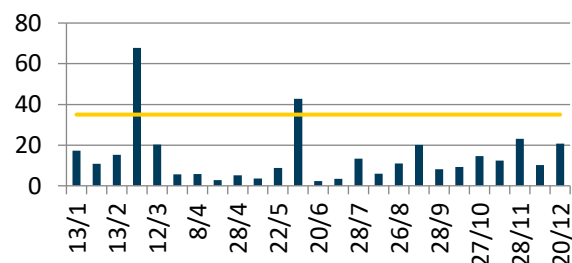
Analyses

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s)	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	4 735,0		4 409,0		3 072,0
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	15,9		0,4		15,9
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	20,1		1,2		20,1
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	63,0		3,0		63,0
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	127,0		13,0		127,0
1305	Matières en suspension	mg/l	95,0		6,5		95,0
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,2		2,9		0,2
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,0		0,0		0,0
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	2,3		0,9		2,3

**Charge sortante
MES en kg/j**



**Concentration sortante MES en
mg/l**



Le bilan 24h du 25 février est non conforme en raison d'une concentration de l'effluent traité de 55 mg/l supérieure à 35 mg/l.

Le jour du bilan un déversement en tête de station a eu lieu. La concentration recalculée en MES est de 67,7 mg/l.

Analyses

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s)	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	6 086,0		6 009,0		5 750,0
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	36,5		3,0		36,5
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	171,0		15,0		171,0
1305	Matières en suspension	mg/l	81,0		55,0		81,0
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	1,4		0,6		1,4

Evaluation de la conformité réglementaire journalière par paramètre

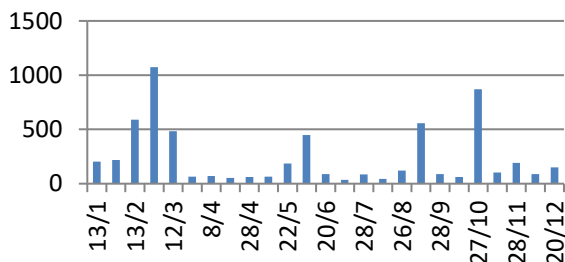
Validation de la conformité réglementaire journalière par paramètre																		
Code Sandre	Paramètre	Entrée Station				Sortie Station												Conclusion journalière par paramètre
		Flux entrant	Flux ou Charge de référence	Unité des flux	Taux de charge en %	Concentration				Relation entre Conc. et Rdt OU	Rendement		Abattement		Flux			
						Règlement. calculée	Max.	Rédhib.	Unité		Règlement. calculé en %	Min. en %	Calculé en log	Min. en log	Règlement. de sortie calculé	Max.		
1552	Volume journalier	6 086,0	15 170,0	M3/j	40,1%				M3/j	ET	47,2%	80,0%			227,9		Non	
1313	Demande Biochimique en	222,1	1 170,0	Kg/j	19,0%	19,4	25,0	50,0	mg/l	ET	47,2%	80,0%			227,9		Non	
1314	Demande Chimique en	1 040,7	2 420,0	Kg/j	43,0%	91,3	125,0	250,0	mg/l	ET	47,0%	75,0%			1 073,4		Non	
1305	Matières en suspension	493,0	1 300,0	Kg/j	37,9%	67,7	35,0	85,0	mg/l	ET	16,9%	90,0%			796,2		Non	
1350	Phosphore total (en P)	8,3	80,0	Kg/j	10,3%	1,0	2,0		mg/l	ET	29,0%	80,0%			11,4		Non	

Le bilan du 1^{er} juin est non conforme en MES en raison du déversement en tête de station. Le rejet de la station de traitement respectait la concentration maximale de 35 mg/ l.

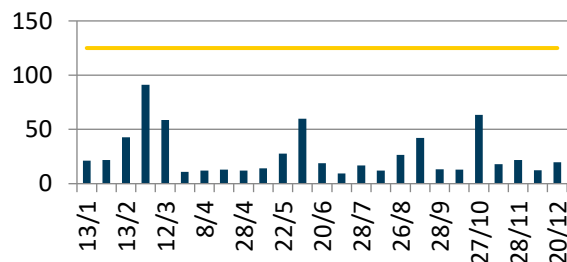
Analyses

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s)	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	4 735,0		4 409,0		3 072,0
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	15,9		0,4		15,9
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	20,1		1,2		20,1
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	63,0		3,0		63,0
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	127,0		13,0		127,0
1305	Matières en suspension	mg/l	95,0		6,5		95,0
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,2		2,9		0,2
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,0		0,0		0,0
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	2,3		0,9		2,3

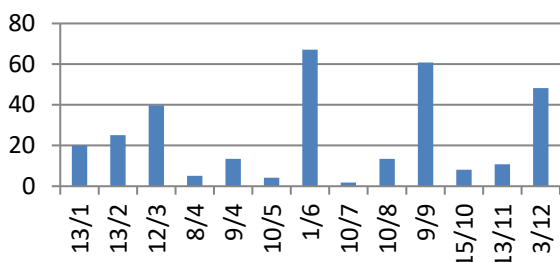
**Charge sortante
DCO en kg/j**



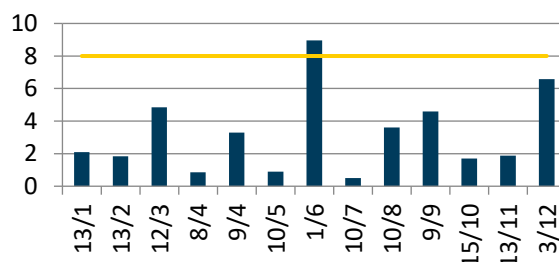
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**

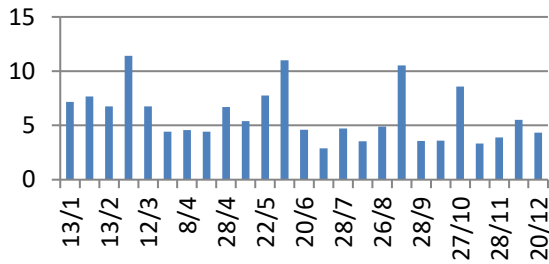


Le bilan 24 h du 1^{er} juin est non conforme en NTK en raison du déversement en tête station. L'effluent traité de la station respectait la norme de rejet de 8 mg/L.

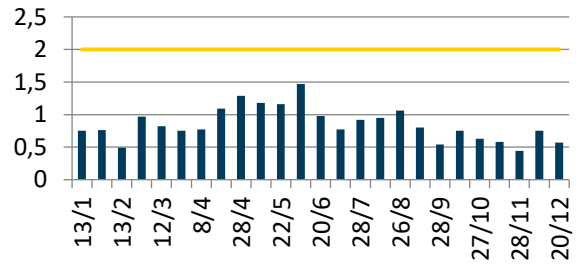
Analyses

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s)	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	4 735,0		4 409,0		3 072,0
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	15,9		0,4		15,9
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	20,1		1,2		20,1
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	63,0		3,0		63,0
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	127,0		13,0		127,0
1305	Matières en suspension	mg/l	95,0		6,5		95,0
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,2		2,9		0,2
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,0		0,0		0,0
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	2,3		0,9		2,3

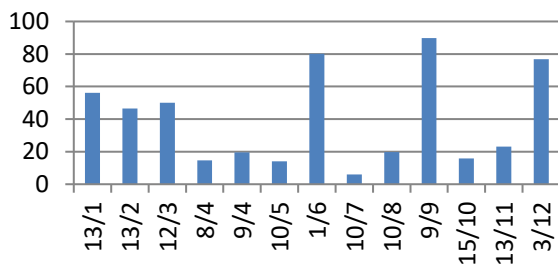
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



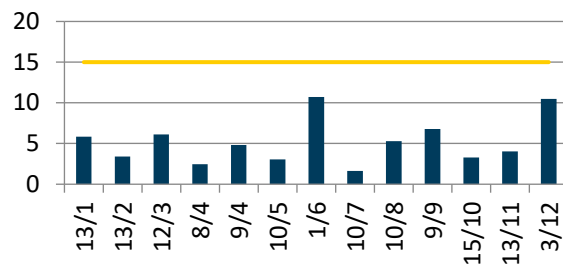
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



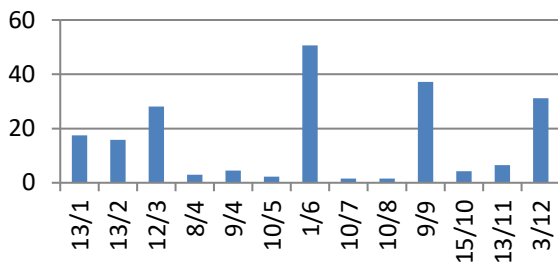
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



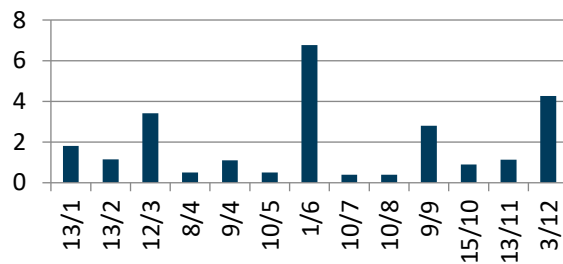
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



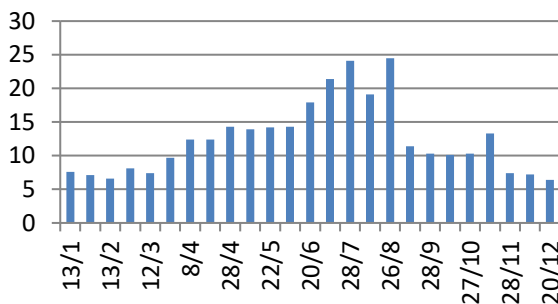
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



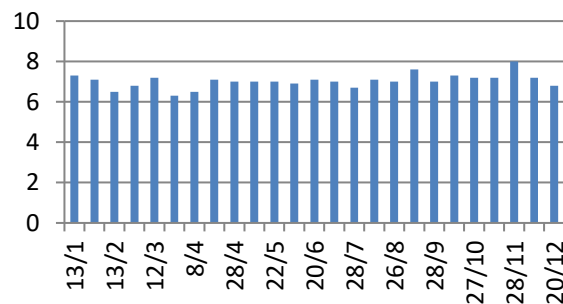
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

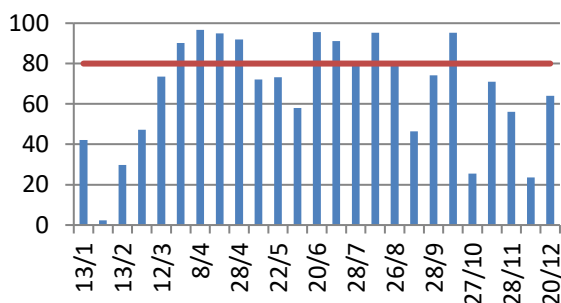
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

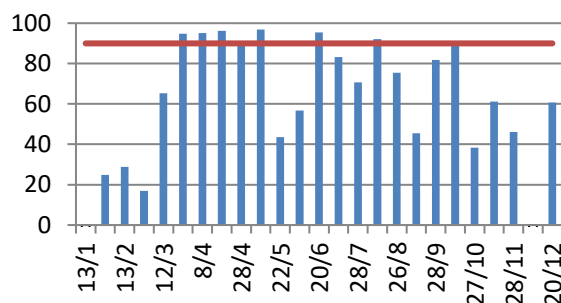
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux } (A4 + A5)$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

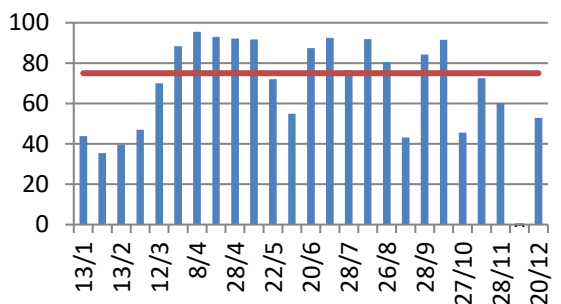
Rendement DBO5 en %



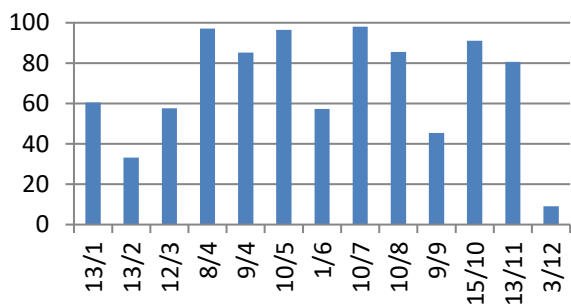
Rendement MES en %



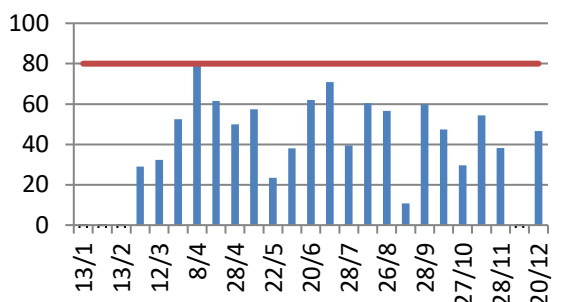
Rendement DCO en %



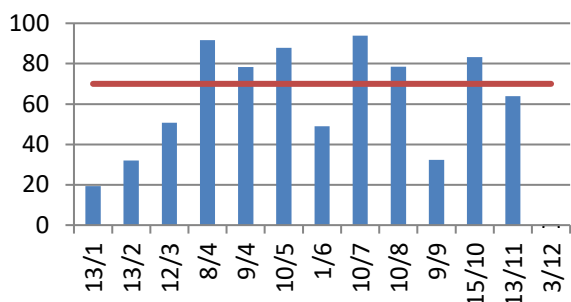
Rendement Azote Kjeldahl en %



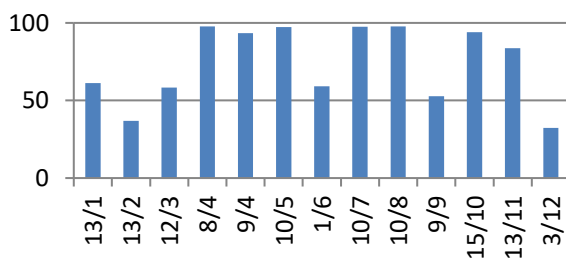
Rendement Phosphore en %



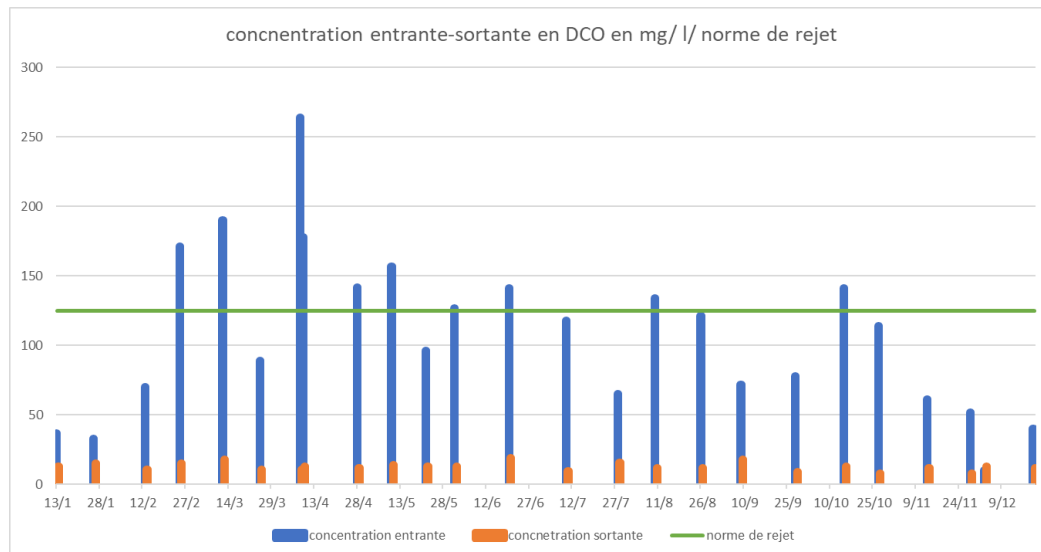
Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements épuratoires sont difficilement atteignables en raison d'un effluent brut très dilué par les eaux claires parasites avec des concentrations mesurées en entrée de station régulièrement inférieures à la norme en vigueur sur cette installation. De plus les déversements en tête de station les jours des bilans (16 bilans sur 24 réalisés) ne permettent pas d'atteindre les rendements minimums d'épuration.



C.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Paramètre	Amont STEP BREUCHIN	Amont système assainissement Morbief Breuchin	Aval STEP BREUCHIN	Aval STEP confluence Morbief Breuchin	Unité
21/10/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,2	0,2	5,1	0,8	mg/l
21/10/2025	Azote global (N.G.L.)	0,72	0,77	7,16	1,71	mg/l
21/10/2025	Azote Kjeldahl (en N)	0,25	0,25	6,6	0,9	mg/l
21/10/2025	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,5	1,5	4	1,5	mg/l
21/10/2025	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	10	12	40	15	mg/l
21/10/2025	Matières en suspension	2,4	6,6	12	6,7	mg/l
21/10/2025	Nitrates (en N-NO ₃)	0,72	0,77	0,43	0,79	mg/l
21/10/2025	Nitrites (en N-NO ₂)	0,008	0,008	0,14	0,02	mg/l
21/10/2025	Phosphore total (en P)	0,025	0,025	0,74	0,21	mg/l
21/10/2025	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,6	7,1	7,1	unité pH
19/09/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,2	1,8	0,2	0,2	mg/l
19/09/2025	Azote global (N.G.L.)	0,88	3,69	0,93	2,43	mg/l
19/09/2025	Azote Kjeldahl (en N)	0,25	2,6	0,25	1,5	mg/l
19/09/2025	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,5	3	1,5	1,5	mg/l
19/09/2025	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	8,2	17	7,4	9,9	mg/l
19/09/2025	Matières en suspension	4,2	6,9	4,5	5,5	mg/l
19/09/2025	Nitrates (en N-NO ₃)	0,88	0,9	0,93	0,93	mg/l
19/09/2025	Nitrites (en N-NO ₂)	0,0075	0,18	0,0075	0,0075	mg/l
19/09/2025	Phosphore total (en P)	0,025	0,37	0,13	0,025	mg/l
19/09/2025	Potentiel en Hydrogène (pH)	8	7,4	7,6	7,5	unité pH

Aucun suivi du milieu naturel n'est prescrit dans l'arrêté de la station. Cependant à la demande de la collectivité un suivi amont du système d'assainissement, amont et aval sur le Breuchin est réalisé à raison de 2 prélèvements par an, 1 en période sèche et 1 en période pluvieuse.

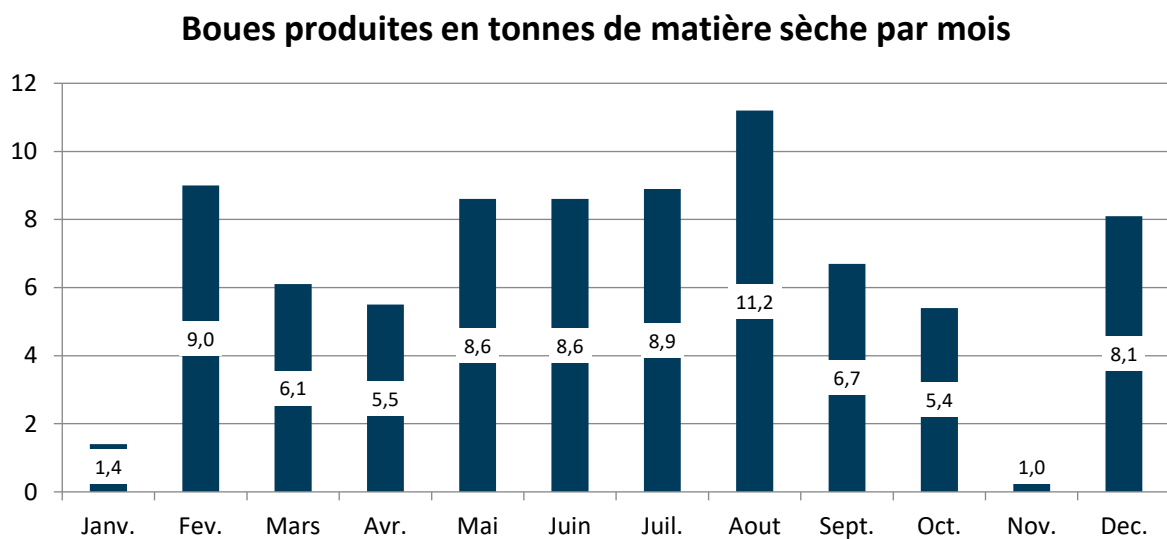
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

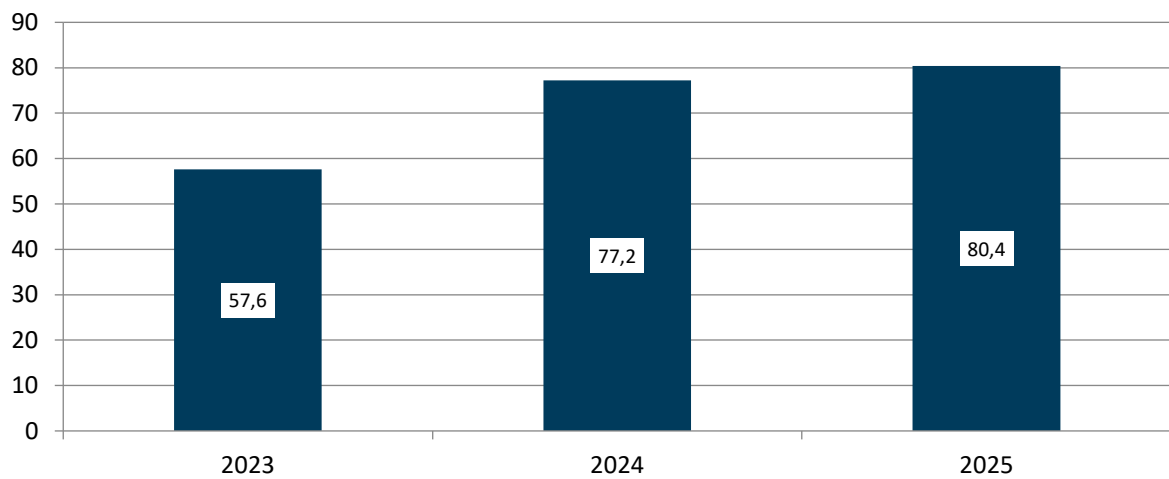
Boues		Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		1 730	80,358
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	0	0
Boues évacuées (point S6 et S17)		350	76,044

La production de boues équivaut à 5 357 habitants sur la base de 15 kg de boues par habitant. La production de boues est supérieure à la charge organique calculée à partir des résultats des bilans 24h de 3 513 EH en moyenne annuelle.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	76,044	100.00%



Attestation de prise en charge de boues¹

M Henri De Malliard (gérant) agissant pour le compte du centre de traitement de boues Agri Compost Conflans, localisé sur la commune de Conflans sur Lanterne (70)

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

Station d'épuration de : Luxeuil

Code SANDRE de la station : 0970311001 (cf. exploitant de la station d'épuration)

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2025** au **31/12/2025** :
349.88 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2025 et éventuellement fin 2024, évacué vers une destination finale² entre le **01/01/2025** et le **31/12/2025** : **389.98** tonnes de boues brutes

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2025 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2025 et potentiellement en 2024)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	389.98(b)
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0(c)
Incinération	0(d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	0(e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : _____	

(a = b + c + d + e)

Date : 02/01/2026

Sarl AGRICOMPOST CONFLANS

1 Rue de l'Agriculture
70800 CONFLANS SUR LANTERNE
Siret 479 772 758 00013 - APE 3621 Z

¹ : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur contact.compost@eaurmc.fr Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département_nom du centre_nom de la collectivité_année_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1^{er} mars de l'année prime.

² : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2025), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2025. Les boues en cours de compostage au 31/12/2025, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	259	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)
Sables (S10) en kg	15 820	Sable produit évacué (F)

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	0 m3	
Matières de vidanges (S12)	336.71 m3	dépotage camion de curage
Matières de curages (S13)	0 m3	

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	336.71 m3	1 713 kg DBO5
Matières de curage (S13)	0 m3	
Autres (S18)	0 m3	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
STEP LUXEUIL	540 741
PR ZAC LUXEUIL	202
PR 7 CHEVAUX	23 506
PR PARC JEAN MOULIN	4 924
PR RUE ANATOLE FRANCE	306
PR CASERNE POMPIERS	269

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère	Boues	3 610
Chlorure ferrique	Eau	33 611

C.4.3. Quantités d'eau potable consommée sur l'année

Eau potable	Consommation (en m3 /an)
STEP LUXEUIL	2 588

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

>> 4 février 2025 entretien cellule haute tension de la station d'épuration.

>> 7 avril 2025 changement automate de la station d'épuration.

>> 12 août 2025 remplacement du préleveur eau traitée.

>> 2 décembre 2025 remplacement de la batterie de condensateur.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

>> 4 février 2025 : 491 m3 déversés en tête de station en raison de l'arrêt de la station de 9h à 13h30 pour l'entretien de la cellule haute tension malgré le fonctionnement « normal » des pompes de relèvement qui étaient alimentées par un groupe électrogène mis en place pour l'opération.

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	13 655	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 170															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		25		25		25		13		13		13	13	13	25	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		60,3	14,42	67,5	26,91	66,8	6,62	57	5,23	69	3,2	1,94	0,07	2,03	35,9	0,85
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		25		25		25		13		13		13	13	13	25	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		60,3	14,42	67,5	26,91	66,8	6,62	57	5,23	69	3,2	-	-	-	35,9	0,85
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	70	15	-	8	-	-	7	80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		2		2		0	0	2	3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		18		13		16		7		1		0	0	0	24	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		Conforme		-	-	Conforme	Non Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Non conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'article 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Conclusion rapport CDA du 24/06/2025

CDAC-2025-060970311001-Luxeuil-les-Bains -(25)

X- CONCLUSIONS

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	8,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne $(\textcircled{1} + \textcircled{2} + \textcircled{3}) \times \textcircled{4}$ (1 ou 0,9)	9,4

✚ Point A2 Déversoir en Tête de Station (DTS) :

- ✦ Mesure de débit DO BA116 : CONFORME
- ✦ Mesure de débit DO Luxeuil : CONFORME

✚ Point A3 Entrée Station :

- ✦ Mesure de débit : CONFORME
- ✦ Prélèvement d'échantillons : CONFORME
- ✦ Comparatif analytique : NON-CONCERNE – ANALYSES COFRAC

✚ Point A4 Sortie Station :

- ✦ Mesure de débit : CONFORME
- ✦ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME
- ✦ Prélèvement d'échantillons : CONFORME
- ✦ Comparatif analytique : NON-CONCERNE – ANALYSES COFRAC

✚ Point A5 By-pass Station :

- ✦ Mesure de débit : CONFORME

✚ Point A6 Boues produites :

- ✦ Mesure de débit : CONFORME
- ✦ Comparatif analytique : NON-CONCERNE – ANALYSES FIL EAU COFRAC

✚ Température du rejet : CONFORME

✚ Pluviométrie : NON-CONCERNE- pluviomètre de la BA116

➔ Mise en place d'un pluviomètre sur site

✚ Fractionnement, délai de transport et température à réception des échantillons :

- ✦ Fractionnement : Utilisation de bidons avec agitateur et robinet (DN ≥ 9 mm)
- ✦ Délais de transport des échantillons : NON-CONFORME
- ✦ Température de conservation des échantillons : NON-CONFORME

✚ Qualité :

- ✦ Manuel d'autosurveillance : A mettre à jour lors des renouvellements
- ✦ Contrôles internes : CONFORME, BIEN TRANSMETTRE LES FICHES D'AUTOSURVEILLANCE
- ✦ Transmission des données d'autosurveillance : CONFORME
- ✦ Contrôle des dispositifs d'autosurveillance : CONFORME



Date	Preleveur EB							Preleveur ET						
	volume transité (m3)	V moyen échantillon (ml)	Impulsion prélèvement X m3	Volume théorique prélevé (litre)	volume prélevé	Ecart sur les volumes (%)	conforme oui/ non	volume transité (m3)	V moyen échantillon (ml)	Impulsion prélèvement X m3	Volume théorique prélevé (litre)	volume prélevé	Ecart sur les volumes (%)	conforme oui/ non
13/01/2025	6497	70	30	15,16	14,98	-1,19%	oui	6357	59	30	12,5	12,1	-3,22%	oui
26/01/2025	6497	70	30	15,16	14,87	-1,91%	oui	6253	60	30	12,5	11,9	-4,85%	oui
13/02/2025	6498	71	30	15,38	14,5	-5,71%	oui	6306	60	30	12,6	12,1	-4,06%	oui
25/02/2025	6086	70	30	14,22	13,96	-1,83%	oui	6009	60	30	12,0	11,6	-3,48%	oui
12/03/2025	6497	71	30	15,29	14,86	-2,81%	oui	6264	60	30	12,53	12,21	-2,54%	oui
25/03/2025	6250	70	30	14,58	14,10	-3,31%	oui	5895	60	30	11,79	11,02	-6,53%	oui
09/04/2025	4226	71	30	10,00	9,45	-5,51%	oui	4066	60	30	8,13	7,65	-5,93%	oui
29/04/2025	5662	71	30	13,40	12,60	-5,97%	oui	5184	60	30	10,37	9,87	-4,80%	oui
10/05/2025	4922	70	30	11,53	11,20	-2,89%	oui	4584	60	30	9,17	8,88	-3,14%	oui
22/05/2025	5746	70	30	13,45	13,02	-3,17%	oui	5519	60	30	11,04	10,65	-3,52%	oui
01/06/2025	4735	70	30	11,05	10,86	-1,70%	oui	4409	60	30	8,82	8,22	-6,78%	oui
20/06/2025	5028	56	30	9,39	9,15	-2,51%	oui	4708	56	30	8,79	8,45	-3,85%	oui
10/07/2025	4022	56	30	7,51	7,23	-3,70%	oui	3766	56	30	7,03	6,87	-2,27%	oui
28/07/2025	5555	56	30	10,37	9,85	-5,01%	oui	5090	56	30	9,50	9,00	-5,28%	oui
10/08/2025	4148	56	30	7,74	7,45	-3,78%	oui	3739	56	30	6,98	6,78	-2,86%	oui
26/08/2025	4555	56	30	8,50	8,12	-4,50%	oui	4001	56	30	7,47	7,10	-4,93%	oui
09/09/2025	7679	56	30	14,33	13,70	-4,42%	oui	7304	56	30	13,63	13,20	-3,18%	oui
28/09/2025	6781	56	30	12,66	12,03	-4,96%	oui	6263	56	30	11,69	11,23	-3,94%	oui
15/10/2025	5249	56	30	9,80	9,26	-5,49%	oui	4791	56	30	8,94	8,65	-3,28%	oui
27/10/2025	6831	56	30	12,75	12,40	-2,75%	oui	6510	56	30	12,15	11,56	-4,87%	oui
13/11/2025	5411	56	30	10,10	9,95	-1,49%	oui	5038	56	30	9,40	9,12	-3,02%	oui
28/11/2025	6467	56	30	12,07	11,96	-0,93%	oui	6065	56	30	11,32	10,65	-5,93%	oui
03/12/2025	5949	56	30	11,10	10,96	-1,30%	oui	5477	56	30	10,22	9,84	-3,75%	oui
20/12/2025	5869	56	30	10,96	10,36	-5,44%	oui	5445	56	30	10,16	9,71	-4,47%	oui

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Le débit de référence 2025, basé sur les données de 2020 à 2024 est de 13 655 m³/ j.

Le débit de référence 2026, basé sur les données de 2021 à 2025 est de 13 230 m³/ j.

En entrée de station (A3), 31 dépassements du débit nominal (6500 m³/ j) ont été enregistrés.

En entrée du système de traitement (A2+A3), aucun dépassement du débit de référence n'a été enregistré.

Les volumes importants déversés en tête de station mettent en évidence la présence d'eaux claires parasites collectées par le système de collecte.

Conformité de l'exploitant :

La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteints pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables.

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

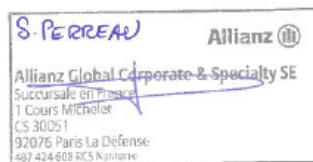
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2026 au 31/12/2026 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
 Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
 Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
 Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'Innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
-----------------------	------------------------



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI

Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 860 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



Generali Iard

89 rue Taitbout
75009 Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UD ADEME FR232327_01NBYI

Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la **période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités**.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1^{er} avril 2026 au 1^{er} avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
 Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
 CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
 Tel : +33 1 48 02 42 22
 Facsimile : +33 1 48 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 216806).
 Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
 Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 48 02 42 22 - Facsimile : +33 1 48 02 44 04.

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
 11 Chemin de Bretagne - CS 40082
 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 40 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
 SA au capital de 341 059 488 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75008 Paris
 RCS PARIS 0 562 062 863

 **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 562 062 863 RCS Paris - IJEU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IJEU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Pénalités, Société anonyme au capital de 213 641 520 euros - Fonds de Héritage Professionnelle Supplémentaire régie par le Code des assurances - 880 256 410 RCS Paris - IJEU ADEME FR232327_03PBRV
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75008 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE

A
B
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Déléataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Déléataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260622-D2026_072B-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2025

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS ENVIRONNEMENT

→ [Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement](#)

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [DICT](#)

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

→ [Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines](#)

Cet arrêté prescrit une campagne de 3 prélèvements et analyses de PFAS pour les STEU de plus de 10 000 EH à réaliser au plus tard le 31 décembre 2026. 22 PFAS seront obligatoirement recherchés, et la surveillance est complétée par l'analyse des PFAS qui ont été retrouvés dans les rejets des ICPE raccordées au réseau des STEU de +10 000EH lors de la campagne de l'AM du 20 juin 2023

Il est également demandé une analyse pour estimer la quantité totale de PFAS dans les eaux (par la méthode « AOF »)

La transmission des résultats au service en charge de la police de l'eau est attendue un mois au plus tard après réception des résultats d'analyse

➔ [Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Pour certains des usages mentionnés, à l'exemple du nettoyage de quais de déchetterie, l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les opérations sur installation d'assainissement non collective et le nettoyage de bennes à ordures, qui "ne requièrent pas de traitement complémentaire des eaux usées traitées" en sortie de station d'épuration, l'arrêté prévoit un dossier simplifié avec moins de pièces requises et des conditions d'utilisation moins exigeantes.

Il a été décidé de lever l'interdiction de l'utilisation d'eaux usées traitées au sein d'un périmètre de protection rapproché (PPR) pour le nettoyage de voiries, d'accotements ou d'ouvrages d'art réalisés sur des surfaces imperméabilisées avec drainage des eaux de ruissellement vers le réseau pluvial, sans risque notable d'infiltration dans la nappe.

Des modifications ont été apportées afin que le rinçage et le nettoyage des camions-citernes dédiés aux EUT ne se fassent pas avec de l'eau potable (sous certaines conditions) : temps de séjour dans le matériel, vidange et rinçage avec des eaux usées traitées de qualité A lorsqu'il est temporairement mis hors service pendant une période prolongée de 72 heures.

L'obligation d'établir un programme de surveillance des virus entériques a été supprimée.

L'arrêté modifie également l'arrêté du 14 décembre 2023 s'agissant de la Reut pour l'arrosage d'espaces verts, et l'arrêté du 18 décembre 2023 pour l'irrigation de cultures. Des précisions sont également ajoutées à l'arrêté du 14 décembre 2023 (espaces verts) s'agissant d'élargir la liste des EUT issues des ICPE pouvant être autorisées, en supprimant le critère du rejet dans le milieu naturel.

➔ [Instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines.](#)

Cette instruction du Gouvernement vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences réglementaires relatives à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau

➔ [RÈGLEMENT \(UE\) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 - Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie](#)

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS)**. Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

➔ [Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 \(PLF\) :](#)

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - [Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance](#) dispose que : « *Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...)* »

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ [Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics](#)

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux